

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1994

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Ralié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
				/							

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

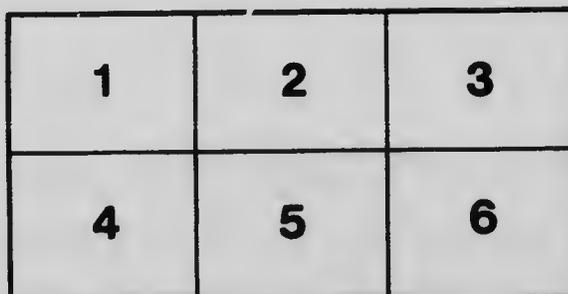
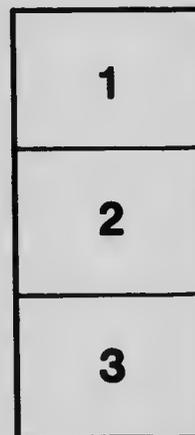
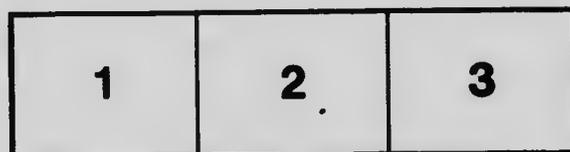
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

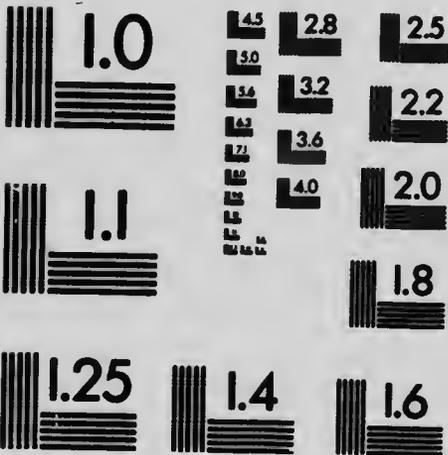
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminent soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminent par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-0300 - Phone
(716) 288-5989 - Fax

AVILA BOURBONNIÈRE

La Mutualité

*Ce qu'elle a été;
Ce qu'elle est;
Ce qu'elle sera.*



OL 712

169

191

G.2

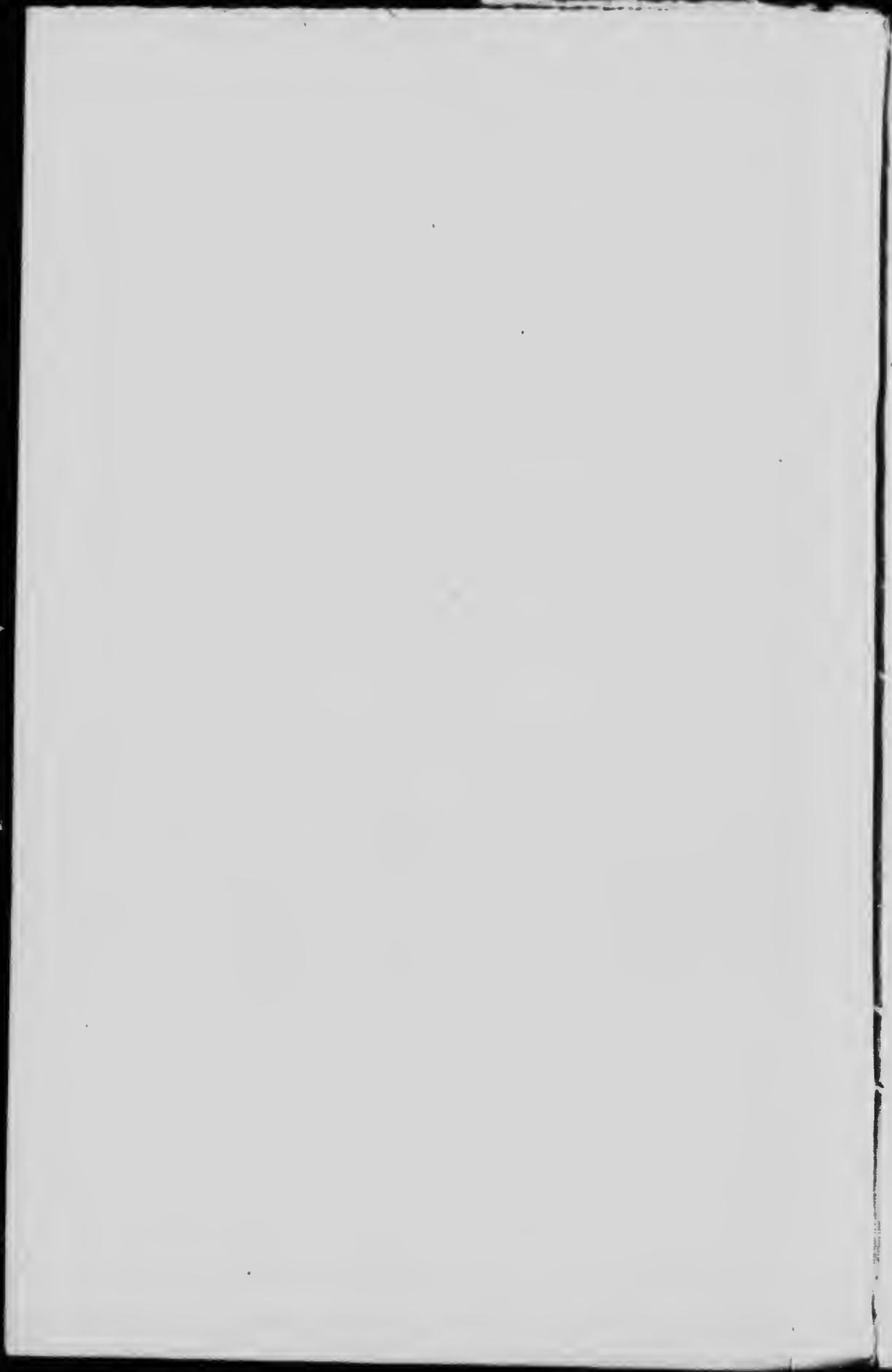
G. DUCHARME, libraire-éditeur
36 et 36A, NOTRE-DAME OUEST
MONTRÉAL
1919

COPY DEPOSITED NO.

Ch. L. ...
Paris

“La Mutualité”

*Ce qu'elle a été ;
Ce qu'elle est ;
Ce qu'elle sera.*



“La Mutualité”

*Ce qu'elle a été;
Ce qu'elle est;
Ce qu'elle sera.*

Précédée de lettres et d'articles très importants, sur ce
sujet, par de hauts personnages ecclésiastiques,
des membres des professions libérales,
des hommes de lettres, et des
mutualistes distingués.

par

AVILA BOURBONNIÈRE

Ex-président général et ex-secrétaire-général
des Artisans Canadiens Français

et

Représentant de l'Alliance Nationale
aux États-Unis

G. DUCHARME, libraire-éditeur
36 et 36A, Notre-Dame Ouest
MONTRÉAL
1919

HD 7122

B69

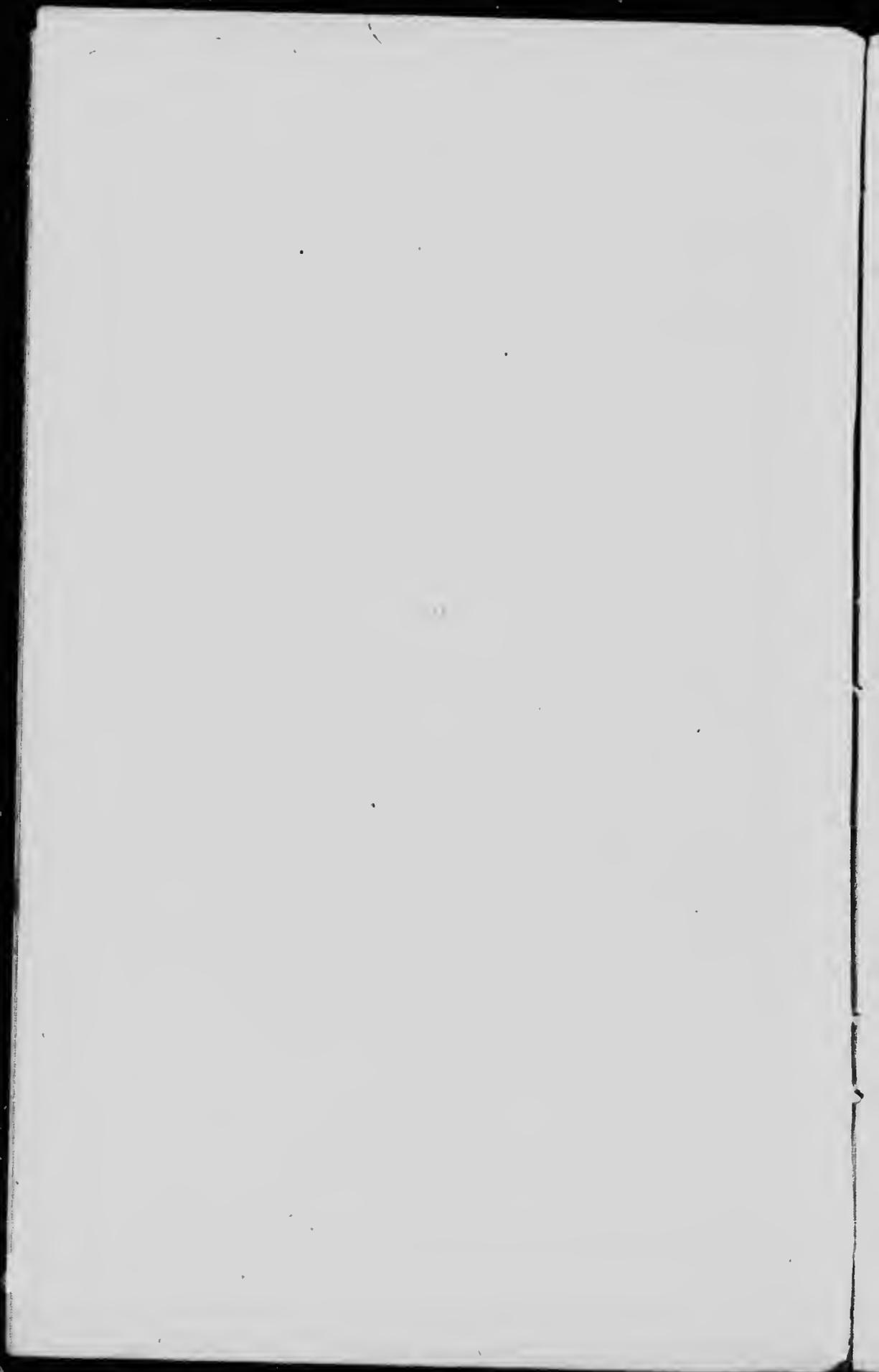
1917

C.2

Tous droits réservés, 1919

Approbations, Recommandations, Témoignages

1. « Approbation »
Monsieur Paul BRUCHÉSI,
Archevêque de Montréal.
2. « Témoignage »
Monsieur Louis A. PAQUET, Vic.-Gén.-Prot. Apost.
Séminaire de Québec.
3. « Recommandation »
M. l'abbé A. CUROTTE, L.D., J.C.D.
Censeur diocésain.
4. « Recommandation »
M. l'abbé Edmour HÉBERT,
Censeur diocésain.
5. « L'Économie et la Prévoyance »
R. P. Louis LALANDE, S. J.
6. « Un Prévoyant »
l'abbé Sylvio CORBEIL, Principal
École Normale, Hull, P. Q.
7. Lettre de M. l'abbé Aimé GIGUÈRE de Biddeford, Maine,
suivie d'une appréciation par le même, au point de vue
de l'individu, de la famille et de la nation.
8. « L'Association »
Honorable L. O. DAVID, *sénateur.*
9. « La valeur des témoignages »
M. Benjamin SULTE, Homme de lettre,
Ottawa, Ont.
10. « Les grands avantages de l'Association »
M. Félix MAROIS, *Greffier Conseil de Con-*
ciliation et d'Arbitrage, Province de Québec,
Québec
11. Lettre de M. F. C. LABERGE,
Président Général de l'Alliance Nationale, Montréal.
12. Lettre de M. Rodolphe BÉDARD, *Président-Général*
Société des Artisans Canadiens-Français, Montréal.
13. Lettre de M. A. A. E. BRIEN, M. D. *Président-Général*
Association Canado-Américaine, Manchester, N. H.
14. Lettre de M. Henri T. LEDOUX, *Président-Général*
Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, Woonsocket, R. J.
15. Lettre du Docteur Théo CYPRIOT,
Médecin en Chef de l'Alliance Nationale, Montréal.
16. « La Puissance de l'Épargne »
de l'Écho de l'Ouest Minneapolis et Saint-Paul,
Minnesota, 22 nov. 1918.



Remerciements

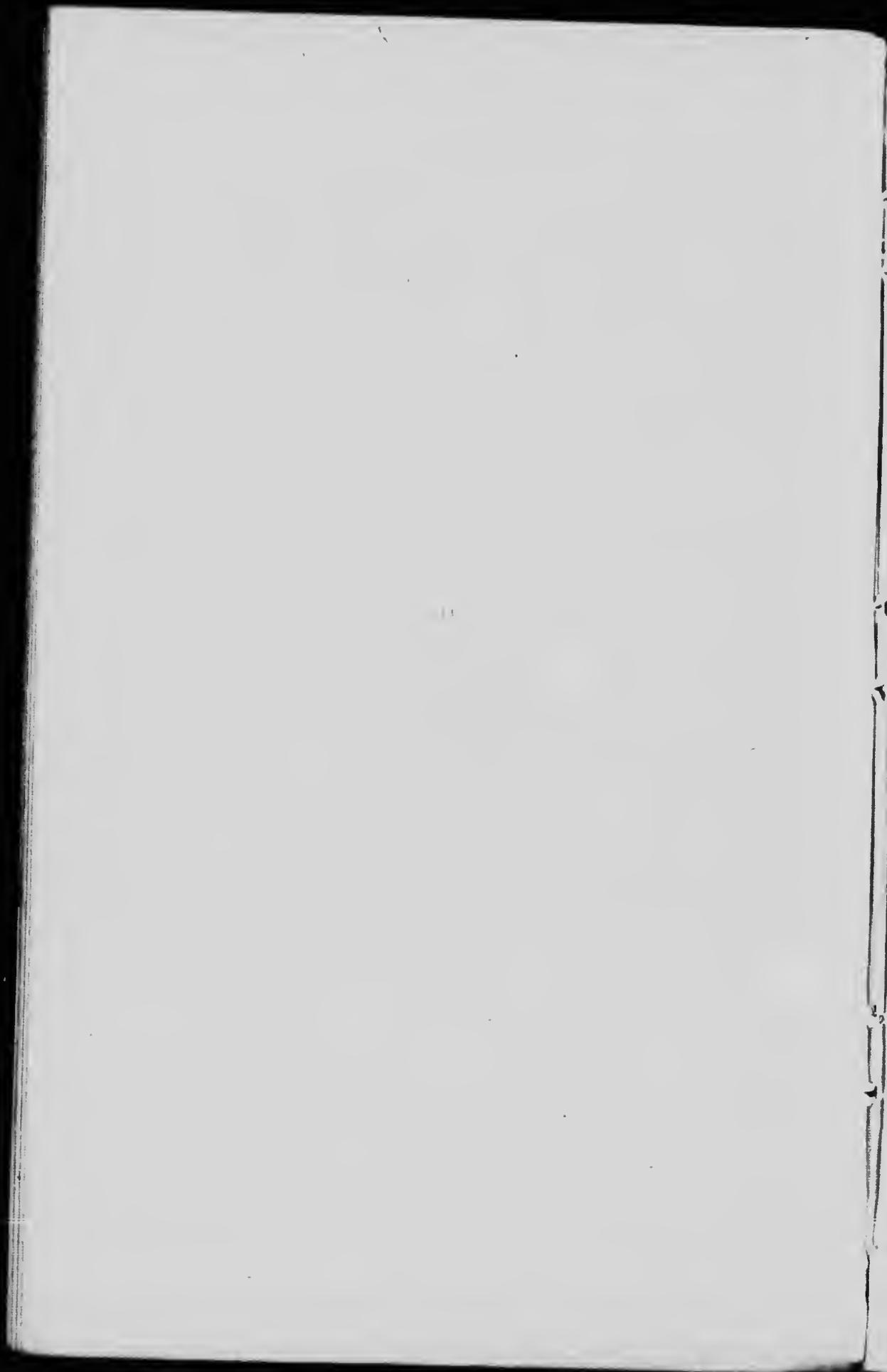
L'auteur de cette unique publication désire remercier publiquement, ici, les hauts personnages ecclésiastiques, Monseigneur Paul Bruchési, archevêque de Montréal; Monseigneur L.-A. Pâquet, du Séminaire de Québec; MM. les abbés A. Curotte et Edmour Hébert, censeurs du diocèse de Montréal; M. l'abbé Sylvio Corbeil, principal de l'École Normale de Hull, P. Q.; le Révérend Père Louis Lalande, S. J.; M. l'abbé Aimé Giguère, de la paroisse de Saint-Joseph de Biddeford, Maine; l'honorable L. O. David, sénateur, Montréal; M. Benjamin Sulte, homme de lettres, Ottawa; M. Félix Marois, greffier conseil de Conciliation et d'Arbitrage pour la province de Québec; et MM. F.-C. Laberge, président général de l'Alliance Nationale; Rodolphe Bédard, président général de la Société des Artisans Canadiens français; A. A. E. Brien, M. D., président général de l'Association Canado-Américaine; M. Henri T. Ledoux, président général de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique; ainsi que le

Docteur Théo Cypihot médecin en chef de l'Alliance Nationale depuis sa fondation en 1893, d'avoir répondu si cordialement à ma demande et de m'avoir donné leur haute opinion sur un sujet aussi important comme celui de la *Mutualité*.

L'encouragement que m'ont donné les autorités religieuses doit être une preuve suffisante pour démontrer à tous les membres du clergé canadien-français du Canada et des États-Unis, que la *Mutualité* mérite leur coopération, leur encouragement, et à tous les officiers et membres de nos sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises, aussi bien que des hommes d'affaires et de tous les patriotes de bonne volonté, qu'il est de leur devoir d'encourager l'expansion de ce livre appelé, je crois, à faire un bien appréciable à mes compatriotes.

A. BOURBONNIÈRE.

*Approbations,
Recommandations,
Témoignages.*



Montréal, 12 octobre 1918

Mon cher Monsieur Bourbonnière,

Vous me faites part de votre projet de publier un ouvrage sur la *Mutualité*. Si vous voulez faire un livre populaire, il faudra le vendre à bas prix.

Le sujet que vous traiterez est intéressant.

Si vous désirez mon approbation, il faudra soumettre votre manuscrit, quand il sera terminé à l'un des censeurs du diocèse : MM. Lecoq, Curotte, ou Hébert. Leur rapport favorable sera suivi de mon approbation.

Avec mes souhaits de succès, recevez, cher Monsieur, l'assurance de mes dévoués sentiments,

† PAUL, *archevêque de Montréal*.

Séminaire de Québec, 3 décembre 1918

M. A. Bourbonnière, Montréal.

Cher Monsieur,

Je m'inscris volontiers au nombre des souscripteurs de votre prochain ouvrage : *La Mutualité*.

Vos titres m'assurent d'avance que vous êtes à préparer, pour vos compatriotes, un livre qui leur sera utile.

Agréer, cher Monsieur, avec mes vœux de succès, l'expression de mon sincère dévouement.

Louis A. PAQUET, Ptre.

Sault-au-Récollet, 16 octobre 1918
Monsieur Avila Bourbonnière

Montréal.

Cher Monsieur Bourbonnière,

Je viens de recevoir votre lettre, ainsi qu'une copie de votre circulaire et de la préface, qui servira d'introduction à votre volume projeté.

J'approuve de tout cœur votre dessein de mettre dans un livre, répandu partout, la doctrine catholique et les enseignements des meilleurs maîtres sur la mutualité; vous allez faire une double bonne œuvre. D'abord, vous mettrez vos compatriotes en garde contre les sociétés neutres, à base de socialisme et d'absence d'idée religieuse; et puis, vous démontrerez, avec preuves à l'appui, que l'Église catholique, par sa prédication, par ses moyens d'action, par sa direction, est la seule capable de faire comprendre et d'appliquer le principe de la fraternité de tous les hommes, et conséquem-

ment, la nécessité du secours mutuel à base de charité surnaturelle et de désintéressement chrétien.

Votre livre est très intéressant et très instructifs; il devra prendre place parmi les bons ouvrages qui durent et font œuvre d'apostolat social.

Comme censeur diocésain des livres et autres publications, je vous donne de suite, le *Nihil obstat*, car, ce que vous avez écrit ne contient rien de contraire au dogme, à la morale, à la discipline de l'Église :

Votre doctrine et vos idées sont inspirées du plus pur esprit catholique.

Vous voulez faire du bien à vos compatriotes, et vous en ferez.

Bien vôtre en N. S.

A. CUROTTE.

Montréal, 22 avril 1919

Monsieur A. Bourbonnière

Organisateur de l'Alliance Nationale.

Cher Monsieur,

J'ai lu votre travail sur la Mutualité, et je ne puis que vous féliciter du splendide effort que vous avez fait pour mieux faire connaître les bienfaits inappréciables de la mutualité. L'économie et la pratique de

l'épargne sont deux vertus sociales de première importance. Plus que jamais, il importe de faire comprendre à notre peuple la nécessité de la prévoyance s'il veut prospérer et vivre heureux. En mettant au service de la mutualité votre expérience de cinquante années, vous faites œuvre de patriote et de catholique averti. Vous méritez à ce double titre mes sincères félicitations.

Votre tout dévoué en N. S.

Abbé Edmour HEBERT.

Marlboro, Mass., 24 octobre 1918

M. A. Bourbonnière

Lewiston, Me.

Mais oui, Monsieur, j'approuve, je loue, j'encourage tant que je puis, l'œuvre dont vous êtes le promoteur et l'apôtre, et je vous promets de le dire et de le publier.

Non pas que j'aie de l'autorité en la matière. La *Mutualité* ne gagnera guère en prestige d'avoir eu mon adhésion et mes encouragements. Mais je crois connaître un peu les défauts des nôtres et je sais assez ce qu'il y a de *bohème* dans notre tempérament pour apprécier le service qu'on rend à toute la race en l'habituant à l'économie,

à la prévoyance, et en protégeant l'avenir de nos familles par l'organisation des secours mutuels.

Vous faites œuvre de bienfaiteur.

Si j'ai bien compris l'objet de votre société et ses moyens d'actions, elle me paraît digne de tous les succès. Elle mérite la coopération des hommes d'affaires et de tous les patriotes de bonne volonté.

Agréez, Monsieur, avec mes souhaits, mes sentiments distingués en Jésus-Christ,

Louis LALANDE, S. J.

Ecole Normale de Hull

ce 15 novembre 1918.

Monsieur A. Bourbonnière, Montréal.

Mon cher Monsieur,

Vous me demandez quelques lignes pour *La Mutualité*, l'utile ouvrage que vous allez publier; vous méritez bien que je vous fasse plaisir.

A cette heure du 16 octobre dernier, j'étais assis à la grève boisée du lac Leamy. D'un regard fort intéressé je suivais un canard qui dinait de sa pêche sur l'eau lisse et calme. Soudain un bruit de feuilles sèches qu'on foule attira mon attention.

C'est un écureuil qui, une noix longue aux dents, bondit vers sa cachette. C'était un *Prévoyant*. L'instinct lui avait dit : L'hiver va venir et tu mourras de faim si tu n'amasses dans ton grenier noix, faïnes et glands. Et je me suis mis à réfléchir que la Providence nous a avantagés, nous, les hommes, d'une raison capable de prévoir nos jours stériles et de pourvoir à leur détresse.

En effet, aussi bien que l'instinct chez le prévoyant hôte des bois, la loi de la prévoyance, chez l'homme, est l'ouvrage de Dieu. Et, en vérité, Dieu honore l'homme singulièrement en lui donnant avec la raison le privilège d'être à lui-même sa providence. L'auteur des *Proverbes VI* envoie le paresseux à la fourmi; c'est à l'écureuil de nos hautes futaies que je conduirais l'homme, oublieux de ses stériles demains, si j'avais assez de prestige pour lancer un livre de maximes.

Je me levai à cette heure-là et je suivis l'aimable hôte des bois. Je voulais savoir où il avait creusé son grenier. Je n'avais pas l'intention malhonnête de le piller; tout au contraire, ce trou d'arbre vermoulu où l'agile arboricole nichait, je voulais lui aider

à le remplir de graines et de fruits durs. Car, voyez-vous, sa prévoyante diligence m'avait ému sympathiquement. Les jours suivants j'allais donc fureter dans le bois; et songeant que l'écureuil est expert en amandes, je ramassais avec choix au milieu des feuillages tombés des drupes parfaitement sains; puis je les déposais au pied du vieux chêne où mon petit ami sauvage nichait.

Je rendais bien service au cher écureuil, mais ce n'était pas sans retour. Pour le plaisir de mes yeux, il s'attardait de longs quarts d'heure sur les branches du chêne et dans les ramures il se livrait à ses gracieux ébats. C'était gracieux en vérité, car dans l'écureuil il y a de l'oiseau; il n'est pas terre à terre à la façon de son frère déchu, le *suisse* du souterrain séjour. Tout comme l'oiseau c'est sur les branches hautes que l'écureuil se plaît de jouer et que volontier, il mêle aux gazouillis des chanteurs ailés son trille strident. Et donc pour mon plaisir l'agile arboricole jouait dans les branches et même il tentait de chanter : Oh ! cela, il le faisait tout candidement sachant bien qu'il s'entend mieux en amande qu'en ramage.

Et, à cette heure de loisir où nous nous rendions bon service pour bon service, je me disais : ce que nous accomplissons là au fond des bois, moi et l'écureuil, cela se passe aussi dans notre vie sociale : un homme de prévoyance, un homme de peine qui économise pour les mauvais jours de la vieillesse ou de la maladie, nous intéresse toujours, et toujours, par sa vie soucieuse des demains stériles, il nous incline à lui accorder notre concours en vue d'augmenter ses épargnes; aussi bien, nous en sommes convaincus, ce bon service il saura nous le rendre à son tour dans l'occasion.

Toutefois c'est grâce aux *Mutualités ouvrières* que l'entraide chez les humbles change en sous d'or les sous de cuivre de l'épargne quotidienne.

Et voici qu'au bénéfice de nos chers ouvriers vous publiez *La Mutualité*, un livre sur la loi de la prévoyance et sur le besoin de la mutuelle assistance, tant mieux ! Pour ce travail de vulgarisation d'un sentiment mis par Dieu au cœur de l'homme, je vous offre mes aussi sincères que modestes félicitations.

Sylvio CORBEIL, *ptre*

Saint-Joseph de Biddeford, Me.,

12 février 1919.

Mon cher Monsieur Bourbonnière,

Vous me faites part de votre projet de publier un livre intitulé : « La Mutualité, ce qu'elle a été, ce qu'elle est, ce qu'elle sera. » Je ne puis faire autrement que de vous y encourager de tout cœur et de vous en féliciter très sincèrement.

C'est là une œuvre qui intéressera beaucoup tous ceux qui ont à cœur le développement intensif de la vraie mutualité, ayant à sa base l'esprit chrétien de charité si nécessaire à toute entreprise même purement humanitaire.

C'est un travail qui, grâce à votre expérience, placera dans une lumière plus vive, les bienfaits de la mutualité, et fera un grand bien en la répandant davantage.

C'est une œuvre qu'il importe de répandre à profusion, afin de faire mieux connaître la Mutualité Canadienne-française en Amérique, de montrer ce qu'elle accompli jusqu'à ces dernières années et ce qu'elle fera dans l'avenir, préférablement à toutes les sociétés neutres, au point de vue de l'individu, de la famille et de la nation.

I

Pour l'individu, parce qu'il importe plus que jamais de développer en lui, surtout chez le jeune homme, l'esprit d'économie et de prévoyance. Le jeune homme de nos jours ressemble par trop à la cigale imprudente de la fable. Il semble que sa seule occupation soit de s'amuser, sans songer à l'avenir. Aussi, quand vient le moment de s'établir, il est pris au dépourvu n'osant pas faire face aux devoirs d'une vie sérieuse et profitable. Il se sent incapable de fonder un foyer pour y vivre honnêtement tout en travaillant pour le bien de sa race et de son pays. C'est ce qui explique, en partie du moins, la raison de tant de vies manquées, de tant de célibataires égoïstes qui ne sont certes pas un avantage pour un pays. La Mutualité, en développant l'esprit d'économie, travaille donc au relèvement de notre jeunesse en encourageant ses labeurs et en donnant un but à sa vie, à son existence ici-bas.

II

De plus, la Mutualité contribue à la stabilité et au bonheur des familles, en éloignant du foyer les misères et les souff-

frances d'une pauvreté provenant d'une imprévoyance trop souvent coupable. Car s'il est vrai de dire que la paresse est la mère de tous les vices, n'est-il pas aussi vrai de dire que l'esprit dissipateur est la cause de bien des souffrances au sein des familles ? On gaspille de nos jours avec une inconcevable prodigalité, on ne se refuse aucune friandise, aucun plaisir, aucune satisfaction. On élève les enfants dans cette funeste habitude sans rien réserver pour leur éducation future, développant au contraire en eux le désir de quitter l'école le plus tôt possible pour aller gagner quelques sous à dépenser. On vit ainsi au jour le jour, comptant sur le seul salaire de la semaine. Aussi, quand les jours plus sombres apparaissent on tombe, dans la plus affreuse misère.

Tout au contraire la famille où règne une sage économie n'a rien à craindre, on n'y est pas l'esclave des désirs frivoles, et quand les difficultés se présentent, les économies réalisées avec les secours d'une société bien organisée permettent d'y faire face sans abattre les volontés et sans faire trop de dommage.

III

L'union fait la force, dit le proverbe, imaginez alors ce que peut accomplir de bienfaits dans une paroisse, dans une localité, un bon noyau de familles prévoyantes vivant ainsi dans la plus louable émulation ! Aussi bien suffit-il d'étudier un peu l'histoire de la Mutualité pour se convaincre des résultats merveilleux réalisés par elle en certains milieux.

Or, ce que la Mutualité a fait dans le passé pour le bien des individus, des familles et des sociétés, elle le fera encore avec plus de raisons dans l'avenir, surtout à l'époque où nous sommes de la reconstruction de l'ordre social bouleversé par la guerre. Voilà pourquoi ce livre : « La Mutualité, ce qu'elle a été, ce qu'elle est, ce qu'elle sera. » arrive à son heure pour en faire connaître les bienfaits, et surtout pour montrer la supériorité de la Mutualité Catholique sur les sociétés neutres qui sont un danger pour les nôtres sans leur offrir des avantages plus considérables.

Aussi votre initiative mérite-t-elle tous les compliments, et pour ma part je fais des

vœux pour la diffusion aussi étendue que possible de votre livre que je lirai avec beaucoup d'intérêt.

A. GIGUÈRE, *ptre*

Montréal, 26 octobre 1918

Cher Monsieur,

Vous vous proposez de publier un livre sur la *Mutualité*, sur les avantages et les principes qui doivent en être la base. Votre entreprise mérite la sympathie et l'encouragement de tous ceux qui s'intéressent au progrès et au bonheur de leurs compatriotes. L'Association devient de plus en plus puissante et populaire, partout elle enrôle des millions d'hommes sous ses drapeaux; c'est une des grandes forces motrices de l'humanité. Mais, si elle est puissante pour le bien elle l'est également pour le mal, lorsqu'elle n'est pas dirigée par les principes d'ordre, de justice et de véritable fraternité, lorsqu'elle fomenté la jalousie, l'envie et la haine et se met à la merci d'hommes qui l'exploitent et la lancent dans des voies dangereuses, funestes à la société. Plus je vieillis plus je me convainc que notre mutualité doit être nationale et religieuse, fondée sur

les principes de justice et de charité que l'on trouve dans le christianisme.

Nous sommes assez nombreux au Canada et aux États-Unis pour nous protéger mutuellement au moyen d'associations basées sur ces principes, dirigées par des hommes sages, désintéressés, et n'ayant en vue que le bien de leurs semblables. Je disais, au Sénat, que nos concitoyens anglais seraient peut-être obligés, un jour, de juger bon et utile qu'il existe des Canadiens français, heureux de trouver chez eux des obstacles sérieux au succès de certaines théories funestes à la paix, au bon ordre et au bonheur du Canada. C'est grâce à une mutualité sage, nationale et religieuse que nous procurerons à notre population les moyens de remplir cette mission bienfaisante.

Étant convaincu que ce sera l'esprit et l'effet de votre livre, je le recommande à la faveur du public.

L. O. DAVID.

Octobre, 3 octobre 1918.

Cher Monsieur Bourbonnière,

Je suis tout à fait incompetent dans les affaires de la Mutualité et par conséquent, je n'ai pas d'opinion à exprimer à ce sujet.

La valeur des témoignages que vous désirez réunir dépendra de la connaissance des faits. Ne prenez donc que des écrits de cette nature. Les autres ne comptent pas.

Je n'ai plus de livres. Je finis comme j'ai commencé — sans un seul volume — pas même ceux de mes ouvrages — et je m'en trouve bien.

Succès et santé.

Benjamin SULTE.

Québec, 8 novembre 1918.

M. A. Bourbonnière,
Mutualiste,

Montréal.

Cher Monsieur,

J'ai reçu, il y a quelques jours, votre lettre datée le 5 novembre 1918, m'informant que vous êtes à préparer un travail que vous publierez prochainement, et qui sera intitulé : *La Mutualité, ce qu'elle a été ; ce qu'elle est ; ce qu'elle sera*

C'est une heureuse idée, et je n'ai aucun doute que votre livre sera reçu avec grand plaisir par tous ceux qui sont intéressés dans cette question de la mutualité.

Membre de la famille des mutualistes depuis un grand nombre d'années, je sais ce

que la mutualité a été à ses débuts dans notre province, je sais ce qu'elle est à présent, et je compte que, dans l'avenir, la mutualité atteindra le but principal pour lequel elle fut établie, c'est-à-dire développer l'esprit de prévoyance et d'économie chez l'ouvrier.

Aujourd'hui plus que jamais, l'économie est nécessaire au travailleur à gages, et c'est dans la mutualité qu'il pourra la pratiquer avec les meilleurs résultats.

Naguère l'ouvrier, l'artisan, le travailleur, avec un salaire dix fois, vingt fois moindre, vivait tranquille et heureux, sans vaines ambitions, sans tentations inutiles, sans illusions décevantes. Seul à travailler, car la manufacture ne s'était pas encore emparé de la femme, il trouvait le moyen d'élever une nombreuse famille et d'amasser, sou par sou, un petit trésor pour le repos de sa vieillesse et pour l'avenir de ses enfants.

Mais alors, il n'y avait pas de cercles, pas de clubs, pas de saloons. Le soir, quand le père, harassé de fatigue, brisé par le travail, rentrait dans sa modeste maison, il n'y trouvait ni luxe, ni fêtes bruyantes et tapageuses, mais le calme et la paix, le bonheur du foyer familial. Tout de suite il se

sentait enveloppé d'une chaude atmosphère d'affection forte, vivifiante, et les caresses de ses enfants aimés, le bon regard heureux de sa femme, lui remplissaient le cœur d'une douce émotion, d'une joie sans mélange. Il n'y avait pas à redouter les amers lendemains, les crises de larmes et de désespoir après les plaisirs énervants. La vie c'était le calme ruisseau, que la tempête ne vient jamais agiter. N'était-il pas plus heureux, plus profondément et vraiment heureux, ce modeste travailleur, que l'ouvrier d'aujourd'hui ?

Les ambitions ont grandi. Le salaire s'est élevé, mais en même temps les appétits se sont aiguisés. Non content d'une table abondante mais frugale, non content d'un bien-être relatif, l'ouvrier, aujourd'hui, veut la bonne chère, veut le luxe. Pauvre, il veut ne se refuser rien des raffinements du confort que donne la richesse. Mais si élevé que soit le salaire, il est impossible qu'il puisse suffire à de pareilles ambitions. La valeur du travail manuel est nécessairement limitée et ne saurait croître indéfiniment. D'où conflit inévitable. Alors l'ouvrier posera au martyr, au persécuté. Aura-t-il raison ?

L'ouvrier veut une part toujours plus large de plaisirs, de jouissances, mais la valeur de son travail reste toujours la même, ou à peu près. Le patron doit-il prendre du sien pour satisfaire les prétentions du travailleur? Doit-il risquer son capital dans une entreprise, doit-il dépenser son énergie, ses forces intellectuelles sans en tirer aucun profit? Évidemment non! Le patron qui risque ses capitaux, le patron qui travaille intellectuellement, a droit à une rémunération comme l'ouvrier.

La seule solution possible au problème social, c'est donc l'ouvrier qui doit la trouver. Il faut qu'il sache se borner, qu'il sache équilibrer son actif et son passif, ses dépenses et son salaire, ses prétentions et le mérite de son travail. C'est en vain que les gages monteront, si toujours les dépenses montent aussi. Savoir se contenter de ses ressources, ce n'est pas seulement de la sagesse divine, surhumaine, c'est une nécessité sociale. Hélas! espérer que l'ouvrier va revenir à la vie simple et austère d'autrefois, c'est une illusion. On ne revient pas en arrière! Quand une fois l'ouvrier a goûté à la vie large et facile de nos villes modernes, quand il s'est imprégné, saturé

de l'air qu'on respire au milieu des travailleurs d'aujourd'hui, quand, depuis son enfance, il a appris à satisfaire tous ses caprices à s'entourer de luxe et d'un bien-être excessif, il ne peut plus comprendre le bonheur austère mais si complet de nos pères. Il a besoin du tapage du club, du bruit de la société bruyante, des plaisirs âcres du jour.

Mais pourtant, même dans cette vie énergente, il faut savoir mettre de l'économie. S'il n'est plus possible de retrouver toute la simplicité d'autrefois, il est possible encore d'économiser quelques sous pour l'avenir, pour ses enfants. Plusieurs de nos ouvriers le font ! Mais combien d'autres aussi pourraient le faire ?

C'est, d'ailleurs, de la plus élémentaire prudence. Il n'est pas si rare de voir le travail manquer sans qu'il n'y ait aucune faute de la part de l'ouvrier. Le manufacturier ferme ses portes pour un temps, le patron suspend le travail, pour une raison ou pour une autre, le patron se retire des affaires, et voilà un homme, voilà une famille sans travail et sans ressources. La maladie peut aussi venir frapper à votre porte. Alors, non seulement le travail est arrêté, mais encore les remèdes, le médecin

demandent des frais supplémentaires. C'est l'histoire de tous les jours, n'est-ce pas ?

Il faudrait donc s'endetter, souffrir peut-être du froid, de la faim ! L'économie intelligente aurait rendu l'épreuve facile à supporter. Et si on s'endette, il faudra bien payer ensuite, il faudra bien économiser après l'épreuve, juste au moment, peut-être, où l'on aura t davantage besoin des douceurs du luxe et de l'abondance.

L'économie avant l'épreuve n'est-elle pas possible comme celle qui la suit nécessairement ? Elle est plus difficile, peut-être, parce qu'elle n'a pas un but immédiat, mais elle est possible. Les leçons de l'expérience quotidienne ne doivent pas être perdues pour nous, et ces leçons nous disent que sans l'économie nous allons tout droit à la souffrance, tôt ou tard.

Quel homme d'ailleurs, ne veut pas monter l'échelle sociale ? Mais si on ruine sa santé dans des plaisirs éphémères, si on dépense sans compter tout ce que l'on gagne, sur quelle base s'appuiera-t-on pour monter. En s'instruisant, en substituant les livres aux vaines joies, il y a double profit, profit intellectuel d'abord, profit ensuite d'économie. Ce profit intellectuel, et les

ressources de l'économie, nous donneront plus de vrai bonheur, et un bonheur plus long, que tous les plaisirs où se consomment les forces et la vie du viveur.

Enfin, pour le père de famille, n'est-ce pas un devoir et un bonheur de pouvoir laisser à ses enfants sinon la richesse, du moins quelques ressources pour commencer la lutte de la vie ?

C'est donc en lettres d'or que devrait s'écrire partout, mais surtout dans les cœurs, ce mot : « *Economie* ».

Alors, dès qu'un but commun s'impose, l'association en rend la réalisation plus facile; deux hommes enlèvent un fardeau qu'un seul ne pourrait soulever; une lampe éclaire aussi bien deux personnes qu'une.

De là le besoin de groupement qui prend, chaque jour, une importance nouvelle, et on pourrait presque mesurer le progrès des peuples au développement qu'ils ont donné à l'association.

A mesure que ses avantages ont été mieux connus, elle s'est diffusée, elle a pénétré dans toutes les branches de l'activité humaine, elle a révélé les formes si diverses sous lesquelles nous la voyons aujourd'hui.

Dans ces dernières années, le principe de l'association a pris une importance particulière sur le terrain économique où la communauté des intérêts, la simplicité des droits, le besoin de protection et de défense ont rapproché les hommes de même profession, que la loi avait si longuement tenus éloignés et désunis.

Dans la production, l'association a sa place marquée, soit que les patrons réunissent leurs capitaux, soit que les ouvriers veuillent produire en supprimant l'intermédiaire de l'entrepreneur entre le capital et le travail.

Dans la consommation, elle pénètre par les sociétés d'approvisionnements jusqu'aux grandes masses populaires, auxquelles elle procure d'immenses avantages. Dans la répartition des richesses, l'association a, dès maintenant, un rôle prédominant, soit qu'il s'agisse des grandes industries, du commerce, de la banque, etc., c'est elle qui a donné naissance à ces puissantes organisations qui mettent en action des centaines de mille hommes et des capitaux par milliards.

L'association a, en outre, singulièrement grandi en utilité sociale, depuis que l'on a

pu s'en servir à garantir l'avenir par un peu de prévoyance; telle est en effet, la fondation des sociétés d'assurance sur la vie et les accidents, des sociétés de secours mutuels, des caisses populaires, des caisses de retraite, de la ligue des ménagères.

Associations-nous, c'est le meilleur et le seul moyen, aujourd'hui, de sortir victorieux dans le *struggle for life* qui est de nos jours plus accentué que jamais.

Donc, en avant la Mutualité !

J'ai l'honneur d'être Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Félix MAROIS.

F. CHS LABERGE, B.A.Sc., L. C.

Ingénieur Civil et Arpenteur

Bureaux

No 30, rue Saint-Jacques,

Tél. Main 1119

Montréal, le 8 mars 1919.

Monsieur A. Bourbonnière, Montréal.

Mon cher Monsieur,

J'apprends avec plaisir que vous allez publier un livre sur la *Mutualité*.

Je suis d'opinion que les sociétés de secours mutuels ont comblé une lacune dans

l'organisation sociale de ce pays, et je suis certain que vous arrivez à temps, et que votre livre sera lu avec grand intérêt par nos concitoyens.

La *Mutualité* est la base la plus profitable de l'économie dans un pays nouveau comme le nôtre, car le développement de nos industries et de nos richesses naturelles permettra de retirer de l'argent épargné un rendement très considérable, et par là augmentera la richesse nationale.

J'oserais dire que la même somme placée mensuellement dans une société de secours mutuels, bien administrée, produirait une somme totale double, pour une période de 30 ans, que si cette somme était placée dans les banques à 3%.

Les avantages de la « Mutualité » sont les suivants :

- 1° Le sociétaire reste toujours maître de ses épargnes.
- 2° Le sociétaire est en même temps assureur et assuré.
- 3° Les fonds accumulés sont administrés par lui-même par l'entremise de directeurs élus en convention.
- 4° L'argent est prêté au fur et à mesure qu'il est déposé, sans perdre un seul instant

l'intérêt, car la collectivité produit mensuellement des sommes importantes, ce qui ne peut pas arriver dans le cas d'un individu qui doit attendre plusieurs années avant d'avoir amassé une somme assez importante pour en faire un placement de tout repos.

5° L'individu n'a pas toujours la facilité de trouver un emprunteur ayant besoin de la somme exacte qu'il veut prêter, tandis que dans une société il est toujours facile de parfaire tous les montants demandés, gros et petits, et par ce fait, l'argent accumulé produit les fruits merveilleux que l'on sait.

6° Cet argent aide à secourir les nôtres, et à encourager nos œuvres nationales qui en ont absolument besoin.

7° C'est le seul moyen d'assurer à la famille le montant désiré, advenant le décès du sociétaire, car les preuves ne manquent pas pour démontrer que ceux qui n'ont pas d'assurance ne laissent en mourant que des valeurs qui ne sont pas facilement réalisables, et qui par là risquent de laisser leur famille dans la misère à cause de cette imprévoyance.

Toutes les formes de polices sont maintenant en vigueur dans les bonnes sociétés,

et le père et la mère ainsi que leurs enfants peuvent prendre les montants qui leur conviennent.

Le prix à payer est toujours calculé à intérêt composé et produit des sommes relativement importantes, lorsque le terme fixé pour leurs bénéfices est arrivé.

Je suis de ceux qui croient que le siècle que nous vivons sera celui de la *Mutualité*, et que les sociétés organisées sur des bases financières solides sont appelées à jouer un rôle très important dans la vie économique des peuples.

Je salue votre livre comme une inspiration opportune, et je suis certain que la semence que vous allez jeter, produira les plus beaux fruits patriotiques, car un mutualiste est toujours un homme de dévouement, et les hommes de dévouement font les nations fortes, et par conséquent sont des véritables patriotes.

Je termine en vous souhaitant bon succès pour votre publication.

Je demeure votre tout fraternellement,

F. C. LABERGE,

Président-général de l' Alliance Nationale

LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS
CANADIENS-FRANÇAIS

Bureau du Président,

Montréal, 26 novembre 1918.

Monsieur A. Bourbonnière, Ville.

Cher Monsieur et Confrère,

J'ai l'avantage d'accuser réception de votre lettre du 14 courant m'annonçant la publication de votre ouvrage sur la mutualité. Je vous félicite bien sincèrement de votre initiative, car, comme vous le dites si judicieusement, nous assistons à une sorte de mouvement de dislocation plus ou moins menaçante.

Les grands centres urbains, la grande industrie manufacturière ont occasionné des modifications profondes au sein de la population canadienne-française, affaibli ses forces, les liens de ses familles; c'est un devoir public de remédier dans la mesure du possible à ces changements, en provoquant l'extension du principe mutualiste, son correctif efficace.

Tout ce qui est susceptible de fortifier les liens entre les hommes, de les rapprocher de les éclairer, de les rendre plus prévoyants, tout cela est du domaine de la mutualité.

Il est à souhaiter que les principes que contiendra votre ouvrage se répandent parmi nos compatriotes, afin d'aider à enrayer cette désorganisation de la famille traditionnelle, que vous avez pu ainsi que moi-même constater.

Veillez bien m'inscrire sur la liste de souscription pour cinq exemplaires.

Recevez cher Monsieur et Confrère, l'expression de mes sentiments dévoués et fraternels,

Rodolphe BÉDARD,
Président-Général
Société des Artisans Canadiens Français

ASSOCIATION CANADO-AMÉRICAINNE

Manchester, N. H. 27 novembre 1918.

Monsieur A. Bourbonnière,
Organisateur, L'Alliance Nationale,
395 Avenue Viger, Montréal, P. Q.

Mon cher Monsieur,

J'apprends que vous avez sur le métier en préparation, un travail intitulé *La Mutualité*, lequel paraîtra prochainement sous la forme livresque. Permettez-moi de saluer en vous un *précurseur*. Bien que la mutualité occupe une place de prime importance dans la vie économique de notre

peuple, je ne sache pas qu'aucun compatriote ait jamais abordé un sujet de ce genre. Aussi sommes-nous obligés, lorsque nous avons besoin de renseignements, de consulter les travaux des mutualistes de langue anglaise. Il y a bien les ouvrages de Dédé et de Léopold Mabileau, mais la mutualité française diffère tellement, sinon en son principe, du moins dans ses applications, de la mutualité américaine, que les écrits de ces savants spécialistes ne sauraient nous être de beaucoup d'utilité.

Votre livre vient donc combler une lacune et nous pouvons lui prédire la faveur du public.

D'ailleurs, le nom de l'auteur constitue par lui-même une garantie de bonne foi, d'intégrité historique, de connaissance du sujet. Après avoir été tour à tour président et secrétaire d'une société nationale, aujourd'hui organisateur au service d'une autre, mêlé, en un mot, au mouvement depuis de nombreuses années, vous étiez tout préparé pour mettre à jour ce livre attendu et désiré : La Mutualité, ce qu'elle est, ce qu'elle a été, ce qu'elle sera.

Ce titre seul indique que vous vous êtes tracé un cadre très vaste. Vous ne sauriez

donc passer sous silence l'histoire de la mutualité franco-américaine. Elle constitue un exemple frappant de cette force secrète d'expansion qui accompagne la race française partout où elle s'implante. Si incroyable que cela paraisse, les canadiens-français arrivés aux États-Unis sans le sou, chargés de familles, obligés de créer de toutes pièces et de maintenir ensuite leur organisation sociale, occupant au début les positions les moins lucratives, prêtent aujourd'hui des millions aux entreprises américaines.

Quand on examine le status financier de nos sociétés, que constate-t-on? On y voit l'épargne franco-américaine placée sur débentures dans l'industrie yankee et contribuant au développement des chemins de fer, des voies de navigation, des entreprises municipales, etc. Sans doute, il est raisonnable que les économies réalisées par nos gens dans les institutions de ce pays servent au progrès de ces mêmes institutions. C'est un juste retour des choses produit par la loi des équilibres. Mais le temps n'est-il pas arrivé où une partie de l'argent s'accumulant année par année dans le trésor de nos sociétés de bienfaisance, devrait être

affecté au développement et au maintien de nos propres institutions, collèges, écoles, journaux, etc? N'est-ce pas une chose anormale qu'une paroisse obligée d'agrandir une école catholique soit tenue de s'adresser à des protestants pour emprunter de l'argent, alors qu'elle pourrait en trouver dans le trésor de nos sociétés? Bref, pourquoi n'emprunterions-nous pas au besoin notre propre argent, quand il y va du salut des institutions nécessaires à notre vie nationale.

Voilà, il me semble, un problème économique dont votre livre aidera sans doute à mettre en lumière la solution.

Je ne m'attarderai pas sur le rôle joué par nos sociétés dans le domaine de la conservation de la langue et de la foi; je sais que vous aurez souligné ce point si important.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter à votre ouvrage la plus grande diffusion et à vous remercier d'avance pour l'œuvre utile que vous aurez accomplie.

Votre bien dévoué
le président général de l'Association

Canado-Américaine,

A. A. E. BRIEN, M. D.

L'UNION SAINT-JEAN-BAPTISTE
D'AMÉRIQUE

Siège social :

Bâtisse Unity, Woonsocket, R. I.

Casier postal : 1001

Nashua, N.-H., le 24 mars 1919.

Monsieur A. Bourbonnière,

Brunswick, Me.,

Cher Monsieur,

J'ai lu avec intérêt le résumé du volume que vous préparez sur la Mutualité. Il est certainement désirable de mieux faire connaître nos organisations fraternelles; et cela pour de nombreuses raisons. Au cours de ses quelques années d'existence, notre mutualité canadienne-française et franco-américaine a certainement fait un bien immense tant au point de vue national qu'économique; on ne peut trop le redire. Je vous souhaite tout le succès possible dans votre entreprise. Veuillez, cher Monsieur, accepter l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Henri T. LEDOUX.

Président général.

ALLIANCE NATIONALE

Montréal, 26 décembre 1918

M. Avila Bourbonnière, Montréal.

Cher Monsieur Bourbonnière,

Je n'hésite pas un instant à vous encourager à poursuivre l'œuvre tout à fait utile et nécessaire que vous avez entreprise, à savoir de faire connaître aux nôtres l'histoire de la mutualité dans son passé, son expansion actuelle et le bien qu'elle est appelée à faire.

L'expérience que vous avez de ce sujet est un gage que le succès de cette entreprise est assuré. Je ne connais pas encore votre travail mais le cadre de la mutualité est si vaste que j'ai hâte d'en faire la lecture afin de pouvoir puiser à vos connaissances.

Notre race est appelée à occuper dans l'histoire de la mutualité une des premières places, sinon par le nombre au moins par la qualité.

Depuis quelques années les sociétés de bienfaisance canadiennes-françaises ont donné l'exemple de l'énergie et du développement d'une manière intensive. Elles ont donné l'essor à toutes sortes de progrès et

à de nouvelles idées qui ont rendu orgueilleux les mutualistes de langues étrangères au point que la mutualité anglaise dans bien des cas a emboîté le pas et a adopté nos innovations.

Je vous félicite de tout cœur pour cette heureuse idée et vous souhaite tout le succès que vous méritez.

Votre bien dévoué

Théo CYF IHOT, M. D.,
Médecin en Chef de l'Alliance Nationale.

La puissance de l'épargne

Quand en 1870-71 la Prusse eut vaincu la France, elle voulut l'écraser afin de la mettre hors d'état de tenter longtemps un retour offensif : dans ce dessein elle lui imposa une indemnité de cinq milliards. De l'avis de la Prusse, et même dans l'opinion des neutres, c'était la ruine de la France.

Et cependant que vit-on ? Après 70, la France était plus prospère que l'Allemagne, qui l'avait vaincue, qui avait prétendu l'écraser. Vingt mois après le paiement des cinq milliards, le taux de l'argent était plus élevé à Berlin qu'à Paris.

Et la France a beaucoup mieux bravé que l'Allemagne les crises économiques de 1878-79. Encore au moment de la Grande Guerre, l'Allemagne n'obtenait qu'à près de 6 p. c. le crédit que la France trouvait chez elle à 4. On sait pourtant, que la population de la France est restée stationnaire depuis environ un demi-siècle, on sait aussi d'une façon générale, que l'industrie française est loin d'être aussi puissamment outillée que l'industrie allemande, anglaise, américaine.

A quoi donc la France doit-elle attribuer sa vigueur économique? C'est l'un des économistes français les plus distingués de ce temps, M. Charles Gide, qui va nous l'apprendre : « Si la France a pu tenir honorablement son rang de grande puissance industrielle, à côté de pays supérieurs par la population, leur activité, leur outillage, c'est surtout à sa puissance d'épargne qu'elle le doit. »

A quoi la France doit-elle sa richesse? M. de Bulow, chancelier de l'Empire allemand, l'a dit en plein parlement au mois de novembre 1908 : « La France doit sa richesse à son sol béni, à l'activité et à l'ingéniosité de ses habitants, mais encore à son admirable esprit d'économie. La France est devenue le banquier du monde. Ce que la France gagne de moins que nous par la production, elle le compense par l'épargne. »

Telle est la puissance de l'épargne.

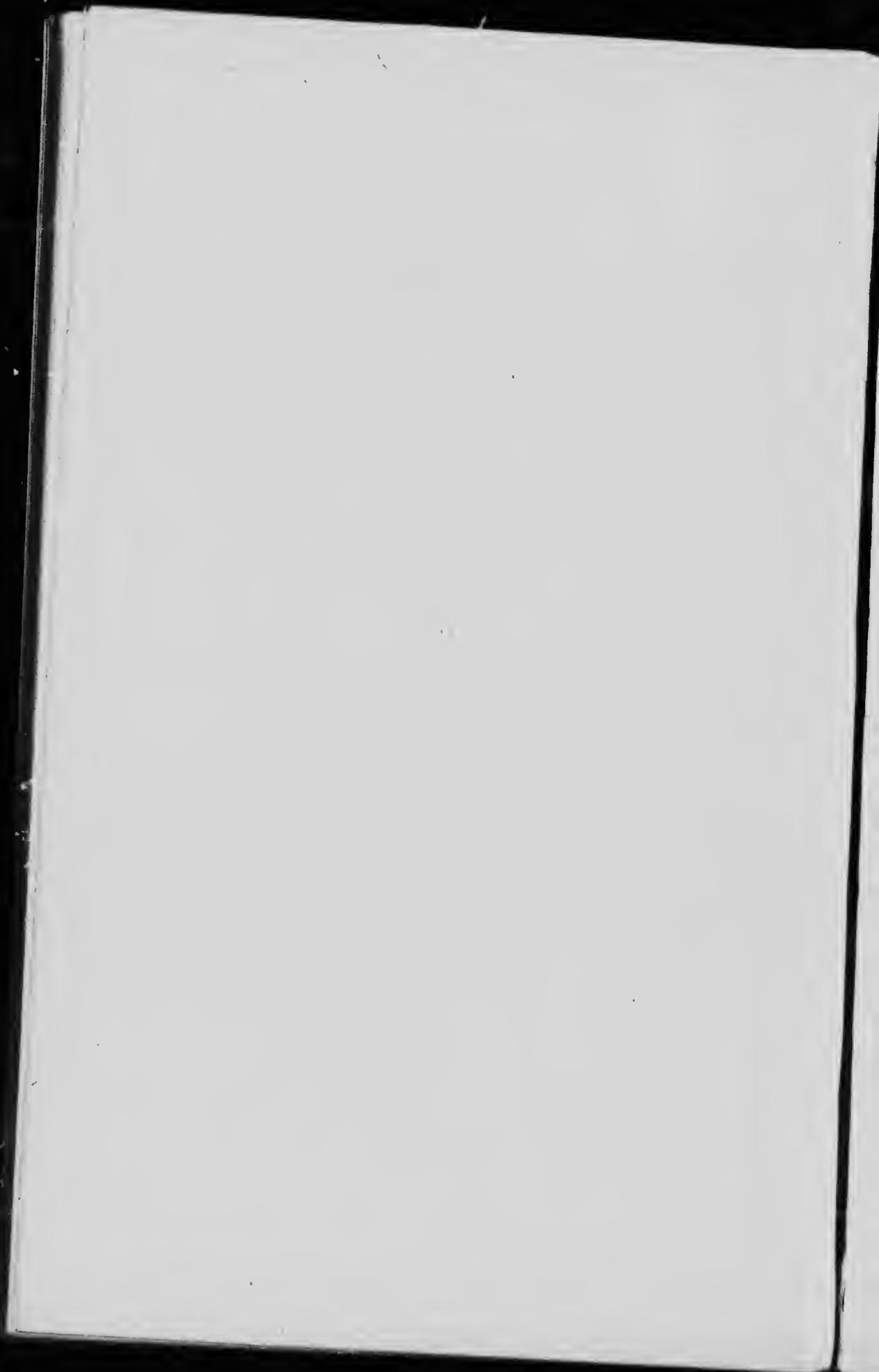
« Ce que l'épargne a réalisé en France elle pourrait, toutes proportions gardées, l'accomplir ici comme ailleurs. L'économie, qui en tout temps est une vertu civique, est de nos jours un devoir impérieux. Il nous faut nourrir, vêtir, équiper, armer les soldats

américains qui sont encore sur le champ de bataille. Il nous faut exporter l'excédent de nos moyens de subsistance afin de nourrir le monde allié, où les producteurs valides sont devenus des soldats, où des milles carrés de champs nourriciers sont devenus des champs meurtriers. Il nous faut donner du travail, au pays, à des centaines de mille ouvriers, dans nos usines et dans nos fabriques, dans nos campagnes et dans nos ports. Ces centaines de mille ouvriers n'auront du travail qu'autant qu'ils pourront trouver à vendre leurs produits ou à utiliser leurs services. Or, comme en ces années extraordinaires, c'est l'État qui centralise l'achat des denrées alimentaires et des objets manufacturés et l'utilisation des services dont ont besoin les armées et les populations civiles alliées, ce n'est qu'en économisant le plus possible et en prêtant vos épargnes à l'État que vous contribuerez à nourrir le monde allié, à faire vivre des millions d'Américains qui vivent de leur travail.

ÉCHO DE L'OUEST

Minneapolis et Saint-Paul, Minnesota,

22 novembre 1918



Introduction

Ce n'est pas mon intention d'écrire pour mes compatriotes canadiens-français du Canada et des États-Unis l'histoire complète de la mutualité, ce serait présomptueux de ma part d'entreprendre une œuvre aussi importante et aussi considérable, surtout de relater succinctement tous les progrès auxquels en est arrivée aujourd'hui cette science économique. Je me bornerai, tout simplement à en faire connaître l'origine, la progression, ce que l'on doit attendre de cette science et surtout de ceux qui dirigent son avenir, ses destinées.

Son origine, son but et son expansion dépendent, en général, des temps et des conditions existantes aux différentes époques de la vie des peuples.

Son accroissement prodigieux, constant et certain est dû à la Fraternité qui a pris naissance parmi tous les membres qui composent aujourd'hui les nombreuses sociétés de secours mutuels.

Je ne prétends pas non plus que cette publication soit le vade-mecum de la mutualité, mais, je désire, cependant, qu'il

en ressorte un bien fraternel et que ce travail serve à agrandir de plus en plus l'horizon des œuvres mutuelles et fraternelles sous l'égide de l'Eglise.

De nos jours, on a besoin de toute l'aide spirituelle, morale et civique pour mener à bonne fin toutes les entreprises.

Celle-ci en est une des plus sacrées, des plus honorables et des mieux conçues.

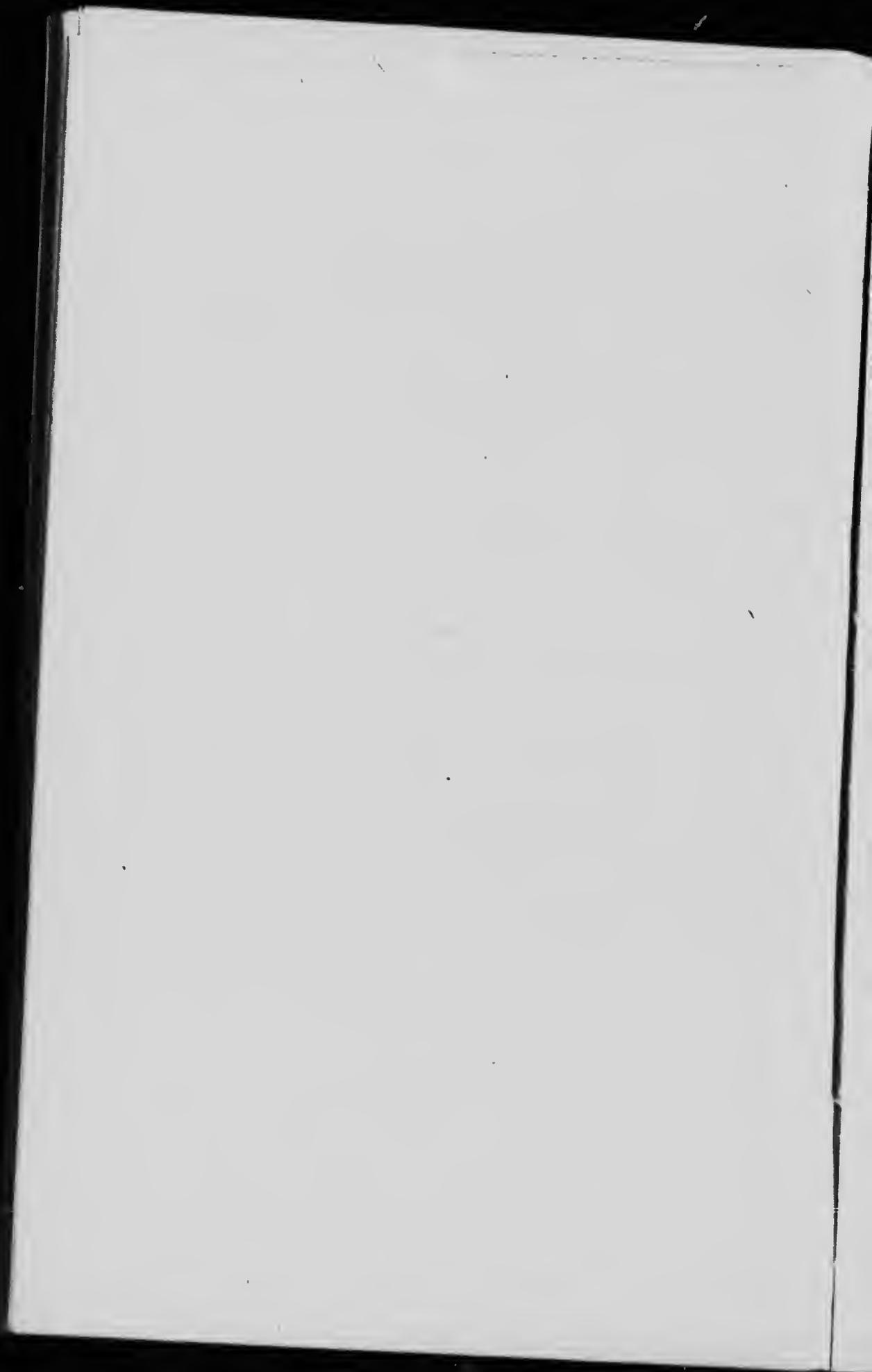
La Mutualité est une œuvre humanitaire.

La Fraternité de l'Homme est aujourd'hui souveraine. Le riche et le pauvre; le grand comme le petit, tous s'y attachent. C'est le centre de ralliement, le pivot de toutes les situations. Si les promoteurs et les propagateurs de cette science unique savent en saisir l'occasion, s'ils peuvent en démontrer la force et lui donner l'expansion qu'elle mérite, l'humanité toute entière s'élèvera et en bénéficiera.

A. BOURBONNIÈRE.

“La Mutualité”

Ce qu'elle a été ;



“La Mutualité”

Ce qu'elle a été ;

Je pourrais bien retracer l'origine de la Mutualité bien avant l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ; au temps même de Joseph, fils de Jacob, qui mit à exécution les premiers principes de la « Prévoyance », et sauva l'Égypte de la famine, tel que le décrivent les textes 35 et 36 du premier livre du Pentateuque, la *Genèse*, CHAP. XLI. Tous les habitants de ce pays, où régnait alors le roi Pharaon s'empressèrent de suivre les conseils de Joseph et ils amassèrent, durant des années, en prévision des années de famine qui devaient envahir cette contrée, et y semer la misère durant sept années. Lorsque ces années de famine arrivèrent, les Égyptiens avaient accumulé de nombreuses provisions et *dans tout le pays, il y avait du pain.*

Après l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, lorsque les Apôtres, après avoir reçu l'Esprit-Saint commencèrent leurs prédications et à enseigner au monde la

doctrine de Celui qui était venu sur la terre pour sauver les hommes et leur montrer le vrai chemin du ciel, ceux qui joignirent les apôtres et se convertirent, s'unirent ensemble, et ils avaient tout en commun, nous dit le verset 44, du chapitre 2, des Actes des Apôtres.

Ils vendaient leurs possessions et leurs biens et les distribuèrent à tous, selon que chacun en avait besoin, (verset 45).

En relisant les actes des apôtres et saint Paul dans son Épître aux Romains, chapitre XII versets 8, 9, 10, nous y voyons une admirable communauté, pratiquant visiblement la *Mutualité*.

Rien de plus beau, ni plus touchant que ce tableau de l'Église naissante : il a été tracé par saint Luc dans les Actes des Apôtres : « Toute la multitude de ceux qui croyaient, n'avaient qu'un cœur et qu'une âme et aucun d'eux ne s'appropriait ce qu'il possédait, mais ils mettaient tout en commun. »

Il n'y avait point de pauvres parmi eux, parce que tous ceux qui avaient des terres ou des maisons les vendaient, et en apportaient le prix ; ils le mettaient aux pieds des Apôtres, et on le distribuait à chacun selon

son besoin. Ils étaient tous unis ensemble, et tout ce qu'ils avaient était commun. L'Église, cette société que Jésus-Christ a établie a donc été la première *Mutualité* et comme il faut qu'elle subsiste, sans interruption, jusqu'à la fin des siècles, la *Mutualité*, existera donc aussi, toujours, si ses promoteurs, ses propagateurs, suivent religieusement les enseignements de l'Église. Malgré la protection divine de son Auteur, l'Église a eu à subir bien des épreuves, mais elle est restée immobile et inébranlable.

A la suite de toutes les persécutions que l'Église eût à subir durant des siècles et qu'Elle subit malheureusement encore de nos jours, la terre se peupla d'hommes méchants et corrompus qui se répandirent partout. Rome était alors le centre de l'idolâtrie et des persécutions. Cependant, la voix de saint Pierre, se faisait entendre à Antioche; celle de saint Paul, à Rome; celle de saint Thomas, aux Indes; celle de saint Jean, dans l'Asie Mineure; celle de saint André, chez les Scythes; celle de saint Philippe dans la haute Asie; celle de saint Barthélémi, dans la grande Arménie; celle de saint Mathieu, dans la Perse; celle de saint Simon en Mésopotamie; celle

de saint Jude, dans l'Arabie, et celle de saint Mathias, en Éthiopie.

Cette *Mutualité* chrétienne couvrait donc tous les pays habités.

Les lumières concouraient avec les souffrances au triomphe du christianisme, et l'Église n'était pas moins vengée par les écrits solides de ses défenseurs, qu'honorée par le courage invincible de ses martyrs. Tertulien, prêtre de Carthage, publia alors, en faveur de la religion chrétienne, un ouvrage qu'il intitula : « *Apologétique* » et qui porta un coup mortel au paganisme.

Pour montrer que les assemblées des chrétiens n'étaient rien moins que factieuses, Tertulien décrit ce qui s'y passait. « Nous faisons, dit-il, *un seul corps, par ce que nous avons la même religion, la même morale, les mêmes espérances*; nous nous assemblons pour prier Dieu, en commun, comme si nous voulions le forcer à nous accorder nos demandes; cette violence Lui est agréable.

« Ceux qui président à nos assemblées sont deux vieillards d'une vertu éprouvée, qui sont parvenus à cet honneur, non par argent, mais par le bon témoignage de leur vie; car dans l'Église de Dieu, rien ne se fait par argent. S'il y a chez nous, quelque espèce

de trésor, chacun y a contribué; ce qui s'amasse ainsi est un dépôt sacré; mais il sert à l'entretien des veuves et des orphelins, au soulagement des pauvres et de tous les malheureux. »

Telle était la vie des chrétiens dans le troisième siècle de l'Église.

Ceci était bien, je crois, de la vraie *Mutualité*. Au temps de l'empire romain, les ouvriers de même profession s'associaient entre eux. Ils formèrent, à cette époque, des corporations. Les Germains, de leur côté, apportèrent l'usage des *Ghildes*, dont tous les membres se promettaient appui et célébraient leur union placée sous le patronage d'un Dieu ou d'un héros par des festins, ce qui valait aux membres de la Ghildes le nom de *frères du banquet*. Les deux institutions, se mêlant, formèrent les corporations du moyen âge. Charlemagne les défendit, le synode de Rouen, en 1189, les prohiba; mais elles étaient trop une nécessité de ces temps de violence pour ne pas braver toutes les défenses. Les membres d'une corporation trouvaient, en effet protection les uns auprès des autres, secours pour les vieillards, les veuves, les orphelins.

Chacun avait un saint pour patron, ses fêtes, son trésor. Les chefs, les syndics ou jurés, qui faisaient la police du corps, prévenaient les *fraudes* et veillaient à l'observation des règlements; les règlements exigeaient un apprentissage long et sévère, et assuraient aux membres de la corporation le monopole de leur industrie, de sorte que, pour chaque profession, le chiffre des *Maitres* était fixé par la corporation elle-même. Il résultait de là qu'il n'y avait point de concurrence, puisqu'il n'y avait point de liberté, et que les prix étaient maintenus à un taux élevé. Mais cette discipline si sévère était nécessaire à l'industrie naissante. Plus tard, les corporations furent une gêne; au treizième siècle elles donnèrent aux artisans la sécurité du travail. La bourgeoisie est sortie de là. La période qui intervient entre la chute de l'Empire Romain à celle de l'Empire d'Orient est généralement appelée le *Moyen Age*.

La majorité des historiens représentent l'Europe, quoique injustement, je crois, durant ces âges, comme étant perdue dans l'ignorance et la barbarie.

Une partie de l'Empire Romain fut détruit. L'Italie, les Gaules, l'Afrique et

l'Espagne furent continuellement en guerre.

Les Perses et les Mahométans semèrent la désolation partout : Les ravages de ces peuples s'étendirent même jusqu'en Chine et au Japon. La France, l'Angleterre et l'Irlande furent à peu près, les seuls pays qui conservèrent, grâce aux ordres monastiques, les principes et les doctrines prêchés par les Apôtres, leurs disciples et les pieux fidèles qui les avaient secondé dans la grande œuvre de la rénovation du monde par le Christ.

Aussi cette communauté admirable fondée par Dieu Lui-même, avait-elle grandement dégénéré.

Cependant, bien avant les commencements de cette histoire de l'humanité, les ancêtres des tribus Teutonnes, Celtiques et des Goths, qui étaient des peuples sauvages et barbares se livraient à des fêtes funèbres.

Ces fêtes tournèrent bien souvent en orgie.

L'ombre de ces conditions primitives des peuples, se reflète encore, de nos jours, dans certaines veillées des morts.—(WAKE).

Certains historiens nous disent qu'à fur et à mesure, que ces tribus devinrent plus intelligentes et civilisées, ces fêtes se changèrent en clubs d'enterrements, lesquels

avec l'avancement des siècles prirent les traits des sociétés mutuelles, substituant ainsi aux fêtes sauvages des morts, des dispositions décentes de funérailles, pour leurs défunts, et des secours pour les familles éprouvées.

Certains historiens ont essayé de faire remonter l'origine de la Fraternité aux sociétés mortuaires Romaines qui existaient certainement avant même le règne de l'Empereur Adrien, en l'an 120; de là, à travers les âges florissants de l'Europe chrétienne, se développèrent, par la suite, en Angleterre ces sociétés fraternelles, et en Amérique des Associations de secours mutuels.

Un mutualiste distingué, M. J. V. Désaulniers officier d'académie et ex-président général des Artisans Canadiens français, a dit : « L'Égypte antique avec ses pyramides qu'ont bravés les siècles, Babylone, avec ses féériques jardins suspendus et ses murailles sur le sommet desquelles roulaient mille chars démontrent dans l'humanité naissante, l'existence de l'association du travail, de la *Mutualité*.

« Plus tard, la Grèce Antique avec Tyr et Carthage établissent des dispositions pour l'association des capitaux et donnent à

leurs compagnies marchandes des règles à suivre pour établir leurs risques de mers.

« Au moyen âge, l'idée de corporation et d'association se dessine avec des contours moins indécis. Les travailleurs s'unissent et des secours mutuels sont accordés à l'ouvrier malade, au vieillard, et l'on songe même à la veuve et à l'orphelin. »

Les mutualistes anglais prétendent que l'origine des sociétés de nos jours, ne remonte pas à ces temps anciens, mais qu'elles nous viennent des Anglo-Saxons. Qu'elles proviennent de cet esprit de gouvernement personnel dont les peuples Teutons étaient animés dès les premiers temps de leur existence ou d'autres parts. Tant que les organisations sociales des peuples ont été celles d'une tribu, d'une famille; les besoins de l'homme d'avoir la coopération pour se sauvegarder contre l'infortune et la misère ne se sont pas fait sentir. Mais autant les tribus, les familles se séparaient et se brisaient, autant se formèrent ces associations. Les besoins sociaux et économiques, au lieu de diminuer, augmentèrent, et, pour contrebalancer cet état de chose, on vit s'établir des fraternités comportant des obligations et des bénéfices. De toutes ces organisa-

tions, il ne reste plus de traces, mais il est certain qu'elles existaient en grand nombre avant même qu'il y eût un roi d'Angleterre, car le fait est admis dans les vieilles lois anglaises même. Les lois d'Alfred le Grand, d'Athelstan et de Henri Ier, rapportent ces faits.

De leur nature, ces associations étaient, sans aucun doute, pour la bonne entente, la sociabilité et les bonnes relations, entre les participants.

Les relations sociales ont invariablement augmenté les sympathies humaines. Les hommes qui se réunissent simplement pour s'amuser, finissent graduellement par se porter un intérêt particulier soit dans la prospérité, le succès d'un chacun ou dans l'adversité. Si l'un était éprouvé, l'impulsion charitable de ses autres compagnons stimulée par les discussions entretenues dans leurs réunions, animait leur charité et non-seulement ils sympathisaient avec l'éprouvé, mais une aide substantielle était offerte et spontanément donnée, et c'est ainsi que se sont graduellement formés sous de bien humbles auspices, les grandes Confraternités du monde entier.

Ces sociétés ont fait un si grand bien à leurs membres par les bénéfices en maladie qui leurs ont été payés en augmentant leur indépendance, comme par les argents payés aux veuves et aux orphelins évitant ainsi la charité publique, qu'elles avaient droit à la reconnaissance des municipalités dont elles ont ainsi largement sauvegardé les intérêts financiers. Depuis, comme il est dit plus haut, que les commencements de la mutualité sont perdus dans l'obscurité du passé et qu'ils restent presque inconnus, quelques notions de leurs usages et de leurs règlements ont cependant été obtenus par ceux qui *creusent* pour trouver les origines. Ainsi, nous trouvons dans l'histoire que le principe de l'association pour secours mutuels dans les affaires journalières de la vie était admis il y a 1200 ans.

Parmi les lois des rois Saxons qui régnaient de l'an 688, à l'an 725, on trouve des clauses qui protègent la responsabilité de ceux qui faisaient partie de ces associations.

Parmi celles du roi Athelstan, petit-fils d'Albert le Grand, qui promulga de sages lois, dont le règne s'étendit de l'an 924 à l'an 940, on trouve, entre autres ordonnances, la suivante :

« Et nous ordonnons aussi, à tous ceux qui ont donné leurs promesses, lors de leur induction (équivalent à leur serment d'office), si un de nous décède, que chacun des membres donne, un pain, pour le repos de son âme et qu'il chante cinquante psaumes ou qu'il les fasse chanter dans l'intervalle de soixante jours. » Ces pains étaient alors vendus et le produit employé à faire dire des messes pour le repos de l'âme du défunt. Dans ces temps, toutes les organisations sociales étaient empreintes d'un caractère profondément religieux, et les règlements des premières sociétés pourvoyaient à l'assistance de ses membres aux offices religieux afin de prier pour leurs défunts comme pour ceux devant mourir un jour.

Les aumôniers de beaucoup de sociétés étant ordonnés prêtres, devaient être membres, mais dans certaines sociétés, ils n'étaient pas admis aux assemblées. Certaines sociétés qui existaient du temps des Anglo-Saxons, nous dit l'histoire, avaient des règlements ainsi conçus : « Nous nous réunissons pour l'amour de Dieu et pour le bien de nos âmes en cette vie comme dans l'autre, ce que nous désirons suivant sa volonté.

« Nous voulons que nos réunions aient lieu trois fois l'an; une à la messe de saint Michel; la seconde, à la messe de sainte Marie (Notre-Dame) après la mie-hiver et la troisième après Pâques.

« L'aumônier devra chanter deux messes, une pour les vivants et une pour les morts.

« Au décès d'un membre, chaque confrère devra chanter six messes et réciter six psaumes et payer en plus une contribution de dix sous.

« S'il advient une épreuve par l'incendie à un confrère, une contribution sera exigée de chacun des membres.

« Si quelques-uns négligent ses obligations, qu'ils en soient réprimandés, à moins qu'ils en soient excusés pour cause de maladie.

« Si quelques-uns insultent leurs confrères, ils seront passibles d'une amende de cinquante sous.

« Nous prions Dieu avoir tenu cette réunion tel que nous devons le faire et qu'Il en soit béni. »

Ces sociétés avaient donc un but non-seulement de secours mutuels matériels, mais, de plus, par leurs ordonnances, elles propageaient la *foi catholique*, enseignaient

la *justice*, l'*Economie*, le *Bien-Etre* et la *Charité chrétienne*.

Plus tard ces sociétés adoptèrent le système de paiement en argent.

A peu près vers le même temps, elles promulguèrent le principe d'engagement solennel, même le serment de ses membres et encore de nos jours, ces formules sont exigées et appliquées, quoique contraires à l'esprit de Dieu et à la doctrine et aux enseignements de l'Église.

Elles admettaient les hommes de toutes les classes de la société et même dès cette époque, la femme était admise, reconnaissant ainsi l'égalité des sexes et lors d'une admission les membres se saluaient entre eux et se donnaient le baiser de paix.

Les membres en vue, haut placés et riches se faisaient un devoir de léguer, après leur décès, une certaine somme pour le bien de l'ordre, et ses donations servirent considérablement aux œuvres religieuses et civiles de ces temps-là.

Chaque membre revêtait, pour les réunions, un costume spécial, et tous se faisaient un honneur de prendre part à toutes les cérémonies religieuses, civiles et funèbres de prier publiquement et de consacrer par

ces actes de foi, l'amour et la paix fraternelle qu'il avait juré de maintenir.

A la suite de ces démonstrations, les chefs de ces organisations haranguaient les foules.

Leur langage était de leur race respective. On n'essayait pas, dans certain pays, comme de nos jours, d'imposer à ceux d'autres nationalités, le changement de leur langue maternelle et à introduire des usages et des coutumes que les membres de ces nationalités ne connaissaient point.

Le langage universel, d'ailleurs, comme certaines sociétés, même catholiques le désirent et le manifestent ne doit pas exister; pour preuve de ce que j'avance, je réfère ceux qui désirent qu'une seule langue à l'époque où Dieu, lui-même fit naître les diverses langues. Ces nobles actions ne pouvaient engendrer autre chose que la *Charité*. Aussi, cette vertu, par excellence, cette vertu qui sauve, était-elle habilement et justement pratiquée.

A propos de langage, je crois qu'il peut bien m'être permis de faire ici une petite digression, en faveur de la langue française, qui, je n'en doute pas, intéressera un bon nombre de mes lecteurs.

Au temps de la conquête des Gaules par Jules César, les principaux dialectes parlés étaient le Celte-Teuton, des Bulgares; le Celte-Ibérique des Aquitaines, et le Celte propre, dont on se servait dans l'intérieur de ces pays. Le langage romain domina, cependant tous ces idiomes. Il appert aussi qu'au quatrième ou cinquième siècle, toutes les Gaules, du Rhin aux Pyrénées, à l'exception de la Bretagne, avaient adopté le langage de leur vainqueur — non pas le *Sermo urbanus* des écrivains classiques, mais cette forme du Latin laquelle, à cause de ses variations dialectiques, était devenue commune à toutes les provinces subjuguées de l'Europe central—la *lingua Romana rustica*.

Lors du renversement de l'Empire de l'Ouest, ce langage fut modifié par un mélange de mots et d'expressions originellement Francisées, Bourgognenisées, Ostrogalisées ou Visigothées. Le vrai langage français commença alors à se développer; c'était à peu près au commencement du XIII^e siècle. Son influence augmenta durant ce siècle par l'extension des terres de la couronne; au XIV^e siècle, par l'autorité croissante de la maison de Capet, l'organisa-

tion des cours de justices royales et le Parlement de Paris; au XVe siècle, par l'établissement d'un système militaire et fiscal, mais, surtout par l'invention de l'imprimerie; et au XVIe siècle, par les ordonnances formelles de François Ier interdisant l'usage de toute autre langue, que la langue française dans les cours et dans les documents publics et privés.

L'Académie Française établie par Richelieu en 1635 pour régulariser la langue nationale, l'influence de la Cour, les travaux des Royalistes et les écrivains de l'époque mémorable de Louis XIV, la purifièrent, l'augmentèrent et la propagèrent encore de plus en plus. On s'en servit la première fois, comme langue diplomatique à la conférence de Nimwegen, en Hollande, en 1678. C'est à cette époque que la France est devenue une des Grandes Puissances.

Depuis, elle est aussi devenue la langue diplomatique de tous les peuples. Elle est encore, aujourd'hui, à la grande conférence de la Paix qui siège actuellement à Versailles, la langue officielle de ce grand congrès universel.

A cause de son admirable clarté, de sa précision et de sa richesse d'heureuses phrases familières, ainsi qu'avec la réputation de ses grands écrivains, et le rôle important que la France a continué à jouer sur le continent européen, ce langage est maintenant devenu le premier qu'un homme du monde apprend à parler, après qu'il possède sa langue maternelle.

La langue française est donc la plus belle. C'est la langue dont il est dit qu'elle était la plus délectable à ouïr, celle qui flattait le mieux l'oreille, savait le mieux conquérir les esprits, le mieux entraîner les cœurs.

En un mot, elle est l'expression la plus parfaite dont il soit donné à l'homme de revêtir sa pensée. Et cette langue si limpide, si riche, si souple, c'est la nôtre !

Ces faits et ces judicieuses remarques d'un auteur Anglo-Américain, sont bien de nature à nous faire aimer notre langue, à la défendre et à lui donner toute l'expansion possible.

Continuant la narration des usages et coutumes des anciennes sociétés, je trouve dans l'histoire que l'enterrement convenable des membres; l'aide pécuniaire et autres, aux pauvres, aux malades, aux infirmes, au vieil

âge étaient donnés largement, de grand cœur; ceux qui souffraient de quelques infortunes étaient visités, soulagés et encouragés. On prêtait même des argents à ceux qui en avaient besoin et ce sans intérêt.

On procurait de l'emploi à ceux qui en avaient besoin, et chaque fiancée recevait, à son mariage, un joli cadeau.

Si le malheur arrivait à un des leurs d'avoir à subir une loi pénale, on le visitait et on l'aidait à obtenir sa liberté.

Tous ces secours, toutes ces charités, s'étendaient non seulement aux membres, mais même au public en général.

De sorte que, de tout temps, toujours, la *Mutualité* a été grande, appréciable, à tous les points de vue. De nos jours, où il est tant question de *Démocratie*, ceux qui prêchent cette grande doctrine pourraient s'instruire à la lecture de la doctrine de l'Église et des ordonnances des anciennes associations mutuelles. C'est là, qu'a originé la vraie *Démocratie*.

En effet, c'était les apôtres et leurs disciples qui dirigèrent les premiers chrétiens; c'était la voix, l'assentiment de chacun de ses membres qui élisaient ses officiers, qui faisaient ses ordonnances et distribuaient ses faveurs ou ses charités.

On n'admettait pas de membre douteux ni suspect, ou dont on pouvait soupçonner les intentions; tous devaient travailler pour un but commun, un bien mutuel. Le *camouflage*, la *coercition*, les *spéculations*, n'étaient pas permises, ni même tolérées; on donnait à manger aux *chiens*.

Les discours élevés et tout de délicatesse devaient prévaloir afin de ne blesser personne, privément ou en public, et toute difficulté se régler et les intéressés se reconcilier.

Quelques associations adoptèrent aussi, après un certain temps des usages *ritualistiques* ou *symboliques*, et exigèrent de leurs membres, le *secret*, à l'exemple des ordres de Chevalerie et des Francs-Maçons qui se formèrent en Europe après les *Croisades*.

Ces cérémonies d'initiation que l'on faisait subir à ces novices, sont devenues tellement ridicules, pour des hommes sensés, que toute société bien organisée n'a pas besoin que l'on impose à un être intelligent de semblables procédés qui ont provoqué, en définitive, la risée, au détriment de celui qui en a été l'auteur.

Je ne décrirai pas la nature de ces scènes grotesques et disgracieuses d'un homme aux

yeux bandés qui se livre, pour ainsi dire, pieds et mains liés et ce qui est encore pire, qui enchaîne sa volonté, sa conscience, sa liberté, sans savoir même dans quel but ni jusqu'à quel point il s'engage et à quel maître il se livre.

D'ailleurs, le grand Apôtre, saint Paul, le dit dans sa première Épître aux Corinthiens, chapitre VII, verset, 14 : « Ne vous attachez pas à un même joug avec les infidèles. Car, qu'elle société y a-t-il entre la justice et l'iniquité? Ou qu'a de commun la lumière avec les ténèbres. » Comme le disait si bien, d'ailleurs, le Président Wilson, dans la première des quatorze *propositions* de son message au Congrès des États-Unis, le 8 janvier 1918; *propositions* qui, aujourd'hui, seront la *base de la Paix du Monde*, à la grande conférence de Versailles : « *Les jours des traités internationaux secrets sont passés, et les traités de Paix doivent être négociés ouvertement.* »

S'il en est ainsi des négociations diplomatiques entre nations, à plus forte raison, il doit en être encore davantage entre individus.

On ne doit jamais avoir honte de ce que l'on fait, si l'on fait le bien.

Le mal cherche toujours l'obscurité.

Ces usages ont d'ailleurs été abandonnés par les sociétés de renom et auxquelles les canadiens-français devraient se borner de devenir membres et ils ont été remplacés par des remarques appropriées pour le bien de la mutualité en général et des associations en particuliers.

Toujours à propos de corporations d'associations ou d'autres ordres religieux, militaires ou mutuels, je ne puis passer sous silence la création des ordres militaires armoiriés, car, je crois, que cette partie historique intéressera mes lecteurs.

Vers le temps de la première croisade (1095-1099) furent établies quelques institutions nouvelles. Un Provençal, Gérard de Martigues, fonda en 1100, l'ordre militaire des *Hospitaliers* connu plus tard sous le nom de *Chevaliers de Rhodes* et de *Chevaliers de Malte*. L'ordre des *Templiers*, institué en 1118, par le français HUGUES DES PAYENS, en fut une imitation. Dans la confusion que produisaient ces grands rassemblements d'hommes, des signes de reconnaissance étaient nécessaires; on inventa et on multiplia les *Armoiries*, emblèmes, divers dont les guerriers de distinction couvraient

leur bouclier, leur cotte d'armes ou leur bannière et qui depuis le treizième siècle passèrent de père en fils. La Chevalerie existait dans toute sa gloire même aussi longtemps que Philippe Ier et la première croisade. Elle est un de ces faits qui semble plus appartenir au roman qu'à la vraie histoire. Cependant, la chevalerie a existé, dans toutes ses phases. Même dans les coutumes des tribus allemandes nous pouvons tracer ses faibles commencements dans cette cérémonie où le jeune homme recevait publiquement son bouclier et sa javeline et devenait un guerrier et un citoyen en vertu de ces insignes. Depuis, l'épée a toujours été le symbole de cette sorte d'investiture; en 791, à *Ratisbone*, *Charlemagne*, avec grande solennité ceignit son fils, *Louis le Pieux*, de l'Épée; en 838, *Louis*, conferra le même honneur à *Charles le Chauve*, ajoutant : « *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.* »

Ici on voit un élément de consécration religieuse ajouté à la simple cérémonie d'armement.

Maintenant il appert que les nobles lords, qui furent illiminés du reste du monde et qu'en avaient pas moins en pouvoir souve-

rain dans leurs châteaux, prirent plaisir à former des petites cours pour eux mêmes et à rassembler autour d'eux, leurs vassaux, qui étaient sensés leur rendre des services personnels, qui n'étaient pas considérés humiliants, mais plutôt des marques de distinctions. Ces vassaux formaient une hiérarchie, comprenant des constables, des maréchaux, des chamberlands, des sommeliers, etc., etc.

Mais les vassaux ne venaient pas seuls à la cour de leurs souverains, mais étaient accompagnés de leurs fils, qui devaient recevoir leur éducation et les perfectionnements de ces grands châteaux et rendre certains services, tel que ceux d'écuyers et de pages, etc. Lorsque un jeune homme semblait suffisamment instruit dans l'art de mettre et de servir la table et d'habiller et d'armer un chevalier, il était lui-même fait chevalier, par une sorte d'ordination qu'il recevait des mains de son lord féodal, d'après un cérémonial solennel.

Premièrement, venait le bain, le symbole de la pureté qui doit distinguer un chevalier; une robe rouge, de la couleur du sang qu'il doit donner; une robe noire, emblème de la mort qui l'attend. Un jeune de vingt-

quatre heures suit cette cérémonie puis un soir était passé en prières dans une église. Le jour suivant, après la confession, la communion et un sermon, une épée consacrée était suspendue au cou de l'appliant qui s'agenouillait devant son lord lui demandant l'ordre de chevalerie. Alors, les chevaliers, quelquefois les dames, l'investissaient des éperons, du haubert, de la cotte de maille, de la cuirasse, des brassards, des gants et finalement de l'Épée, après quoi, le lord lui donnait l'accolade en le frappant sur les épaules, par trois fois du plat de l'Épée et disant : « Au nom de Dieu, de saint Michel et de saint George, je te fais chevalier. »

Immédiatement le jeune chevalier montait sur son coursier au milieu de la foule réunie dans la cour du château.

Les devoirs des chevaliers étaient de prier, d'éviter le péché, de défendre l'Église, la veuve et les orphelins; de protéger le peuple, de voyager partout, de faire loyalement la guerre, de se battre pour son épouse, d'aimer son Seigneur et d'écouter les hommes bons et sincères, comme le vieux roi Alexandre, ainsi devait se conduire un chevalier.

Il existait aussi, à ces époques de l'histoire, des *Fraternités*, des sociétés religieuses pour la pratique des exercices pieux et de bienveillance. Elles se formèrent bien souvent durant le Moyen Age dans le dessein d'imiter les ordres sacrés. Du 12ième au 15ième siècle, rien n'était considéré plus méritoire que de fonder et d'appartenir à ces fraternités. Le laïque qui ne voulait pas prononcer des vœux monastiques, entra dans ces fraternités, afin d'obtenir quelques uns des avantages des religieux, tout en restant dans le monde. Ces fraternités se formèrent d'abord sans l'ingérence du clergé, et c'est pour cela que plusieurs d'entre elles, qui n'avaient pas obtenu ou n'avaient pas demandé d'être reconnues par l'Église, eurent l'apparence d'en être détachées; ce qui les exposait d'être accusées d'hérésie. Les fraternités pieuses qui se formèrent sous la direction de l'Église ou reconnues par Elle, étaient requises, par leurs règlements d'assister les voyageurs, les infortunés, les affligés, les malades et les abandonnés pour cause d'insuffisance du secours municipal, le manque d'institutions pour les pauvres, ou faire certains actes de pénitence et de dévotion. De cette caté-

gorie furent les *Fratres Pontifices*, une fraternité qui fut fondée en Toscane, Italie, au 12ième siècle, où ils eurent des établissements sur les bords de l'Arno, (fleuve d'Italie), pour permettre aux voyageurs de traverser cette rivière et de les secourir en cas de désastre. Une fraternité similaire fut plus tard fondée en France : ses membres y construisaient des ponts et des hôpitaux; maintenaient les traverses, tenaient les chemins en bon état, et voyaient généralement à la sûreté des grandes routes. Un pont de 18 arches sur le Rhône, à Avignon, bâti par saint Bénézet en 1177, et un autre de 22 arches sur la même rivière, à Pont-saint Esprit, bâti entre l'an 1265 et 1309 furent les plus grands exploits de ce temps, en construction de ce genre.

Ils amassèrent graduellement de grande fortune par les aumônes et les dons. En 1519, ils furent sécularisés, à cause des abus qui s'insinuèrent dans leur ordre.

Semblables à ces derniers, étaient aussi les Chevaliers Compagnon de Santa Hermandad, en Espagne, les Familiars et Porteurs de Croix, au service de l'Inquisition Espagnole; les frères Calender, en Allemagne; les Alexiens aussi en Allemagne et en Polo-

gne et la Hollande, etc. Le principal but des Alexiens était de visiter les malades et les prisonniers; de demander l'aumône pour ensuite en faire la distribution; de consoler les criminels et de les accompagner au lieu de l'exécution; d'enterrer les morts et de faire dire des messes pour les exécutés ou les personnes trouvées mortes. Ils prirent leur nom de saint Alexis, leur saint patron et leur fraternité se recruta, principalement, au début de leur ordre, parmi la classe ouvrière du pays de Hollande. Malgré qu'ils fussent laïques, ils avaient leurs couvents et leur ordre était divisé en deux provinces sous un gouvernement ecclésiastique. Ils augmentèrent plus tard leur ordre en y admettant les femmes, qui prirent le nom de *Sœurs noires*. Ils existent encore en société pour enterrer les morts, à Anvers, Utrecht, et Cologne.

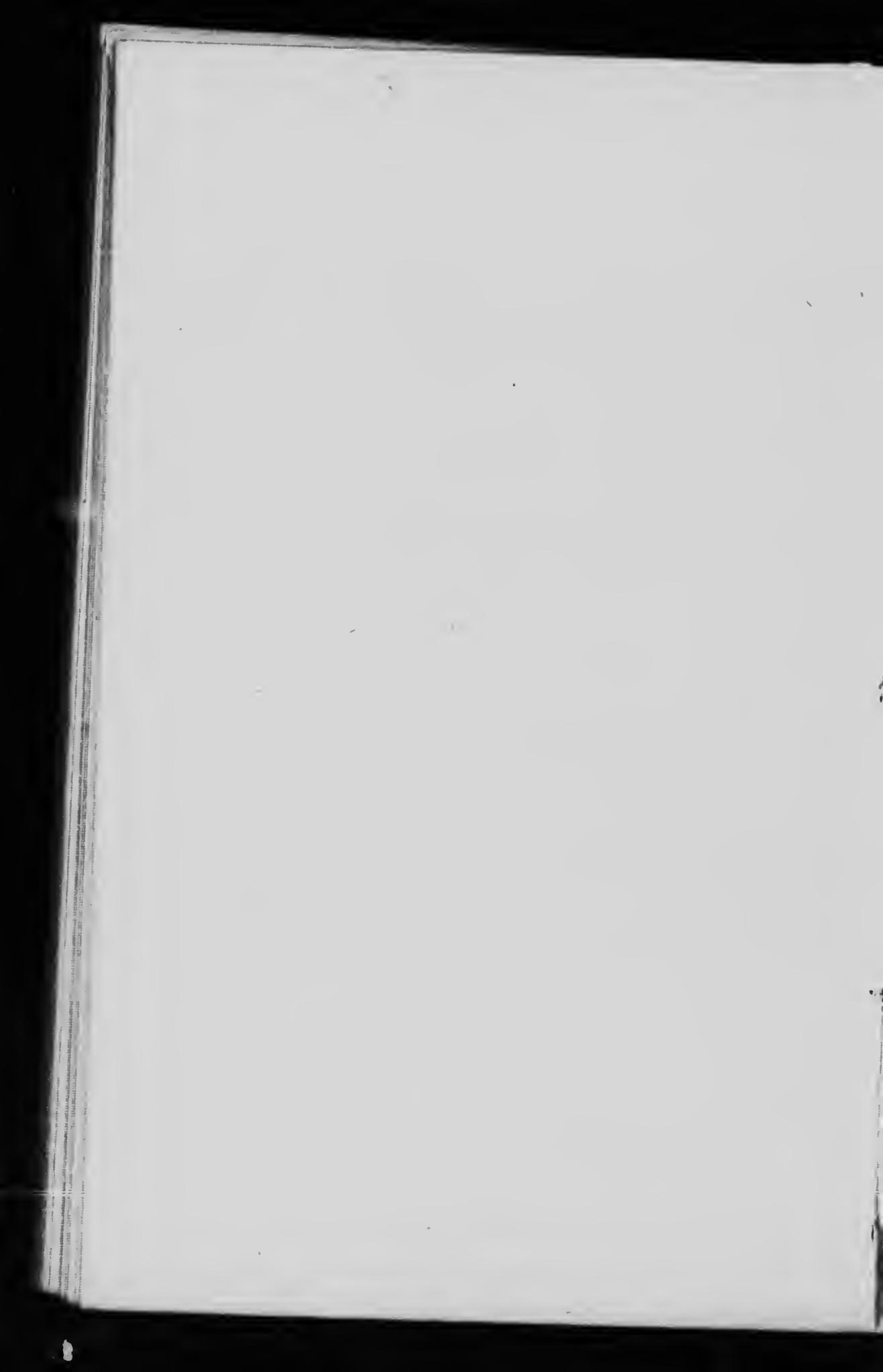
Ils ont été très utile dans la dernière grande guerre. Un grand nombre d'autres fraternités et des sociétés comme celles déjà citées furent fondées dans tous les pays du monde. Toutes, elles ont fait et font encore un bien immense à l'humanité.

La première partie du sujet que je traite n'est certainement pas épuisée et je pour-

rais citer de nombreux faits historiques à l'appui de l'origine de la *Mutualité*. Je crois cependant, en avoir dit suffisamment pour prouver à ceux qui voudront bien me faire l'honneur de lire ces pages que la *Mutualité*, n'est pas nouvelle, mais très ancienne; que son vrai fondateur est l'Homme-Dieu, lui-même; que son but est noble et grand, qu'elle a prospéré, lorsqu'elle a suivi les vrais principes de *Foi* et de *Charité*, pour lesquels elle a été fondée et que ses propagateurs ont toujours suivies enseignements, les conseils et la direction sage de ses aviseurs ecclésiastiques, l'autorité première, en ce monde, quoiqu'on en dise.

“La Mutualité”

Ce qu'elle est;



J'arrive maintenant au second point :

La "Mutualité"

Ce qu'elle est ;

La Mutualité de nos jours compte des milliers d'associations, des millions de membres, détenant des milliards de capitaux.

Elles ont payé et elles paient encore des sommes énormes de bénéfiques en maladies et aux décès de leurs membres et malgré cela je puis dire qu'elles en paieront encore davantage, car cette *Science Mutualiste* n'en est encore qu'à sa seconde période.

Pour celui qui a suivi le cours des événements de la Mutualité dans tous les pays de l'Union, il a pu constater que depuis un certain nombre d'années non seulement les promoteurs des organisations de secours mutuels ont fait une étude spéciale de cette science, dans tous les pays du monde, mais aussi les gouvernements, les législateurs se sont intéressés à la question.

A la suggestion des intéressés presque tous les gouvernements ont promulgué des lois pour améliorer les constitutions, les

ordonnances, consolider les fonds et pour mettre dans un état tel qu'aujourd'hui l'on peut dire sans crainte que les sociétés de secours mutuels sont sur le même pied que les plus importantes compagnies d'assurance-vie; elles offrent même plus d'avantages, pour une somme d'argent moindre que celle exigée par ces dernières. Comme l'a dit un jour le mutualiste distingué que j'ai déjà cité au début de ce travail, M. J. V. Désaulniers.

« La plupart des Associations de secours mutuels durent périr, au début de leur carrière, parce qu'elles ne reposaient pas sur des données scientifiques contrôlées par la statistique.

Mais, la philanthropie chrétienne s'est éprise de la question de nos jours, et des économistes distingués ayant fourni des calculs établissant la vie probable et la maladie moyenne aux différentes époques de la vie humaine, les causes qui gênaient et entravaient le bon fonctionnement des sociétés bienveillantes ont disparu et leurs conditions de vitalité sont heureusement bien établies.

Les gouvernements les plus policés se sont occupés de la question d'une manière sé-

rieuse. La France, notre mère-patrie est dotée d'un admirable système de sociétés mutuelles. Dans l'Empire Britannique de nombreuses associations avec les modes les plus divers, portent le peuple à l'épargne. En Allemagne, on a même décrété l'assurance obligatoire. En Australie, outre les systèmes de protection ordinaire, le gouvernement a créé un fond permettant de payer une rente viagère à tout vieillard octogénaire.

Chez nous, la *Mutualité* n'est pas en arrière et nous avons droit d'être fiers de nos associations nationales de bienfaisance en général.

Dieu seul sait combien elles ont séché de pleurs et nourri d'orphelins.

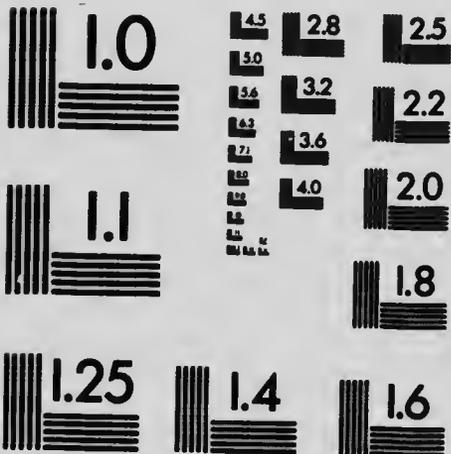
La Mutualité qui joue un si grand rôle dans le monde économique, devient pour nous eu égard à nos besoins particuliers de jeune peuple une nécessité nationale. Notre peuple vient de naître, il est vigoureux, la sève qui parcourt ses membres est celle d'une race fière et noble entre toutes : nos pères étaient fils de la valeureuse France. »

La *Grande République Américaine* qui est aujourd'hui le point de mire du monde



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

entier par son immense territoire, ses productions de toutes sortes, son commerce mondial, ses industries sans nombre, ses immenses richesses, sa vaillante armée en un mot sa population de toutes races et de toutes croyances religieuses se chiffrant dans les « Cent-dix millions » d'habitants, ainsi que son administration « Démocratique », par excellence dont l'énergie et la force de conviction vont probablement changer la face du monde entier; cette République, qui dans cette guerre mondiale a fourni à tous les Alliés le nerf de la guerre, l'or et l'argent absolument nécessaire, indispensable pour mener à bonne fin cette revendication des droits de l'homme et des nations; qui a transporté plus de (2,300,000) deux millions trois cents milles hommes, tous bien équipés, bien nourris et bien entraînés et surtout anxieux de vaincre le despotisme et la barbarie sur les champs de bataille de l'Europe; qui en avait encore autant en préparation dans les divers camps militaires fondés spécialement à cette fin, dans toutes les parties des États-Unis et ce en bien peu de temps, et qui était prête à l'unanimité de ses Citoyens d'en fournir *Dix millions* (10,000,000), s'il s'en fallu

pour vaincre l'ennemi commun; cette République dis-je abrite, chez elle 9,339,287 membres de sociétés fraternelles de tout genre.

Le montant d'assurance que portent ces sociétaires s'élève à l'énorme chiffre de \$9,832,182,741. Il est distribué, chaque année aux bénéficiaires de ces membres, \$140,000,000 (en 1918, \$131,119,724). Leur actif se chiffre dans les \$373,028,207. Depuis leur organisation, ces sociétés ont payé en bénéfices, \$1,750,000,000 et si j'y ajoute ce qu'elles ont payé à leurs malades ou pour soulager les éprouvés, j'arrive à une somme de \$2,350,000,000. A ce compte, les sociétés fraternelles des États-Unis auraient donc, depuis les quarante quelques années de leur existence payé à leurs membres l'énorme somme de \$2,800,000,000, et ceci n'est que la première période de ce mouvement mutualiste, qui donnera, j'en suis certain, des résultats encore plus étendus dans l'avenir.

Combien de cités, de villes et de municipalités ont bénéficié par ce fait et ont été ainsi exemptées de donner des secours à un grand nombre.

Les premières sociétés fraternelles américaines furent établies presque sur les mêmes bases que les sociétés fraternelles anglaises qui implantèrent de leurs branches aux États-Unis au commencement du XIXe siècle.

Le premier homme, aux États-Unis qui reconnu la possibilité de développer avantageusement une association coopérative de secours accordant une indemnité à la mort par le système de succursales fut *John Gordon Upchurch*, qui fonda en 1868, « l'Ancien Ordre des Travailleurs Unis » *Ancient Order of United Workmen*.

Plusieurs autres sociétés semblables s'organisèrent durant les dix années suivantes. Quelques-unes, en raison des taux élevés qui étaient chargés par les compagnies d'assurance-vie et des exigences exorbitantes des dispositions de leurs polices, introduisirent de suite le paiement de l'indemnité mortuaire.

Une impulsion plus puissante dans ce sens se produisit en 1870, lorsque plus de soixante vieilles compagnies d'assurance-vie toutes sensées avoir une réserve légale (*Legal Reserve*), faillirent, créant un très fort

sentiment de défiance et d'hostilité vis-à-vis des compagnies d'assurance-vie.

Sous ces circonstances, les sociétés fraternelles augmentèrent.

De 1881-90, beaucoup de sociétés furent organisées. Le 11^{ème} recensement des États-Unis rapporte que le 31 décembre 1889, il y avait aux États-Unis, 298 sociétés, ayant 40,342 cours subordonnées.

Malgré que les sociétés mutuelles des États-Unis soient à peu près sur les mêmes bases que les sociétés anglaises et écossaises, elles n'en sont pas moins, cependant, des institutions américaines, organisées entièrement en dehors des sociétés d'outremer.

Les lois qui gouvernent actuellement les sociétés fraternelles sont quelque peu en état de transition et comme le dit un important facteur des lois qui gouvernent les sociétés fraternelles, la période que nous avons à parcourir d'ici au 31 décembre 1920, sera une période de changements et d'améliorations dans le système des sociétés de secours mutuels.

Comme les sociétés sont créées et gouvernées par les lois des différents États, ces changements amèneront nécessairement des modifications très importantes. Le

grand problème des dernières années a été le rajustement des taux, afin de mettre les sociétés en accord avec les principes des actuaires.

Dans l'état de New-York, de cinquante-cinq (55) sociétés qui ont fait rapport de leur situation, au département des assurances, en 1917, quatorze, (14) seulement, avaient le 100%, ou plus de la réserve. En d'autres termes, la solvabilité de quarante et une (41) sociétés, était douteuse. Un développement nouveau s'est aussi manifesté, celui d'assurer tous les membres d'une même famille.

A la convention des commissaires des assurances, en décembre 1916, ce nouveau système fut approuvé. Il y eu opposition, cependant de la part de plusieurs commissaires, entre autres par le Surintendant M. Jesse S. Phillips, de l'État de New-York :

Dans son rapport de juin 1917, M. Phillips dit que, si les sociétés fraternelles obtiennent le privilège de faire de l'assurance infantile, elles devraient être requises, par la loi, de mettre leurs affaires sur un pied de solvabilité indiscutable.

Trois fédérations d'associations fraternelles ont été fondées aux États-Unis. L'Association du « Congrès Fraternel National », *The National Fraternal Congress*; le « Congrès Fraternel Américain », *The American Fraternal Congress*; et les « Fraternités Associées d'Amérique », *The Associated Fraternities of America*.

L'association du Congrès Fraternel National fut fondée à une assemblée tenue à Washington en 1886. Les délégués de dix-sept sociétés y assistèrent. Dans la constitution qui fut adoptée, il est déclaré que « le but de cette organisation est d'unir d'une manière permanente toutes les sociétés de secours mutuels légalement établies, pour leurs protection, bénéfices et informations mutuelles ».

Ces dernières années, cette association s'est employée et a énergiquement travaillé à accomplir deux buts.

Le premier, l'augmentation volontaire des taux de cotisation par les sociétés affiliées, afin d'accumuler une réserve, ou, si vous préférez, un fonds d'urgence, ou *emergency fund*. Le second, d'obtenir une législation uniforme par les divers États,

des États-Unis et des Provinces du Canada, sur les questions touchant l'assurance fraternelle.

Quelques-unes de ces mesures spécifiques que l'Association a proposées et soutenues sont exposées plus loin.

Le Congrès Fraternel Américain fut organisé à Omaha, Nebraska, en 1898, par les délégués de dix-huit sociétés. Le but de cette organisation était de travailler à l'établissement d'un fond de réserve, par les sociétés fraternelles. Aucune société, n'ayant pas un fonds de réserve, ne pouvait en faire partie.

L'association du Congrès Fraternel National a fait tellement de travail dans ce sens que, cette dernière fédération, le Congrès Américain a eu bien peu d'occasion d'agir en faveur d'un tel mouvement.

Les Fraternités Associées d'Amérique, furent organisées à Chicago, Illinois, en Mars 1901, par les représentants des jeunes sociétés de secours mutuels.

Quarante-deux sociétés étaient représentées à cette assemblée. Dans les premières années de son existence, l'association des Fraternités Associées d'Amérique était énergiquement opposée à l'idée de l'Asso-

ciation du Congrès Fraternel National de travailler à obtenir une législation déterminant des taux minimum de cotisations. Les deux associations, cependant, après un certain temps s'entendirent et coopérèrent dans plusieurs programmes de législation très importants. En 1913, elles s'amalgamèrent sous le nom de « Congrès Fraternel National d'Amérique » *The National Fraternal Congress of America*. Ces dissensions qui étaient survenues, au sein même des associations fraternelles déterminèrent les Commissaires des Assurances des divers États à s'intéresser de la question de l'avenir et de la solvabilité des sociétés de secours mutuels. Au Congrès des Commissaires d'Assurance à Colorado Springs, en 1909, à l'instance, cette fois, du président du Congrès Fraternel National, un bill fut préparé dont les dispositions étaient d'assurer la solvabilité des sociétés. Ce bill fut approuvé, après certains changements, au Congrès de Mobile, Ala., le 28 septembre 1910. C'est pourquoi il est connu sous le nom de *Bill Mobile, The Mobile Bill*.

Cette loi exige que les sociétés fassent rapport de la condition de leurs affaires, démontrant que tous leurs certificats ou

polices sont évalués sur la base de la table du Congrès Fraternel National, au minimum, et que les revenus des placements sont calculés à quatre pour cent, tendant ainsi à une évaluation exacte des valeurs des sociétés de secours mutuels, afin qu'elles démontrent la plus haute réserve et qu'elles soient ainsi légalement solvables. Le *Bill Mobile* avait été admis, en 1913, dans onze États, et avait été mis en opération par autorité des départements d'assurance dans deux États.

Une loi, amendant ce bill, désignée sous le nom de *New-York Conference Bill*, a été adoptée depuis, à New-York, les 3, et 4 décembre 1912, à une conférence des représentants des membres du Congrès Fraternel National, des Fraternités Associées d'Amérique et des Fraternités Fédérées avec les délégués de la Convention Nationale des Commissaires des Assurances, et elle fut mise en force par vingt-deux États. Aujourd'hui, trente-neuf États ont adopté ces lois. Les autres États et le Canada en feront autant d'ici 1920; alors, toute société qui ne pourra subir l'épreuve de ces lois sera privée de continuer ses opéra-

tions ou forcée d'augmenter ses taux de cotisation.

Il vient de se fonder, le 22 février dernier à l'Hôtel Sherman, à Chicago, Ill., une nouvelle Association l'*American Fraternal Congress*; le « Congrès Fraternel Américain », composée de sociétés ayant un effectif de 3,900,000 membres.

Le but de cette nouvelle organisation est de faire une vigoureuse campagne pour obtenir les lois nécessaires à la solvabilité des sociétés fraternelles.

Cette Association supportera le New-York Conference Bill de préférence au Bill Mobile, le *Whole Family Protection Bill* et s'opposera aux Bills sociaux ou d'États.

Il ne semble pas exister de différences d'opinion entre cette organisation et celle du Congrès Fraternel National, seulement, le Congrès Fraternel Américain procédera par d'autres moyens pour arriver au même but.

Le Canada n'est pas resté en arrière sous le rapport de la fédération des sociétés de secours mutuels, car nous voyons que le 16 septembre 1891, était fondée, à Hamilton, Ontario, « L'Association Fraternelle Canadienne » *Canadian Fraternal Asso-*

ciation, dont M. Henri Roy, secrétaire-trésorier général de la société des Artisans a été élu Président en 1916, le Dr Théo Cypihot, médecin en chef de l'Alliance Nationale, a été nommé Président de la Section Médicale; M. Chas Duquette, vice-président et inspecteur en chef de l'Alliance Nationale et M. Rodolphe Bédard, Président général des Artisans ont été élus membres permanents de la Législation.

Depuis que ce qui précède a été écrit, la 28ème assemblée annuelle de cette organisation a été tenue au Château Laurier, Ottawa, Ontario, les 24 et 25 avril dernier.

A cette assemblée, M. J. A. A. Brodeur récemment élu Haut Chef Ranger de l'ordre des Forestiers Canadiens, de Montréal a été élu vice-président et le Dr J. A. Rouleau, médecin en chef de la Société des Artisans Canadiens-Français, aussi de Montréal a été élu président de la section médicale.

L'Association Fraternelle Canadienne est composée d'une vingtaine de sociétés, représentant 368,349 membres.

C'est à son Exécutif que l'on doit la Loi statuant que les sociétés fraternelles doivent procéder annuellement à l'évaluation de l'assurance en vigueur et en faire rapport aux

divers gouvernements et à leurs membres. Cette Association est donc aussi importante, aussi influente que les Associations similaires américaines. Si les Associations fraternelles de langue anglaise des États-Unis et du Canada ont formé entre elles des fédérations pour consolider leurs actions et leurs intérêts, les Canadiens-Français des États-Unis ont, eux aussi, leur fédération, la « Fédération des Sociétés Catholiques Franco-Américaines », fondée à Fitchburg, Massachusetts, le 25 septembre 1916, et incorporée à Boston, le 16 octobre 1918.

Le but de cette Association est aussi de consolider la solvabilité des sociétés de secours mutuels Franco-Américaines; mais elle a aussi un autre grand et noble objectif, celui de travailler à la diffusion et à la conservation de la langue française aux États-Unis. De concert avec la Ligue de Ralliement Français en Amérique, cette Association sauvera, je l'espère, nos chers compatriotes des États-Unis, des dangers de l'Américanisation.

Les Canado-Américains doivent avant tout conserver la foi de leurs pères et la langue de leurs mères, tout en demeurant

loyaux et bons citoyens de la République Américaine.

Voici le nom et le but de cette corporation.

“ LA FÉDÉRATION ”

Cette organisation porte le nom de « La Fédération Catholique Franco-Américaine.

Elle a pour but : De promouvoir les intérêts catholiques, sociaux et économiques des Franco-Américains.

De cimenter les liens de fraternité si nécessaires entre les sociétés de langue française aux États-Unis. De préparer des relations sympathiques avec les autres sociétés catholiques afin de rendre plus efficaces nos efforts communs pour la protection et l'avancement des intérêts catholiques en ce pays et la diffusion des œuvres de piété, d'éducation et de charité.

D'étudier les questions sociales afin de diriger les Franco-Américains dans la bonne voie et de leur enseigner les devoirs qu'ils ont à remplir envers l'autorité civile et religieuse, la patrie américaine et leur foyer.

De répandre de la bonne littérature, surtout les journaux locaux de langue française franchement catholiques et travailler

à la diffusion des bons principes dans toutes les sphères de la société : dans la politique, le commerce et les relations sociales.

La Fédération professe, avec l'Église catholique, que la religion garantit l'ordre et la prospérité de la société civile et que les intérêts de l'une et de l'autre sont inséparables. Dans ses travaux et dans son action la Fédération s'inspire toujours des doctrines de l'Église catholique et des directions du Saint-Siège, et souhaite que chacune des sociétés qui la composent ait un chapelain ou aumônier.

La Fédération a pour moyens d'action, la profession sincère et franche de la religion catholique, l'étude des intérêts catholiques, sociaux et économiques et l'effort commun de ses affiliés.

Le Conseil Fédéral de La Fédération Catholique Franco-Américaine est composé des MM. suivants :

Président: Henri T. Ledoux, Nashua, N.-H., Président-Général de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique; 1er Vice-Président : Léonidas Pouliot, avocat, Central Falls, R.-I.; 2ème Vice-Président : André A. Côté, Secrétaire, Brigade des volontaires, F.A., Fitchburg, Mass.; Secrétaire : Wil-

frid J. Mathieu, Secrétaire-Fin. Suprême Forestiers; F. A., Woonsocket, R.-I.; Trésorier: M. J. A. Boivin, Trésorier Association Canado-Américaine, Manchester, N. H.

Les Directeurs sont :

MM. Dr A. H. Quessy, Chef Suprême des Forestiers Franco-Américains, Fitchburg, Mass.; Élie Vézina, Secrétaire-Général, Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, Woonsocket, R.-I.; Dr A. A. E. Brien, Président-Général Association Canado-Américaine, Manchester, N.-H.; J. A. Favreau, Contrôleur, Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, Boston, Mass.; Dr C. H. Boucher, Trésorier des Chevaliers de Jacques-Cartier, Central Falls, R.-I.

Cette Fédération est aussi composée de plusieurs commissions.

COMMISSION D'URGENCE

MM. Dr A. A. E. Brien, Manchester; N.-H.; Rév. J. B. Labossière, Lowell, Mass., J. A. Favreau, Boston, Mass.; Dr C. H. Boucher, Central Falls, R.-I.; Dr A. H. Quessy, Fitchburg, Mass.

COMMISSION DES LOIS

MM. Henri J. Ledoux, Nashua, N.-H.; J. E. Lachance, Manchester, N.-H.; E. L. Jalbert, Woonsocket, R.-I.; Léonidas Pouliot, Central Falls, R.-I.; Ed. H. Brodeur, Worcester, Mass.

COMMISSION DE LA MORALE
PUBLIQUE

MM. Rév. P. J. B. Labossière, Lowell, Mass.; Rév. P. L. J. A. Doucet, Manchester, N.-H.; Dr F. A. Ruest, Pawtucket, R.-I.; P. V. Erard, Springfield, Mass.; André A. Côté, Fitchburg, Mass.

COMMISSION DES FINANCES

MM. Pierre O. Bonvouloir, Trésorier de la Cité de Holyoke, Mass.; Dr J. A. Carrière, Fitchburg, Mass.; Dr C. H. Boucher, Central Falls, R.-I.; J. H. Guillet, Lowell, Mass.; Jos. A. Boivin, Manchester, N.-H.

Commission d'urgence pour chaque État:

MAINE

Honorable Charles Lemaire, maire de Lewiston; Arthur Daviau, Waterville; Amédée Vaillancourt, Westbrook.

NEW HAMPSHIRE

Dr J. Lessard, Manchester; Henri A. Burque, Nashua; Arthur J. Plamondon, Lebanon.

VERMONT

Rév. P. J. M. A. Bastien, Newport; Dr J. Bombard, Burlington; M. A. J. Lachance, St. Johnsbury.

MASSACHUSETTS

Dr J. A. Carrière, Fitchburg; O. Lamontagne Holyoke; J. H. Guillet, Lowell.

RHODE ISLAND

Elie Vézina, Woonsocket; Bertrand Huot, Central Falls; Félix Hébert, Arctic.

CONNECTICUT

Alma Forcier, Goodyear; Alphonse Chagnon, Willimantic; L.-J. Morin, Danielsonville.

Avec un Conseil Fédéral, des Directeurs et des Membres aussi distingués et d'une compétence aussi marquée, cette Fédération fera un bien immense, je le crois, à l'élément Canado-Américain dont les canadiens du Canada pourraient profiter.

Le système des premières sociétés fraternelles était le paiement de contributions mensuelles et de cotisations suivant qu'il en était nécessaire pour rencontrer le paiement des décès.

Au fur et à mesure que ces vieilles organisations avancèrent en âge, le nombre de leurs décès augmentèrent nécessairement et exigèrent, par là-même, un plus grand nombre de cotisations mensuelles; c'est ce qui détermina leur défaveur.

De nouvelles sociétés se présentèrent alors avec de nouveaux systèmes et elles remplacent avantageusement aujourd'hui les premières, car l'ancien système, de l'aveu de tous les mutualistes, était défectueux et les vieilles sociétés qui le suivent encore aujourd'hui, et il y en a un certain nombre, devraient s'empressez d'adopter les systèmes actuels ou s'affilier aux grandes Associations existantes dont les taux assurent une protection efficace et aussi certaine qu'aucune compagnie d'assurance-vie.

La base réelle du système fraternel en Amérique est cette union mutuelle qui existe entre les membres pour cette cause commune la *Mutualité*, la protection.

L'association des membres, à diverses époques, tend aussi à les unir davantage. Chaque membre participe au travail de l'organisation, et l'émulation qui s'en produit active le cœur humain, d'où il s'en découle des effets merveilleux.

Il est à propos de donner ici, je crois, une nomenclature de certaines sociétés américaines et canadiennes de langue anglaise, les plus en vue, afin de démontrer le chiffre de l'effectif qu'un certain nombre d'entre elles ont réussi à enrôler, ainsi que la date de fondation de certaines d'entre elles. Ainsi les *Odd Fellows* ont été fondés en Angleterre en 1745 et aux États-Unis en 1819; les *Knights of Honor* en 1873; les *Knights ou Chevaliers de Pythias* en 1864; les *Chevaliers de Colomb*, en 1882, et les *Royal Arcanum* en 1877.

Suivant un rapport publié le 1er janvier 1919, l'effectif des sociétés suivantes, tant aux États-Unis, qu'au Canada, était comme suit :

Les Francs-Maçons.....	2,944,900
Les Odd Fellows (Américains)....	2,163,611
Les Modern Woodmen of America.	1,077,354
Les Woodmen of the World.....	893,615
Les Chevaliers de Pythias.....	712,547

Loyal Order of Moose.....	525,642
Benevolent & Protective Order of Elks.....	500,000
Fraternal Order of Eagles.....	483,000
Improved Order of Red Men.....	460,000
Ancient Order of United Workmen	441,503
Chevaliers de Colomb.....	433,867
Royal Neighbors of America.....	419,205
Les Maccabés.....	306,336
United American Mechanics.....	275,075
Brotherhood of American Yeomen	249,324
Locomotive Engineers UL & A J.A.	214,914
Knights and Ladies of Security...	204,795
Ancient Order of Hibernians of America.....	200,000
Foresters of America.....	200,000
Independent order of Foresters...	175,109
Brotherhood of Railroad Trainmen	181,446
Catholic Order of Foresters.....	155,450
Ladies Catholic Benevolent Asso- ciation.....	148,250
Royal Arcanum.....	135,751
Protected Home Circle.....	102,414
Mystic Workers of the World....	95,294
Canadian Order of Foresters.....	78,605
Supreme Tribe of Ben Hur.....	77,720
Knights of the Golden Eagle.....	81,110

Womens' Catholic Order of Foresters.....	73,113
Knights of Honor.....	54,932
Chevaliers de Malte, fondés à Jérusalem en 1048, et en Amérique en 1889.....	50,900
Catholic Mutual Benefit Association.....	42,989
Canadian Order of Chosen Friends ou Amis Choisis.....	35,578
Catholics Knights of America....	18,764
Catholic Benevolent Legion.....	12,216
Catholic Mutual Benefit Association of Canada.....	9,583

L'almanach du *World*, de New-York, pour l'année 1918, donne les renseignements suivants sur les Ordres Fraternels et les Sociétés de secours mutuels.

Actifs et Passif — Actif \$186,675,333,53; un surplus de \$29,423,404.30, sur l'année 1915.

Le montant total du passif était de \$72,837,682.98, une augmentation de \$48,325,637.59, sur l'année 1915.

Revenus — Le montant total était de \$110,342,030.08, une augmentation de \$20,924,157.03, sur l'année 1915. Cinquante-cinq organisations reçurent, \$30,970,767.76

de plus qu'elles déboursèrent et dix-neuf déboursèrent \$6,058,852.58, de plus qu'elles reçurent, le montant net de l'excédent du revenu sur les déboursés pour 1916, étant de \$24,911,885.18.

Déboursés — Le montant total a été de \$85,430,144.90, ou \$7,418,671.18, de plus que ce qui fut déboursé en 1915.

De la somme totale déboursée, \$70,128,838.76 ont été payées pour décès, bénéfices et réclamations aux membres.

Voici maintenant un tableau du bureau des statistiques du Département de Commerce des États-Unis, publié en 1919 à Washington, D. C., par conséquent c'est un document officiel donnant un Rapport Annuel de la condition des sociétés fraternelles de 1901 à 1919.

(Voir le tableau aux pages 112 et 113)

**TABLEAU DES STATISTIQUES DU DÉPARTEMENT
WASHINGTON**

Rapport annuel des Sociétés

Année	Sociétés	Actifs Piastres	Passifs Piastres	Revenus Piastres	Déboursés Piastres
1901	489	29,427,114	8,469,938	81,628,596	77,343,460
1902	580	36,182,172	11,116,000	84,399,411	77,344,115
1903	509	44,000,487	9,876,248	84,945,760	78,410,243
1904	575	52,525,100	11,097,893	89,482,424	82,359,826
1905	570	64,491,901	11,415,334	95,675,423	85,154,054
1906	590	76,502,396	14,819,123	109,452,736	96,028,068
1907	543	85,544,461	12,670,166	116,699,392	96,116,276
1908	547	104,500,471	15,350,969	115,987,941	98,854,809
1909	645	117,185,401	23,567,684	120,474,074	104,680,773
1910	497	129,426,685	18,754,532	128,631,649	110,168,334
1911	396	148,148,846	21,956,881	130,549,173	113,605,182
1912	397	163,633,623	22,746,418	132,214,363	114,072,337
1913	509	183,505,350	24,868,942	144,170,909	121,556,930
1914	498	189,638,899	26,285,093	144,875,172	121,811,837
1915	472	212,822,466	28,040,189	133,340,532	123,625,199
1916	523	250,477,038	37,579,513	146,369,847	130,537,338
1917	521	251,682,077	39,415,610	147,280,642	137,341,510
1918	527	261,721,411	40,510,211	151,190,212	139,141,111

EMENT
NGTON,

**DE COMMERCE DES ÉTATS-UNIS
D.C. 1917**

Fraternelles de 1901 à 1919

Sociétés

	Cotisations Piastres	Réclamations Piastres	Administration Piastres	Assurance en force Piastres	Certificats en force Piastres
343,460	72,242,667	64,128,047	8,850,097	5,656,453,465	4,518,955
344,115	78,228,948	68,264,767	9,069,348	6,115,735,000	4,947,370
410,243	81,610,334	66,396,497	11,703,746	6,606,608,321	5,644,619
359,826	84,377,834	73,050,155	10,243,877	7,273,069,328	6,054,296
154,054	91,354,819	72,551,897	11,349,009	8,150,350,736	6,118,938
028,068	95,866,602	80,907,670	12,766,575	8,136,201,919	6,000,064
16,276	98,838,432	81,633,093	12,591,739	8,079,743,281	7,282,416
54,809	104,753,034	84,084,080	14,560,603	8,438,204,968	7,887,365
80,773	82,572,326	89,899,541	15,579,138	8,920,716,227	7,909,626
68,334	114,338,548	92,279,662	16,896,788	9,562,511,910	8,558,093
05,182	117,677,306	84,314,735	18,217,579	9,839,909,282	10,122,169
72,337	123,294,404	95,850,968	17,526,848	9,472,232,473	9,963,019
56,930	129,520,444	101,006,344	19,262,702	9,622,276,590	8,058,317
11,837	125,981,863	98,585,387	17,454,411	9,171,284,227	7,868,554
5,199	122,294,820	98,719,683	16,162,911	8,694,449,483	7,695,944
7,338	133,160,930	107,635,627	19,004,711	9,162,111,616	8,674,996
1,510	141,157,815	108,540,721	20,014,809	10,141,110,714	9,712,819
1,111	150,141,615	109,640,531	21,015,410	11,129,511,310	10,416,420

Il est juste maintenant que, puisque nous avons une idée des sociétés de secours mutuels de langue anglaise existantes aux États-Unis et au Canada, nous tournions nos regards vers les sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises qui ont été fondées aux États-Unis depuis le commencement de l'arrivée des canadiens-français dans ce pays. Notre poète national, M. Louis Fréchette, disait alors des canadiens-français des États-Unis : « A vous la première place, canadiens-français des États-Unis, car s'il est beau pour nous d'être restés français, il est encore plus grand pour vous d'être restés canadiens. » De cette noble race nous comptons aujourd'hui aux États-Unis une population de plus de deux millions six cent mille (2,600,000.) Tandis qu'au Canada nous ne sommes que 2,400,000. C'est tout de même un peuple de 5,000,000 d'âmes. En 1891, lorsque j'ai publié la troisième édition du Guide Français des États-Unis, nous étions 1,218,450 et au Canada, 1,682,987. Cette force d'expansion comme le disait alors, M. Benjamin Sulte, a donc toujours été en pleine activité. J'ai trouvé aussi, alors, le chiffre des sociétés canadiennes françaises énumérées comme suit :

Il y avait alors dans l'État du Maine, 19 sociétés, ayant un effectif de 2342 membres.

Les plus anciennes et les plus nombreuses qui existent encore aujourd'hui sont :

La société Saint-Jean-Baptiste de Biddeford, fondée le 15 juillet 1867 : Secours mutuels. La société Saint-Jean-Baptiste de Brunswick, fondée le 15 février 1887 : Secours mutuels. L'association Saint-Dominique, de Lewiston, fondée le 6 octobre 1886 : Religieuse et littéraire. L'Institut Jacques Cartier de Lewiston, fondé par feu l'honorable Dr L.J. Martel, le 13 janvier, 1872 : Secours mutuels.

Dans l'État du New-Hampshire, il y avait 33 sociétés, ayant un effectif de 3893 membres. Les plus en vue qui existent encore aujourd'hui sont : Le club Joliette de Manchester, fondé le 7 mars 1884.—Amusements.

Les Gardes Lafayette, du même endroit, fondées en avril 1889 — Militaire.

La société Saint-Jean-Baptiste, aussi de Manchester, fondée le 15 avril 1871 — Secours mutuels.

Dans l'État du Vermont, il y avait 22 sociétés, ayant un effectif de 3478 membres.

Le 7 août 1859, on fondait à Burlington, une société Saint-Joseph, et en 1868 une société Saint-Jean-Baptiste. En novembre 1869, on en fondait une autre à Montpelier et à Vergennes; en 1870, une à Rutland et le 11 juillet 1874, les Canadiens de Winooski, suivirent l'exemple de leurs devanciers et fondèrent leur société Saint-Jean-Baptiste.

Dans l'État du Massachusetts, il y avait 120 sociétés, ayant un effectif de 20,188 membres.

Sur ce nombre, les sociétés Saint-Jean-Baptiste et l'Union Saint-Joseph de Lawrence, la première fondée le 2 mai 1870, et la seconde, en août 1881, existent encore.

L'Association catholique de Lowell, fondée en mai 1889, progresse, ainsi qu'un bon nombre d'autres sociétés de secours mutuels, littéraires, militaires et musicales, mais les sociétés de secours mutuels devraient être affiliées.

L'État du Rhode-Island comptait aussi 31 sociétés, ayant un effectif de 5389 membres. Quelques-unes d'entre elles ont résisté aux changements apportés à la mutualité, mais le plus grand nombre a disparu.

Dans l'État du Connecticut, qui complète les six États de la Nouvelle-Angleterre,

on comptait, à cette époque, 26 sociétés, avec un effectif de 2606 membres.

Là, existent encore des sociétés Saint-Jean Baptiste et des Unions Saint-Joseph. Il y avait même, alors, à Meriden, un conseil de Chevaliers de Colomb.

Dans l'État de New-York, il y avait aussi 41 sociétés, avec un effectif de 3037 membres. Ces associations canadiennes-françaises avaient été fondées par nos compatriotes implantés dans les cités d'Albany, Champlain, Cohoes, Glens Falls, Malone, New-York, Ogdensburg, Oswego, Plattsburg, Syracuse, Troy et Whitehall.

Il en existe encore, dans ces endroits, mais la plus âgée et la plus florissante, c'est la société Saint-Jean-Baptiste de New-York fondée le 20 mai 1850, par Gabriel Franchère, qui en fut le président pendant onze ans. Ce fut, je crois, l'une des premières sociétés Saint-Jean-Baptiste fondées aux États-Unis.

En 1853, s'organisaient à New-York des conférences françaises, sous les auspices de la société Saint-Jean-Baptiste. En 1865, il y eu, dans cette même ville, sous les mêmes auspices de la société Saint-Jean-Baptiste, une Convention des sociétés canadiennes

françaises, sous la présidence de M. George Batcheldor.

Une constitution fut adoptée accompagnée de la déclaration suivante en tête :

« Les sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises, aux États-Unis, ayant été fondées dans le double but de servir la cause de la nationalité canadienne-française, en Amérique, et d'apprendre aux Canadiens à s'entr'aider, ne peuvent remplir, parfaitement leur mission tant qu'elles restent étrangères les unes aux autres et agissent séparément, c'est pourquoi, voulant établir des relations entre tous les membres de cette nationalité, elles ont formé une Association commune, et adopté un règlement qui en facilitera les opérations. »
En 1881, fut fondée « L'Union Canadienne-Française des États-Unis », n'ayant qu'un seul but, savoir :

« Rechercher et mettre en pratique les moyens les plus propres à la conservation des bonnes relations de nos aïeux et à la propagation de la langue française. »

L'État de l'Illinois, où un grand nombre de canadiens émigrèrent après les troubles de 1837-38, avait aussi, en 1891, 21 sociétés ayant un effectif de 1802 membres. L'État

du Kansas, à cette époque, avait aussi trois sociétés Saint-Jean-Baptiste, une à Concordia, une à Clyde, et l'autre à Saint-Joseph. Elles étaient alors très florissantes et les braves Canadiens de ces endroits ont prouvé leur patriotisme, en envoyant à la grande Convention des Canadiens français des États-Unis tenue à Nashua, N.-H., en 1888, une délégation de trois membres. La distance du lieu de départ de ces délégués à Nashua, est de 2191 milles.

L'État du Michigan n'a jamais été en arrière sous le rapport des sociétés de secours mutuels ou nationales, aussi, en 1891, on comptait 27 sociétés, dans cet État, avec un effectif de 3970 membres. L'État du Minnesota avait 9 sociétés ayant 1872 membres à Saint-Paul, Minneapolis, Duluth, Centreville, etc.

Les Canadiens de l'État du Wisconsin, comme ceux des autres États avaient aussi dans les centres comme Marinette, Grand Rapids et West Superior leurs sociétés Saintz Jean-Baptiste.

Malgré cela, en 1905, 1200 Franco-Américains étaient enrôlés dans les sociétés neutres et de langue anglaise aux États-Unis et au Canada.

L'on compte au delà de quarante-deux mille des nôtres dans les Forestiers Catholiques, et combien sont Chevaliers de Colomb et membres des sociétés neutres ? Combien y en a-t-il, de toutes ces sociétés que je viens d'énumérer qui existent aujourd'hui ? Un certain nombre, mais, malheureusement elles périssent. Leurs administrateurs devraient comprendre, une bonne fois, qu'il est réellement criminel de ne pas s'affilier tandis qu'il en est encore temps, aux grandes associations canadiennes-françaises fondées quinze, vingt, vingt-cinq ans et plus, qui commandent aujourd'hui en mutualité, aux États-Unis et au Canada.

Ces grandes Associations ont toutes les garanties des Compagnies d'assurance-vie, et elles offrent, en plus, des avantages attrayants pour ceux qui veulent simplement y songer à deux fois.

Le Dr A.A.E. Brien, président général de l'Association Canado-Américaine, dont j'ai eu l'honneur d'avoir une précieuse opinion sur ce sujet de la *Mutualité*, qui est publiée au commencement de ce volume, ne reconnaît-il pas qu'il est absolument nécessaire aux Canadiens des États-Unis surtout, de mettre tout en œuvre pour aider matérielle-

ment cette force secrète d'expansion de notre race qui s'est produite parmi l'élément canadien-français aux États-Unis et pour en continuer le développement.

Comment pourrons-nous le faire, sinon en fusionnant toutes les sociétés Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph et autres répandues par tout le pays, en un grand tout, en unissant nos forces.

Nous formerons alors un capital, je dirai un trésor, que nous pourrons affecter au développement et au maintien de nos propres institutions.

Nous serons nos propres banquiers et par là-même, nous aurons une influence beaucoup plus considérable en tout et partout.

A l'exemple de la « Ligue des Nations », ça sera *La Ligue Canadienne-française d'Amérique*.

Après avoir démontré la grandeur, l'influence, la richesse et l'importance des sociétés de secours mutuels aux États-Unis, comme aussi le beau, le bien et le mal de nos sociétés canadiennes, qu'il me soit permis de dire quelques mots de la *Mutualité* de France.

Dans ce beau, noble et grand pays de nos ancêtres, les sociétés de secours mutuels sont en trois catégories. Premièrement, les sociétés libres; deuxièmement, les sociétés approuvées et troisièmement les sociétés reconnues comme établissements d'utilité publique. Elles sont au nombre d'environ seize mille, (16,000), avec au delà de 3,000,000 de membres, ayant distribué au dernier exercice, plus de \$155,000,000 à leurs sociétaires dans le besoin et possédant, en plus, \$275,100,000, et payant des pensions à près de 150,000 personnes. Les sociétés libres ont une existence légale; elles peuvent recevoir des cadeaux et des délégations; elles sont sous le coup d'une restriction légale, à savoir, qu'elles ne peuvent pas posséder des propriétés immobilières. Elles ne reçoivent pas non plus, de secours directs de l'État.

Les sociétés approuvées, au contraire, sont sous le contrôle du Gouvernement.

La troisième catégorie sont les sociétés reconnues comme établissements *d'utilité publique* par décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique.

Après avoir fait voir ce que les sociétés sont en Angleterre, en Australie, en France,

aux États-Unis, et dans plusieurs autres pays, il est juste que je me reporte, maintenant, vers mon propre pays, le Canada, et que nous prenions connaissance, ensemble chers lecteurs, de ce qui s'y fait actuellement en Mutualité. Au Canada, comme aux États-Unis, les sociétés de secours mutuels sont obligées d'obtenir *une charte* ou une *licence* des gouvernements des Provinces ou des États où elles désirent transiger

C'est le mode le plus en vogue, la procédure la plus simple, seulement chaque société doit, au préalable, soumettre aux préposés à ces fins, qui sont généralement les surintendants ou les Commissaires d'Assurance de ces divers gouvernements un exposé de sa situation. Après un examen rigoureux de tout l'Actif et du Passif, la comptabilité, les valeurs, et les pièces justificatives, et les ayant trouvées conformes et satisfaisantes, ces officiers accordent aux requérants le droit d'opérer dans la Province ou l'État désiré, d'y faire valoir les avantages de l'association, et en un mot d'augmenter le cadre des affaires.

Au Canada, il y a cependant un avantage en faveur des sociétés dont la réserve a

atteint le pourcentage requis des compagnies d'assurance-vie, car dans ce cas, toute société qui a eu la prudence d'établir des taux de cotisation dont le rendement lui a donné cette réserve, c'est-à-dire 100%, peut obtenir une charte fédérale qui lui permet de faire des affaires par toute la Puissance du Canada, sans avoir à obtenir ni à rendre aucun compte de son administration aux gouvernements provinciaux.

C'est ce qu'ont fait, je crois, l'Ordre des Forestiers Indépendants, organisé en 1874, dont le siège principal est à Toronto, Ontario; la Société des Artisans Canadiens français et l'Alliance Nationale, ces deux dernières sociétés ayant leurs Bureaux-Chefs à Montréal.

De 1760 à 1850, le Canada ne figurait presque pas dans la *Mutualité*; cependant le 24 juin 1834, Ludger Duvernay fonda la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Elle existe encore aujourd'hui, mais c'est une société nationale, ayant d'importants accessoires tels que la *Caisse d'Économie Nationale* et *La Fiducie Nationale*. Elle a fait un grand bien aux Canadiens non seulement du Canada, mais aussi à ceux des États-Unis, qui se sont basés sur cette pre-

mière association canadienne-française pour fonder celles établies dans les centres canadiens de la République Américaine.

Vers 1850, les ouvriers maçons s'organisèrent en société et, en 1852, la première société de bienfaisance, l'Union Saint-Joseph de Montréal fut fondée. Elle n'existe plus.

Vers 1874, les menuisiers et charpentiers se formèrent en société et de cette dernière organisation se fonda, en 1877, la *Société des Artisans*. Je serais très heureux de pouvoir donner ici un état complet de toutes nos sociétés canadiennes-françaises, non seulement du Canada, mais aussi des États-Unis; néanmoins le cadre restreint de ce travail ne me le permet pas.

Je me bornerai donc à donner, pour l'avantage de tous les membres qui composent nos sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises, et tous ceux qui voudront bien lire ce travail, un état sommaire des sociétés les plus en vue et les plus connues dans le monde de la *Mutualité* au Canada et aux États-Unis.

Je les citerai dans l'ordre alphabétique.

ALLIANCE NATIONALE

Bureau-Chef 395, ave Viger

Incorporée 27 février 1893 à Québec, Montréal. Charte Fédérale et Licence. Ottawa, 1er janvier 1918

Assurance de \$250.00 à \$5,000.00

Coût de l'administration en 1918	\$44,303.65
Coût de l'administration en 1918 par membre.....	\$ 1.64
Mortalité par 1000 membres en 1918..... ^{\$1}	17.94
Moyenne d'âge, le 1er janvier 1919, ans,.....	38.04
Payé aux bénéficiaires en 1918.	\$343,389.83
Payé aux malades en 1918.....	\$175,755.56
Montant d'assurance en force le 1er janvier 1919.....	\$21,157,784.00
Effectif 1er janvier 1918, mem- bres,.....	27,262
Actif, 1er janvier 1918,.....	\$4,083,555.85
Passif, 1er janvier 1919.....	\$248,800.72

Juridiction : La Puissance du Canada ; Rhode-Island, Maine and New-Hampshire, États-Unis.

Admission : De 16 à 60 ans. Hommes et femmes, ainsi que les enfants des membres, depuis l'âge de 1 an à 15 ans.

Après trois ans de sociétariat, certificat de participation acquise et assurance prolongée. Après cinq ans, prêt sur certificat; clause d'invalidité avec paiement d'une somme égale à 50% du montant du certificat.

Système de cessation des contributions aux invalides après 60 ou 70 ans.

Système de paiements limités et de dotation, de 10, 15, 20, 25 et 30 ans.

Cette société a démontré aux autorités fédérales d'Ottawa, en décembre 1917, qu'elle possédait plus que la réserve requise de 100%.

ASSOCIATION CANADO-AMÉRICAINNE

Bureau-Chef 1034, rue Elm, Manchester, N.-H.

Organisée en 1897

Assurance de \$100.00, à \$3,000.00

Coût de l'administration en 1918 \$20,350.12

Coût de l'administration par
membre, en 1918..... \$1.59

Mortalité par 1000 membres, en
1918..... 18.28

Moyenne d'âge, 1er janvier 1919. 39.89

Payé aux bénéficiaires en 1917.. \$160,990.05

Payé aux malades en 1917..... \$26,651.40

Montant d'assurance en force le

1er janvier 1919	\$9,769,650.00
Effectif 1er janvier 1918, membres	12,874
Actif, 1er janvier 1918	\$504,316.89
Passif, 1er janvier 1919	\$83,801.18

Jurisdiction : New - Hampshire, Rhode-
Island, Michigan, Connecticut, Maïe,
Illinois aux États-Unis et la Province de
Québec, en Canada.

Admission : De 16 à 55 ans—Hommes et
femmes. A la dernière Convention, cette
société a adopté l'assurance infantile.

L' UNION SAINT-JEAN-BAPTISTE
D'AMÉRIQUE

*Bureau-Chef, 231 rue Main, Woonsocket,
R.-I.*

Organisée en 1900

Assurance de \$100.00 à \$3,000.00

Coût de l'administration, en 1918	\$ 47,163.34
Coût de l'administration par membre en 1918	\$ 1.45
Mortalité par 1000 membres, en 1918	16.08
Moyenne d'âge 1er janvier, 1919	37.85
Payé aux bénéficiaires en 1918	\$205,462.21

Payé aux malades en 1918 . . .	\$ 29,429.93
Montant d'assurance en force	
1er janvier 1918	\$14,009,050.00
Effectif, 1er janvier 1919,	
membres	32,520
Actif, 1er janvier 1919	\$1,280,088.99
Passif 1er janvier 1919	\$50,878.68
Juridiction : Rhode-Island, Massachu- setts, Connecticut, New-Hampshire, Maine, Vermont, New-York, Illinois et Michigan.	
Admission : De 16 à 55 ans. Hommes et femmes. A la dernière Convention, cette société a adopté l'Assurance Infantile.	

L'UNION SAINT-JOSEPH DU CANADA

*Bureau-Chef, 325, rue Dalhousie, Ottawa,
Ont., Canada.*

Organisée en 1863

Assurance de \$100.00 à \$2,000.00	
Coût de l'administration, en	
1918	\$ 41,096.42
Coût de l'administration par	
membre, en 1918	\$ 1.63
Mortalité par 1000 membres,	
en 1918	17.60
Moyenne d'âge, 1er janvier	
1919	35.73
Payé aux bénéficiaires et au- tres en 1918	\$495,843.12

Montant d'assurance en force	
1er janvier 1919.....	\$17,011,525.00
Effectif, 1er janvier 1919,	
membres.....	21,708
Actif, 1er janvier 1919.....	\$1,687,184.13
Passif, 1er janvier 1919.....	\$193,711.99
Juridiction : Canada, Rhode-Island, Maine.	

Admission : De 16 à 49 ans.—Hommes et femmes.

LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS
CANADIENS-FRANÇAIS

Bureau-Chef, 20, rue Saint-Denis

Fondée en 1877, à Montréal, P. Q., Canada. Charte fédérale, 1918.

Assurance de \$100.00 à \$5,000.00

Coût de l'administration en	
1919.....	\$ 86,895.20
Coût de l'administration par	
membre en 1919.....	\$ 1.94
Mortalité par 1000 membres,	
en 1918.....	16.9
Moyenne d'âge 1er janvier	
1919.....	39.15
Payé aux bénéficiaires en	
1918.....	\$521,804.50
Payé aux malades en 1918...	\$166,451.90

Montant d'assurance en force	
1er janvier 1919.....	\$33,790,383.00
Effectif 1er janvier 1919	
membres,.....	44,618
Effectif, classe juvénile, 1er	
janvier 1919, enfants.....	2,718
Actif, 1er janvier, 1919.....	\$4,343,164.42
Passif, 1er janvier 1919.....	\$162,693.04

Juridiction : Canada, Massachusetts, New-Hampshire, Maine, Rhode-Island, Connecticut, Michigan, New-York et Vermont.

Admission : De 17 à 60 ans. Hommes et femmes ainsi que les enfants des membres, depuis 1 an à 15 ans.

Cette société émet des certificats à paiements limités et de dotation à 10, 15 et 20 ans, ainsi que des polices d'assurance-vie comportant cessation des paiements et des polices de dotation payable à l'âge de 70 ans. Elle accorde des polices acquittées ou prolongées.

Voilà des tableaux certainement très appréciables pour tous ceux qui s'intéressent à la *Mutualité*. Ils font voir d'une manière authentique (ces chiffres sont donnés par le vingt-cinquième rapport annuel des statistiques des sociétés fraternelles publié par

le *Fraternal Monitor*, de Rochester, N.-Y., édition de 1919, ce que sont les sociétés ci-dessus nommées, leur bureau-chef, la date de leur fondation, le montant d'assurances qu'elles donnent, le coût total annuel de leur administration le coût par membre, le chiffre de la mortalité par mille membres, la moyenne de l'âge, ce qu'elles ont payé cette dernière année à leurs bénéficiaires et à leurs malades, le montant d'assurance en force, leur effectif, leur Actif et Passif, leur juridiction, les âges d'admission, et les avantages spéciaux de chacune d'elles. Il sera sans doute aussi très intéressant de connaître l'augmentation des membres dans environ deux cents (200) sociétés du Canada et des États-Unis, durant l'année 1917.

Cette augmentation se chiffrait à 308,058 membres, qui était cependant contrebalancée par une diminution de membres suspendus, décédés, etc., de 139,154 membres, mais laissant toujours une augmentation de 168,904 membres.

Parmi ces chiffres les cinq sociétés canadiennes-françaises précitées figuraient ainsi. Trois avaient augmenté leur effectif, deux avaient rétrogradé; l'augmentation était de

3681 membres pour les trois premières et une diminution de 111 membres, pour les deux autres.

A cause de la grande guerre et de la terrible grippe dont on a tant souffert en 1918, je prévoyais que cette augmentation pourrait devenir une diminution pour toutes les sociétés, au prochain exercice. Voici maintenant, le résultat de l'année 1918 : Les mêmes sociétés qui avaient recruté 308,058, membres en 1917, en ont recruté que 285,526 en 1918; 142,142 ont été, ou suspendus, ou sont décédés, etc., de sorte que l'augmentation n'est que de 143,384 membres.

Nul doute que vous êtes intéressés de connaître comment figurent parmi toutes ces sociétés, nos cinq sociétés canadiennes-françaises dont j'ai donné un exposé plus haut, voici :

Ainsi que tous les officiers de ces sociétés le prévoyaient, en raison de la guerre et de l'influenza, au lieu d'une augmentation, je constate une diminution de 5696 membres. Deux sociétés seulement ont augmenté leurs effectifs de 1548 membres, et les trois autres ont rétrogradé de 7244 membres.

Certaines sociétés de langue anglaise ont aussi perdu beaucoup de membres. Ainsi

les *Ladies Catholic Benevolent Association* ont perdu, 12,790 membres; la *Catholic Mutual Benefit Association*, 12,500 membres; les *Royal Arcanum*, 9,817 membres; les *Modern Brotherhood of America*, 8,212 membres et la *Fraternal Aid Union*, 7620 membres. Je signale que quelques sociétés.

Lorsque l'on constate, cependant, que les quelques deux cents sociétés de secours mutuels du Canada et des États-Unis ont payé en bénéfices en l'année 1918, l'énorme somme de \$131,119,724.00, il faut bien admettre que la *Mutualité* est appréciée; qu'elle est en pleine vigueur et plein progrès.

Il nous manque cependant quelque chose. *La Mutualité* est aussi une *Vertu*, car elle fait beaucoup de bien, avec un minimum d'efforts; c'est-à-dire avec une petite contribution personnelle, elle obtient d'une collectivité, des secours, et une indemnité relativement importante, en cas de maladie. Je dis que la *Mutualité* est aussi une *Vertu*, en plus d'une science, puisqu'elle comporte la générosité du cœur. La bonté, la charité, la solidarité humaine font parfois mentir les chiffres lorsque l'arithmétique règle l'aide mutuel. C'est ce qui s'est pratiqué durant de longues an-

nées et ce qui se pratique encore au sein de ces sociétés locales Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph et autres qui n'ont pas adopté la science méthodique moderne pour assurer des résultats notables à leurs membres, car en plus de cette bienfaisance saine, digne, qui permet de recevoir, le sociétaire à un droit à exercer, et il pourra l'exercer qu'en autant qu'il rencontrera les obligations qu'il a contractées envers sa société laquelle, en retour lui doit tous les avantages qu'elle lui a promis lors de son admission.

En plus de ses obligations financières que le sociétaire a contracté envers sa société lors de son admission, il s'est engagé à lui donner tout son appui, tout le concours et l'aide possible pour prospérer et augmenter son effectif. Il a promis l'assistance aux assemblées, l'aide sincère à ses confrères, etc.

Que constatons-nous de nos jours, une indifférence presque complète de nos sociétaires vis-à-vis de leurs sociétés.

On semble croire que ayant payé des contributions, il importe peu d'augmenter les effectifs. On laisse cette partie importante de nos obligations aux organisateurs.

Cette constatation est malheureuse.

Il est à souhaiter que l'on revienne aux jours d'autrefois, lorsque les sociétaires avaient à cœur à présenter et à faire admettre le plus grand nombre de membres possible.

Il faut aussi ranimer ceux des nôtres qui se sont refroidis, et retenir ceux qui veulent nous échapper.

Sans doute l'année qui vient de finir a été une cause d'ennuis pour un grand nombre. La guerre, la conscription, la grippe ont jeté le désarroi dans les rangs de toutes les sociétés, mais avant cela une des causes malheureuses de l'abandon d'un grand nombre a été le réajustement des taux.

Ces réajustements étaient absolument nécessaires, ceci est maintenant admis de tous, mais dans certains cas, ils auraient pu être faits plus judicieusement, et plus favorable aux vieux membres, dont un bon nombre n'étaient pas en mesure de faire face à cette discordante musique.

Il est à espérer, et je crois même que l'on peut en être certain, qu'avec le système d'une réserve adéquate, d'une solvabilité assurée, nous n'aurons plus à craindre la répétition d'augmentations nouvelles sur les primes ou cotisations actuelles. Un autre

problème important agite aussi les administrateurs de nos sociétés, c'est celui de l'assistance aux assemblées.

Aujourd'hui on ne va plus aux assemblées. L'esprit de corps se meurt. Pour quelle raison? Il est extrêmement difficile de le dire. En dépendrait-il de l'inactivité des officiers des nombreuses branches locales établies un peu partout; de leurs manières de procéder, du désintéressement, de l'indifférence, de désappointements ou de dissatisfactions, ou, encore de l'insistance des officiers locaux de maintenir en office des membres éloignés du centre des opérations de leur bureau, ou qui acceptent avec répugnance.

Il y a certainement une cause, et on désire, en haut lieu, la trouver, et y remédier. Si donc quelques-uns des lecteurs de *La Mutualité* ont une solution, un remède à offrir, ils sont les bienvenus. Si cette solution arrive, j'aurai, je crois aider à résoudre un problème très important en *Mutualité*.

Je disais plus haut qu'il est à souhaiter que l'on revienne aux jours d'autrefois, néanmoins, je crois avoir exprimé une utopie car il s'opère actuellement une évolution tellement contraire aux coutumes primitives

des sociétés que, tous les vrais mutualistes en sont étonnés, et ils semblent croire que cette évolution est même devenu nécessaire, pour la gouverne de nos sociétés, comme pour leur prospérité et leur solvabilité.

Des problèmes très importants sont à l'étude : ainsi, celui des effectifs qui se divise en deux parties, premièrement, celui de trouver le moyen de retenir les membres dans nos associations, et secondement, celui de recruter de nouveaux membres. Lorsqu'il est devenu absolument nécessaire pour une société de réajuster ces taux, afin d'assurer sa solvabilité, on doit donner tous les avantages possibles aux membres avancés en âge qui sont toujours ceux-là qui en sont le plus affecté, car leur revenu est sensé diminué rapidement. Ces membres devraient être aidés par des répartitions sur les revenus des Associations, ainsi que ceux des nouveaux membres. Actuellement, presque toutes les Sociétés réalisent de $5\frac{1}{2}\%$ à $6\frac{1}{2}\%$ sur leur actif. Les taux sont calculés à 4% . Pourquoi n'emploierait-on pas ce surplus pour secourir les vieux membres ? Le taux de la mortalité chez les nouveaux admis est aussi plus bas que l'indique les tables mortuaires. Pourquoi

aussi ne pas employer ce surplus pour venir en aide aux membres âgés. De plus, maintenant que les taux de cotisation de nos sociétés sont suffisants, car les réajustements infèrent cela, il y a nécessairement accumulation d'une réserve au crédit de chaque membre. Beaucoup de membres laissent leurs sociétés et leurs réserves restent à l'Association. Alors, comme nos sociétés n'ont pas encore commencé à accorder des options en numéraire, ou des certificats acquittés, excepté dans quelques cas, ces réserves constituent des sommes assez rondes qui pourraient être utilisées judicieusement en aidant ceux sur lesquels ces hauts réajustements sont un fardeau sérieux.

Lorsqu'une société a subi avantageusement le rajustement de ses taux et que sa réserve le lui permet, elle devrait accorder à ceux de ses membres qui veulent se retirer l'option en numéraire ou un certificat acquitté d'une partie de leur réserve. Je dis une partie de leur réserve, car comme ce sont généralement ceux qui sont le plus souvent en bonne santé, qui abandonnent et que la mortalité chez ceux qui restent augmente, l'autre partie de la réserve de

ceux qui se retirent doit être retenu pour contrebalancer cette perte.

On peut prétendre en certain quartier que remettre une valeur en argent, tendrait à augmenter les retraites des membres. Il n'en est pas ainsi, car si un membre sait qu'une partie de ses contributions lui seront retournées, il s'objecte bien moins à en continuer les paiements; tandis que, sachant que malgré le temps qu'il demeurera membre, s'il abandonne, il perdra tout ce qu'il a payé; ceci exerce sur lui une influence néfaste. Les agents d'assurance, les journaux financiers et même les journaux quotidiens lui chantent cela tous les jours. La probité et des méthodes saines d'affaires conservent la confiance des membres, comme elles assurent la bonne volonté et la confiance du public dans toutes les phases de la vie. Le but principal des sociétés mutuelles étant de protéger et de retenir leurs membres, le système de certificats acquittés est préférable aux paiements en argent.

Beaucoup de membres abandonnent parce que personne ne s'occupe d'eux. Il est admis que les officiers d'autrefois étaient plus diligents plus zélés, que ceux de nos

jours malgré qu'ils soient assez généreusement rémunérés. Un officier négligeant et imprévoyant, est très souvent la cause de la perte non seulement de plusieurs membres, mais, malheureusement quelques fois la dissolution de tout un corps. C'est pourquoi l'officier préposé à la gouverne financière d'un corps devrait être en même temps le représentant direct, l'agent du Bureau-Chef de l'Association qu'il représente et être payé par ce bureau.

Je crois que certaines sociétés, entre autres "Alliance Nationale, ont adopté ce mode et qu'elles s'en trouvent bien.

Il faut bien admettre que l'influence des réunions décline tous les jours, et qu'en bien des cas elle est presque éteinte. Comme je le disais plus haut, l'esprit de corps n'existe plus. Cette tendance est accentuée par les nombreuses places d'amusements et aussi par le nombre toujours croissant de nouvelles organisations, de clubs, de théâtres, de vues animées, etc., qui attirent plus l'attention et l'attraction du peuple en général pour ces représentations frivoles et bien souvent d'une malheureuse malignité et qui enlèvent à la vraie Mutualité les travailleurs volontaires dont les sociétés ont

autrefois tant bénéficié. Voilà une des causes malheureuses que subissent, à leur désavantage, nos sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises. Un représentant du bureau-chef ou un agent dans chaque bureau local devrait avoir assez d'influence pour contrebalancer cette tendance défavorable. Ce qui a le plus d'attraits, maintenant, c'est la *spécialisation*, afin de faire face à la compétition intense qui se pratique; c'est pourquoi il est nécessaire que chaque bureau local ait un homme compétent et responsable pour promouvoir les intérêts de la société qu'il représente.

Les désappointements et les dissatisfactions ont été aussi pour beaucoup dans la perte des membres. Il y a une trentaine d'années, beaucoup joignirent les diverses sociétés de cette époque dont les taux étaient très peu élevés. On leur disait, dans ces temps-là que les taux étaient suffisants et qu'il était mieux pour eux de garder la réserve dans leurs poches, que de la verser dans le trésor de la société. Le jour des désillusions arriva; mais avant son apparition, une grande partie des premiers membres de ces sociétés étaient devenus vieux et ce fût alors une tâche ardue de convain-

cre ces vieux membres qu'il était devenu nécessaire pour eux, de payer le double et même quelquefois une cotisation trois fois plus élevée lorsque durant des années on leur avait assuré qu'ils payaient assez.

Les sentiments de mécontentements induisent aussi un grand nombre de membres à abandonner leurs sociétés. Un certain nombre ont été forcés d'abandonner parce qu'ils ne pouvaient pas payer les nouvelles cotisations. Plusieurs conclurent qu'ils avaient été trompés et que l'augmentation des taux était faite pour se débarrasser d'eux, maintenant qu'ils étaient devenus vieux. Il est bien vrai que ces vieux membres ne payaient pas assez, mais il est aussi également vrai, qu'il leur a été donné à entendre qu'ils payaient suffisamment. Un moyen bien plus juste, je crois, pourrait être employé, qui satisferait les vieux membres et qui ne serait point de nature à faire tort aux sociétés, ni préjudiciables à leur finance. Que les sociétés déterminent à quel taux ces membres auraient dû être admis. Chargez-les la différence entre ce qu'ils ont payé et ce qu'ils auraient dû payer y ajoutant 4% d'intérêt, et à leur décès vous diminuerez cette différence sur

leur certificat. Il est vrai que pour ceux qui laissent leurs sociétés, celles-ci ne reçoivent plus l'augmentation des taux; mais, il est vrai aussi que lorsque les membres laissent leurs sociétés, la responsabilité des sociétés vis-à-vis de ces membres cesse par le fait même. Si les vieux membres restent suivant cet arrangement, comme assurément ils doivent le faire, puisque leurs cotisations ne sont pas augmentées et qu'ils recevront le montant de leur certificat primitif moins ce qu'ils doivent, une balance exacte peut être établie entre les parties. Ceci protège les Sociétés et est bien plus fraternel, honorable et charitable, que cette méthode d'augmenter les cotisations plus que les membres peuvent payer, et leur faire perdre toute la protection qu'ils voulaient assurer à leurs familles. Les Actuaire peuvent bien faire de la mathématique, mais ils leur manquent trop souvent les éléments essentiels de sympathies; et, dans l'application des problèmes de l'assurance vie en *Mutualité* la charité chrétienne est aussi un facteur important. L'autre problème qui a aussi une très grande importance est celui du *Recrutement*.

La grande compétition du jour pour tous ce qui est offert aux peuples de tous les pays, n'a plus de limite, elle ne connaît plus de borne. C'est, comme le dit si bien un de mes éminents colloborateurs, M. Félix Marois, dans son article sur les « Grands avantages de l'Association », au commencement de ce livre, le *Struggle for Life*. Il faut que, pour ce qui regarde nos Associations mutuelles, elles s'assurent si elles possèdent bien tous les éléments nécessaires pour donner au public ce qu'il désire, ce qu'il veut acheter, et si les méthodes qu'elles emploient pour arriver à leur but sont acceptables pour le plus grand nombre.

L'éducation du peuple s'est faite, elle se poursuit continuellement encore. Il y a des milliers d'agents gagnant leur vie à vendre de l'assurance; ils sont vigilants et prompts à s'emparer de tous les points vulnérables qu'ils peuvent saisir et attaquer. Ces agents, de concert avec les journaux financiers, comme dans les colonnes de la finance des quotidiens ont poursuivi une campagne continue d'éducation sur ce sujet et il en résulte que le champ du travail d'aujourd'hui n'est plus celui que nous

avons il y a trente ans. Malgré tous les beaux discours, la logique la plus serrée, une éloquence des plus grands maîtres, il devient difficile d'induire les aspirants à joindre les sociétés dont les systèmes ne sont pas modernisés et améliorés au point d'être supérieurs même à aucun mode d'assurance-vie. Les sociétés mutuelles sont obligées aujourd'hui d'opérer sur un système de cotisation qui n'augmentera point. Malgré l'avancement en âge, de leurs membres, car ceux qui veulent devenir sociétaires ne veulent plus d'augmentation des taux. Heureusement, il n'y a plus à en douter aujourd'hui, et il n'y a pas de raison pour aucune société de faire des affaires qui ne soient point sur une échelle adéquate de revenu. Si donc, des Associations n'ont pas encore adopté ces réformes, qu'elles s'empressent de le faire et alors, elles pourront dire à leurs membres :

« Vos taux n'augmenteront jamais. »

Les systèmes d'assurances adoptés aujourd'hui par presque toutes nos sociétés mutuelles canadiennes-françaises et franco-américaines sont des plus élaborés et perfectionnés et certainement supérieures sous plus d'un aspect à aucune des sociétés neutres

qui opèrent au Canada et aux États-Unis.

En plus des secours en maladie que toutes nos sociétés paient religieusement et promptement, nos sociétés émettent n'importe qu'elle genre de certificats ou de polices.

On assure même maintenant les enfants et lorsque l'on constate que les compagnies d'assurance Métropolitaine et Prudential détiennent environ \$700,000,000 d'assurance en force sur des vies d'enfants de un an à dix ans, il est bien juste de croire que ce genre d'assurance est important et payant.

Que nos compatriotes sachent donc profiter des avantages que leur offrent maintenant nos sociétés mutuelles qui peuvent assurés leurs enfants avec autant de garantie que ces compagnies, sinon plus, et ce, à des taux moins élevés et qu'ils les assurent dans les sociétés mutuelles canadiennes-françaises, etc. L'exactitude, la ponctualité et la promptitude dans le paiement des bénéfices en maladie sont encore des raisons majeures qui encouragent les membres à demeurer fidèles à leurs associations.

Sans doute les préposés à l'exécution de ces réclamations doivent être vigilants, même experts, en la matière, s'ils ne veulent pas qu'il leur en soit imposé et ils le sont

généralement dans nos sociétés, car je remarque que, tout en faisant rigoureusement honneur aux réclamations de secours qui leur sont présentés, certaines de nos sociétés accumulent de fortes sommes à l'avoir de cette caisse.

Comme moyen de recrutement nous avons tous très souvent entendu ces discours enthousiastes que chaque membre devait se faire un devoir de recruter au moins un nouveau membre par année et ainsi doubler l'effectif de son bureau. Ces espérances se sont-elles jamais réalisées, je ne le crois pas. Elles ne se réaliseront jamais. Il est donc devenu nécessaire, maintenant d'aller chercher les aspirants et pour cela il faut des organisateurs compétents, sobres, honnêtes et qui par leur conduite et leur savoir faire inspirent la confiance du public.

Plus que jamais les Sociétés fraternelles deviennent des organisations qui doivent être conduites suivant des méthodes d'affaires, elles prospéreront qu'en autant qu'elles suivront ces principes. Il est grandement temps que l'on agisse ainsi. On nous dit que l'après-guerre est le temps de la *Reconstruction*, alors agissons, égrenons ce qui peut encore rester de mauvais grains

dans nos épis, et lorsqu'ils seront sûrement purifiés de tout ce qui les rends aujourd'hui lourds pesants et malsains, nous pourrons les offrir sans crainte à tous les hommes de bonne volonté.

Lorsque les compagnies d'assurances-vie américaine admettent publiquement que la période du premier quartier de l'année 1919 a été marquée d'une surabondance d'affaires sans précédent dans l'histoire de l'assurance. Que l'expérience des plus vieilles compagnies conservatrices qui ont écrit de l'assurance depuis trois quart de siècle et ont établi un commerce stable, presque sans changement, les porte à croire que ceci est un rêve, car le montant d'assurance écrit a doublé, que devons-nous penser. Le *Spectator* de New-York, une autorité en assurance, dit ce qui suit : « Les affaires ordinaires d'assurance se sont élevées à la somme de \$4,708,186,463, une augmentation de \$726,839,077, tandis que l'assurance industriel a fait \$1,046,715,996, un excédent de plus \$85,000 sur les affaires de l'année dernière. Les 223 compagnies en affaires terminèrent l'exercice de l'an dernier avec \$24,287,845,010, d'assurance ordinaire en

force et de \$5,562,200,071, de risques d'assurance industrielle.

Ces chiffres démontraient une augmentation d'assurance en force durant l'année 1918 s'élevant à \$2,267,020,813, d'assurances ordinaires et de \$454,938,213, d'assurances industrielles. Ces excédents rejettent en arrière et dans l'ombre tous les records précédents. Ainsi, disent les hommes compétents en assurance, il est impossible de regarder le premier quartier d'affaires de nos compagnies sans un sentiment de réalité et d'importance dans le changement d'attitude du public envers l'assurance-vie. Différentes causes, nécessairement y ont contribué. Les officiers des compagnies d'assurance de l'État du Massachusetts s'accordent à dire que l'influenza et le Bureau d'Assurance des Risques de Guerre, en sont la cause. En voilà certainement assez pour démontrer le travail que nous avons à faire si nous voulons consolider nos forces. Le bon grain a été semé parmi nos populations canadiennes-françaises et franco-américaines; il a germé, levé et il est maintenant mûri alors, coupons-le donc de suite avant que les faux étrangers

abattent cette riche moisson dont nous avons tant besoin.

Nos populations, notre race est une de celles que l'on désire dans les organisations de ce genre, dans les sociétés neutres, parce qu'elle est saine, pleine de feu, de vigueur et d'énergie et que la vie régulière et économe du peuple canadien lui fait atteindre le vieil âge.

Il manque encore aux canadiens, comme le disait ce même mutualiste, dont j'ai déjà cité les écrits :

« Il nous manque, nous, canadiens-français, un peu de cet esprit d'association qui rallie toutes les forces vitales d'une nationalité dans un même faisceau; il faut nouer entre tous les Canadiens, les liens d'une solidarité parfaite, noyer ces petites jalousies intestines que nous nous ménageons malheureusement trop souvent. Ce rôle est en grande partie échu à la *Mutualité*.

« Par elle nous apprenons à nous connaître et à nous unir plus étroitement, nous nous entr'aidons les uns les autres et la certitude que ceux des nôtres qui nous survivront ne seront pas à la merci de la misère; nous donne une consolation morale qui allège de beaucoup le poids de nos fatigues. »

Ces belles paroles, ces sentiments si élevés en faveur de la *Mutualité*, prouvent à l'évidence, Ce qu'elle est : Excellente, Pratique, Inépuisable.

Il me reste maintenant à dire :

CE QU'ELLE SERA.

Mais avant de traiter cette dernière partie de cet exposé de la *Mutualité*, je crois devoir reproduire ici le Rapport du Surintendant des Assurances du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1917, concernant les Sociétés Fraternelles de Bienfaisance Assurance-vie, publié dans le livre bleu. Voici ce qui y est dit :

Cinq sociétés fraternelles canadiennes de bienfaisance ont entrepris les risques d'assurance-vie. Le montant total des risques entrepris au Canada en 1917 par les cinq associations canadiennes mentionnées dans ce rapport a été de \$6,301,236.00, soit une augmentation de \$3,001,986.00 sur le montant des polices de ces associations acceptées en 1916, et le montant *net* en vigueur à la fin de l'année était de \$109,691,288.00, une augmentation de \$18,010,064.00, sur le montant en vigueur à la fin de 1916. Le montant des assurances arrivées à terme par décès a été de \$1,825,695.00, et par

rachat, etc., de \$8,266,146.00. Le total des assurances arrivées à terme s'élève à 160.15 pour cent du montant des nouvelles polices.

Les détails pour les différentes sociétés se trouvent aux pages LXX et LXXI du livre bleu.

Le montant total payé par les membres sociétaires pour entrées, contributions annuelles, cotisations, etc., s'est élevé à \$5,776,737.00, et le montant payé en indemnité de décès a été de \$2,468,652.00.

Les détails de l'actif et du passif, des recettes et des déboursés se trouvent aux pages LXXII à LXXIV de la dite publication.

Maintenant le livre des statistiques de la Province de Québec pour 1917, publié pour la 4^{ième} année, par le Bureau des statistiques, Section B, dit au sujet des Associations Mutuelles :

« Les Associations Mutuelles qui étaient autrefois sous la juridiction du Secrétaire Provincial sont maintenant soumises à la même législation que les compagnies assurance-vie et à incendie sous la surveillance du département des assurances maintenant transféré aux bureaux du Trésorier Provin-

cial. En 1915, il y avait, suivant ce rapport, 105 associations mutuelles faisant affaires dans la Province de Québec, savoir :

Associations extra-Provinceales.....	20
Associations Provinciales.....	85

Total.... 105

Le tableau suivant donne un exposé sommaire des opérations de ces sociétés pour l'année finissant le 31 décembre 1915.

Désignation	Associations extra provinciales	Associations provinciales	Total
Nombre d'Associations..	20	85	105
Actif 31 déc. 1915.....	68,712,887	7,387,357	76,100,244
Passif 31 déc. 1915.....	4,882,98	171,298	5,053,496
Recettes fin d'année 31 décembre 1915 :			
Contributions et Répar- titions.....	31,106,854	1,883,076	32,989,930
Intérêts et Dividendes....	3,126,660	336,632	3,463,292
Toutes autres.....	412,198	95,943	508,141
Totaux.....	\$34,645,712	2,315,651	36,961,363
Déboursements et béné- fices payés.....	25,986,154	1,218,512	27,204,666
Salaires et honoraires, etc	1,776,552	181,305	1,960,869
Tous autres paiements...	1,391,079	125,516	1,516,595
	29,153,795	1,528,333	30,682,128
Affaires dans la Province de Québec :			
Nombre de membres, 31 déc. 1915.....	80,813	116,680	197,493
Bénéfices mortuaires, 31 déc. 1915.....	\$77,431,512	\$70,956,367	\$148,387,879
Contributions et répar- titions reçues des membres dans la Province de Québec	1,213,805	1,883,096	\$3,096,881
Réclamations payées dans la Province de Québec.....	885,545	1,218,512	82,104,057

Ces statistiques sont officielles

“La Mutualité”

Ce qu'elle sera.

La "Mutualité"

Ce qu'elle sera.

L'avenir de la *Mutualité*, des sociétés de secours mutuels, comme celle des nombreuses compagnies d'assurance-vie, est tout un problème. Je ne crois pas que cette question ait jamais été étudiée à fond. On prétend qu'elles sont immuables, en ce sens, qu'elles ne changeront pas, qu'elles ne deviendront pas des compagnies d'assurance-vie; peut-être malgré que quelques-unes aient déjà cette tendance. Dans tous les cas, comme toutes les institutions humaines, un certain nombre prendront fin et ce, avant peu de temps. Elles seront forcées de s'effacer ou de s'affilier avec celles qui ont été plus promptes à adopter des systèmes plus modernes et en rapport avec les exigences des temps présents.

On pourrait apporter plusieurs raisons qui nécessiteront ces liquidations ou ces affiliations. Je n'en donne ici qu'une, très positive; c'est l'obligation pour toutes les

sociétés de secours mutuels d'avoir une réserve de 100%, en l'an 1920.

Cette exigence de la loi est toute naturelle et très justifiable, car elle assurera l'existence des sociétés qui s'y conformeront et forcera celles qui n'auront pas cette garantie indispensable d'une réserve de 100%, de s'effacer ou de se renforcer, en s'amalgamant avec d'autres sociétés.

Les compagnies d'assurance-vie auxquelles la *Mutualité* a depuis longtemps fait concurrence sont aux *aguets*, ont l'œil ouvert, soyez-en sûrs. Lorsque de puissantes compagnies d'assurance-vie comme la *Mutual* de New-York, la *New-York Life* et l'*Equitable*, les trois géants reconnus, en assurance-vie aux États-Unis et au Canada, sont obligées d'amender leurs constitutions et devenir des compagnies d'assurances mutuelles, c'est donc bien réel que la *Mutualité* a prévalu, qu'elle prévaut, et qu'elle prévaudra, pourvu toutefois, comme je l'ai dit au commencement de ce travail, que les promoteurs et les propagateurs suivent toujours les principes fondamentaux implantés par leurs devanciers, les fondateurs de ces associations et qu'ils ne se servent pas d'elles et des positions que les

sociétaires leurs *ont confiées*, pour leur *bénéfice personnel*.

La *Mutualité*, c'est la grande force patriotique. Toute irritation qui résulte de doctrines, de politique, de religion, en est bannie.

On est catholique ou on ne l'est pas. C'est à ce titre seul, à ce titre de canadien-français catholique, conséquemment parlant la langue française, qu'on est admis dans nos sociétés de secours mutuels canadiennes françaises.

Le canadien-français doit conserver sa foi, sa langue, ses usages et appartenir de préférence à une société de secours mutuels canadienne-française catholique, plutôt qu'à aucune autre société.

C'est au sein de sa Mère, l'Église, aidée des associations comme celles que nous avons, qu'il persévèrera dans ces principes qui font les peuples, les familles et les pays, tel que Dieu le désire.

Que sont devenus les peuples qui ont abandonné cette voie saine? Ils n'ont plus ou point de patrie.

Combien d'hommes à l'école de la *Mutualité* de la Fraternité, ont modifié leurs sentiments et souvent l'exagération de leurs

aspirations ! Il leur a suffi pour cela de prendre contact avec ceux qui, la veille encore, étaient leurs pires adversaires pour mieux les apprécier, quelquefois même, les aimer. Dans le creuset mutualiste se fondent tous les sentiments, les bons y demeurent et en s'amalgamant, ils rejettent les scories au dehors. Au lieu de tenter de séparer, par des camps retranchés les hommes d'action visant par des moyens différents à un idéal de justice sociale, la *Mutualité* les réunit au contraire, et leur enseigne qu'il y a du bon dans chaque cœur humain et qu'au-dessus de tout, il existe une loi de nature et un Dieu qui ordonne de s'entr'aider.

De là à l'estime réciproque en opposition à l'esprit sectaire, la distance est courte et de l'estime entre une grande majorité de citoyens et la paix d'une nation, il ne reste plus qu'un pas à faire. Et cette théorie que je viens d'esquisser est si vraie, qu'à l'heure actuelle où nous voyons tant de divisions entre les peuples de l'univers, quel spectacle plus réconfortant que de constater cette harmonie complète entre les *Alliés*, lorsqu'ils ont été appelés à abattre l'*autocratie* et à discourir, par la *Mutualité*, une *Paix* durable et universelle. La *Mu-*

tualité a donc toujours joué un grand rôle dans le monde entier.

Encore de nos jours elle est le levier mystérieux qui soulève les masses.

Elle a cependant un plus vaste et plus beau domaine à exploiter.

Derrière ce mot mystérieux pour beaucoup, se cachent de grandes espérances.

Il en sortira un bien immense, si on éloigne ces notions de socialisme et d'absence d'idée religieuse. Il faut que ceux qui dirigent les sociétés comprennent bien, comme l'a dit encore tout dernièrement un savant canoniste, que l'Église catholique, par sa prédication, par sa direction, est la seule capable de faire comprendre et d'appliquer le principe de la fraternité de tous les hommes, et conséquemment, la nécessité du secours mutuel à base de charité sur-naturelle et de désintéressement chrétien.

Dans ces conditions, la Mutualité, sera toujours noble, grande et prospère et ses fondateurs, comme ses propagateurs auront mérité de l'humanité toute entière, une reconnaissance éternelle.

Réminiscences

Réminiscences

Je ne puis terminer ce travail sans publier quelques extraits de journaux canadiens-français de la Nouvelle-Angleterre lorsque j'ai publié « Le Guide Français ».

L'Indépendant de Fall River, Mass., écrivait à la date du 9 décembre 1887 :

Le Guide Français. Tel est le titre d'un ouvrage d'une grande utilité qui vient de paraître à Lowell, Mass. Cette publication contient un grand nombre de renseignements et d'annonces. C'est un premier essai, et l'on doit s'attendre à y rencontrer des imperfections dans les détails. Nous ne pouvons nous empêcher, cependant, d'encourager fortement ce genre de publications. Elles devront se perfectionner avec le temps. *Le Guide Français*, contient une foule de renseignements importants, d'adresses et de statistiques qui ne se rencontrent nulle part ailleurs. On peut en consultant cet ouvrage se former une idée approximative des progrès de nos compatriotes depuis quelques années en examinant

et le chiffre de la population et la valeur des biens sujets à l'impôt.

On y constate, en effet, que nous avons dans la Nouvelle-Angleterre 16,806 électeurs, 7,568 propriétaires de biens-fonds évalués à \$13,044,076.

Quand au chiffre de la population que le Guide donne, savoir : 279,540 âmes, nous le croyons au-dessous de la réalité. Mais il ne faut pas oublier que la Nouvelle-Angleterre ne comprend pas l'État de New-York, où l'on estime que la population canadienne s'élève à plus de 100,000 âmes.

Le Guide donne la population canadienne par État, comme il suit : Maine, 42,248; New-Hampshire, 35,349; Vermont, 28,780; Massachusetts, 125,267; Rhode Island, 24,750; Connecticut, 22,946. Soit un total de 279,540 âmes, ou 53,069 familles. Le nombre des sociétés canadiennes 162, et les membres 24,506. Cette statistique des sociétés doit être à peu près juste.

Nous trouvons dans ce *Guide* les adresses des hommes d'affaires et de professions des divers centres.

Les éditeurs se proposent de perfectionner leur œuvre et d'en agrandir le cadre; et nous espérons que le public canadien saura

apprécier ces efforts. Car comme le disait si bien notre distingué collaborateur, M. Pothier (ex-gouverneur du Rhode Island), c'est avec la statistique que nous pourrons plus facilement estimer nos forces, et travailler plus intelligemment à leur développement. C'est peut-être en laissant à l'initiative privée le soin de faire ces travaux que nous arriverons à une plus grande perfection, attendu que les particuliers peuvent unir leurs intérêts au bien général, en donnant des chiffres aussi exacts que possible.

Les éditeurs du *Guide Français* ont accompli un beau travail mais ils ne doivent pas rester en chemin. Ils ont l'intention de publier un autre *Guide* pour New-York, et plus tard pour les États de l'Ouest. Leur entreprise deviendra donc — si elle ne l'est pas déjà — une œuvre nationale éminemment utile et recommandable.

Le *Messenger* de Lewiston, Maine, publiait le jeudi 26 avril 1888, ce qui suit :

LA DÉLÉGATION CANADIENNE A WASHINGTON

Une demi-heure chez le Président. — Une pétition couverte de 10,000 noms. — Compliment flatteur à l'adresse du Syndicat Canadien-Français de Worcester. — Le « Guide Français de la Nouvelle-Angleterre » sur le bureau de M. Cleveland. — L'invitation des Canadiens prise en sérieuse considération. — Grande probabilité qu'elle sera acceptée.

Les membres de la délégation chargée conjointement par les Comités de la Convention et de la Célébration nationales de 1888 d'aller inviter le Président des États-Unis d'assister à la grande démonstration canadienne-française du 28 juin prochain à Nashua, N.-H., partaient de Worcester dans la soirée de dimanche, 15 avril dernier, pour s'acquitter de leur délicate mission. C'étaient MM. L. P. Lucier, de Nashua, président du Comité Exécutif de

la XVIIe Convention Générale des Canadiens français des États-Unis, ainsi que du Comité de la fête nationale; Dr L. L. Auger, de Great Falls, N.-H., vice-président des mêmes comités; Dr A. W. Petit, de Nashua, secrétaire, et Dr L. J. Martel, de Lewiston, président honoraire.

La délégation emportait avec elle une pétition signée par plus de 10,000 compatriotes de vingt différents États de l'Union Américaine. M. A. G. Lalime, le populaire gérant du Syndicat Canadien Français de Worcester, avait su faire de ce document un véritable chef-d'œuvre de beauté et d'élégance. Le parchemin était enfermé dans un étui en soie tricolore parsemée d'étoiles d'or, avec franges et inscriptions en or. A chaque extrémité, deux aigles dorés tenaient dans leurs becs 20 rubans tricolores marqués des noms des vingt États qui ont envoyé des signatures.

Les délégués officiels des Canadiens des États-Unis arrivèrent à Washington dans l'après-midi du lundi. Reçus à la gare par notre distingué compatriote M. le major Mallet, ils furent bientôt rejoints par l'hon. M. McKenna, membre du Congrès pour le New-Hampshire. Ce dernier mérite la re-

connaissance de nos compatriotes pour le zèle et l'activité qu'il a déployés en cette circonstance. Il avait préparé de longue main les voies à notre délégation et obtenu pour elle le rare et inestimable privilège d'une audience privée chez le Président. Il ne restait plus qu'à déterminer l'heure de l'entrevue.

Le mercredi, 18 avril, à une heure p. m., les délégués, accompagnés de l'hon. McKenna et du major Mallet, sont introduits dans le cabinet privé de M. Cleveland, L'hon. McKenna annonce la délégation, puis le major Mallet présente ses membres individuellement au Président qui donne à chacun une cordiale poignée de mains. Le major Mallet, en quelques paroles choisies, fait ressortir l'importance de la Convention générale qui doit se tenir à Nashua en juin prochain et qui réunira des représentants de tous les groupes de la grande famille canadienne, depuis Portland, Maine, jusqu'à Portland, Oregon. « Les conventions antérieures, » dit-il, « ont « eu leur importance, mais comme la Con-
« vention de Nashua promet d'être beau-
« coup plus nombreuse et plus générale,
« les Canadiens français des États-Unis,

« sollicitent humblement pour cette occasion l'honneur de la présence du Chef de l'Exécutif de ce pays. »

M. L. P. Lucier présente alors la pétition au Président.

— Depuis que je suis à la Maison Blanche, dit M. Cleveland en prenant dans ses mains le document qui lui est offert, j'ai reçu bien des pétitions de tous genres; mais je dois avouer que celle-ci est *unique* et témoigne hautement des talents et du bon goût de ceux qui l'ont préparée.

Puis, avec une bonne grâce et un ton familier qui met de suite tout le monde à l'aise, le Président déclare qu'il reconnaît l'importance de l'élément canadien-français aux États-Unis. Et, se tournant vers le major Mallet, il ajoute :

— J'ai été étonné, en parcourant les pages intéressantes du *Guide Français de la Nouvelle-Angleterre* (que le major Mallet lui avait présenté quelques jours auparavant), de constater le grand nombre de positions importantes occupées par vos nationaux dans ces différents États.

La délégation se sentit fortement encouragée par cette flatteuse remarque.

— Mais dans quel but allez-vous tenir cette Convention ? reprend le Président.

Le Dr Martel répond, en quelques mots, qu'un des buts principaux de nos congrès nationaux c'est de travailler à faire de tous les Canadiens français de bons et loyaux sujets de cette République. Il termine en formulant à son interlocuteur distingué l'invitation officielle d'assister, avec Madame Cleveland, à la célébration du 23 juin à Nashua.

Le Président répond en souriant :

— Messieurs, vous comprenez que, dans ma position, il m'est difficile de répondre formellement, aussi à l'avance, à votre invitation. Cependant, il me plairait d'assister à cette Convention, et, s'il n'en dépendait que de mes propres inclinations, ma réponse ne saurait se faire attendre.

L'Étoile de Lowell en octobre 1889 publiait ce qui suit :

Le guide français

*de la Nouvelle-Angleterre et de l'État de
New-York*

S'il est une œuvre que nos compatriotes doivent particulièrement honorer de leurs

faveurs, c'est bien la publication du livre qui porte le titre ci-dessus, « Le Guide Français de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etat de New-York. » Cette œuvre se reconmande en effet d'une manière toute spéciale à l'attention et au patronage de nos nationaux des États-Unis, surtout ceux de la région de l'Est où son degré d'utilité est le plus sensible.

Les patriotiques ouvriers de cette œuvre travaillent depuis des mois à en préparer la deuxième édition qui devra paraître sous peu. Pour se faire une juste idée de la valeur de cette publication qui ne date que de 1887, il faut en examiner la nature et le caractère propre. Disons donc de suite que le *Guide Français*, n'est rien moins qu'un travail énorme de compilations ou statistiques authentiques qui nous révèlent l'existence de la nationalité canadienne dans les États précités, sous le triple rapport religieux, social, commercial et industriel. On voit donc à ces divers titres que l'œuvre revêt un caractère essentiellement national et qu'elle est destinée à rendre à l'élément canadien des États-Unis des services inappréciables.

Pénétrer dans tous nos centres canadiens et, là, faire le dénombrement de nos compatriotes, en constater le nombre réel dans la mesure du possible; la date de leur organisation en paroisse, si telle paroisse a pour directeur un prêtre de la nationalité, c'est-à-dire, de langue française, si elle est dotée d'institutions scolaires, et le nombre d'enfants qui fréquentent ces écoles; le nombre de Canadiens engagés dans les différentes branches du commerce, de l'industrie, etc., etc. combien sont propriétaires; si tel centre possède une ou plusieurs organisations nationales : société Saint-Jean-Baptiste, de secours mutuel ou de naturalisation, leur force en nombre et en avoir, et mille autres précieux renseignements pris sur les lieux et de nature à favoriser le mouvement national.

Telle est à grands traits l'œuvre importante à laquelle de zélés compatriotes, qualifiés sous tous rapports pour ce genre de travail, sont à mettre la dernière main, dans l'intérêt de la nationalité.

Ce rapide coup d'œil jeté par avance sur ce livre nous dit assez quel immense service il peut nous rendre à tous, clergé et laïques, pour travailler davantage dans chacun de

nos centres canadiens au progrès du mouvement national. Ce livre qui nous éclairera sur l'état réel de tous nos centres de population canadienne, et nous mettra par là-même en lieu de fortifier les endroits faibles et dépourvus d'éléments d'organisation, tels que nos groupes isolés, privés de directeurs spirituels de leur nationalité, mais assez nombreux cependant pour entreprendre l'organisation de la paroisse. De quels secours ce livre ne sera-t-il pas aussi à nos commerçants et industriels canadiens qui auront l'avantage de se compter, de se connaître et d'échanger leurs produits ?

Nous pourrions citer ici nombre de cas où des relations commerciales importantes ont eu lieu l'an dernier, entre industriels canadiens de différents États, à la faveur du *Guide Français*, et il n'y a pas lieu de croire que ce mouvement ne s'accroîtra pas davantage à l'aide du même efficace medium. De quel secours aussi cette œuvre ne sera-t-elle pas à nos conventions ? Bref, tous nos compatriotes en état de le faire, devraient se hâter de souscrire au *Guide Français*, tous nous y sommes intéressés à un égal degré.

Pour informations concernant cette souscription, nos lecteurs sont priés de lire l'annonce que nous publions dans une autre colonne.

Maintenant voici ce que publiait le 15 août 1891 un des principaux journaux de Lowell, Mass, le *Lowell Evening Citizen*, lorsque le *Guide Français des États-Unis*, comprenant tous les États de l'Est, du Centre et de l'Ouest fut publié. Je crois donner le texte original anglais, afin de ne pas changer un iota des expressions, des idées et des remarques appropriées des auteurs de cet article.

French in new England

*They Number Many Thousands and Own
Many Millions of Landed Property
—Interesting Facts From
a New Directory.*

Mr. A. Bourbonniere of this city, author of the French directory for the United States, returned Saturday from a long journey throughout the continent in the inter-

ests of that publication. He has favored the *Citizen* with a copy of the publication.

The directory is the only one of the kind compiled and the author spent a year and a half in gathering facts and statistics of the French people in this country, statistics which cannot but interest every citizen and reader. Each state is given separate consideration, the large cities having a directory of French families and the towns a list of the tradesmen and manufacturers, and the whole state reviewed as a whole in tabulated form under the heads of parishes, Catholic clergymen, families, population, schools for children, attendants at the same, Canadian proprietors, values of property owned by French residents, and number of voters. For the first time, perhaps, facts of this kind embracing a state have been presented for publication, and Mr. Bourbonniere has achieved an undertaking of prime importance to business men, merchants, manufacturers and even politicians.

From the tables were gleaned a few statistics knowing that they are presented to our readers for the first time. The French population of Maine is 52,986, including 9575 families, 3316 proprietors,

representing \$2,400,374, with 12,100 voters; 24 schools are attended by 6367 children. Lewiston has 9026 persons out of a total population of 22,900, and 1269 of them are voters. Biddeford has 8781, of which 1164 are voters out of total population of 15,200.

The town called Frenchville has 2904 French residents and 1805 are voters, and their property is valued at \$160,646. These are the principal places in the state.

In New Hampshire there are 8198 Canadian families, a population of 47,682, owning \$2,599,451 worth of property. The whole number of French voters is 3800. Nashua has 1120 families, 5973 persons, with 94 merchants, and these individuals pay taxes on \$140,804 worth of property. The number of voters is 529.

In Manchester the French population is over one-fourth of the entire number being 15,031 out of an entire population of 44,126. Their property is valued at \$1,935,017. The number of voters is 1071.

The figures for Massachusetts are equally interesting. There are 30,125 families, 165,325 persons, 11,046 children attending 26 schools, 4593 merchants having property valued at \$10,900,604. The number of

naturalized voters is 10,740. The figures for Lowell are these : Families, 2981 ; population, 17,563 ; school children attending French schools, 1446 ; merchants, 210 ; property, \$791,970 ; voters, 781. Lawrence has 976 families, 4809 persons ; merchants, 68 ; property, \$180,000 ; voters, 287. The figures here show that one-fifth of Lowell's residents are French, while only one-tenth is the number in Lawrence. Ten of the 75 persons in Billerica are voters.

The population of New England for 1890 was compiled at 362,396, of which 33,663 are voters. The property owned by them is valued at \$21,823,634.

The figures give food for thought on the part of those who watch the growth of New England.

J'ajouterai, à cela, ce que le *Sunday Globe* de Boston publiait le mois suivant, septembre 1891.

The French-Canadian population of the United States has never yet occupied the position their energy and numbers entitle them to in this country, and this is in a large degree due to the fact that they are so generally absorbed in the great mass of

the citizenship or population of the country and have not until recently become self-assertive. It was, therefore, a wise and judicious, as well as an essentially utilitarian proceeding to publish a directory of this class of our population, to the end that mutual knowledge might be gained, and the people of this original nationality learn of each other *Le Guide Français des États-Unis*, published by *La Société des Publications Françaises des États-Unis*, at Lowell, Mass., of which M. A. Bourbonnière is the author and compiler, represents a vast amount of labor, and has resulted in a volume of over 1000 pages, in which is found the names, the professions and the addresses of merchants, manufacturers, men of affairs, professional men and the clergy of French Canadian or of French origin and birth in the United States. Naturally this is a unique field entered into by this work, and this third edition shows that it has been fully appreciated by those best qualified to judge. The figures for Massachusetts, following the exhaustive directory, are of great interest and merit more than passing attention. They show 30,125 French Canadian families, numbering 165,325 souls;

52 boys' and girls' schools, with an attendance of 11,846; 11 convents; 4593 Canadian land owners, valuation \$1,090,604, and 10,740 naturalized and voters. The last table is suggestive also of the fine field for political missionary work among the 30,000 families, only one-third of the heads of families being voters.

That this element of population has never been appreciated by the careful statistician or the men of affairs can easily be seen by these tables, and their importance cannot be sufficiently emphasized, as with a careful manipulation they could easily hold the balance of power. Other tables are of French-Canadian societies, giving their names, objects, number of members in good standing, valuation of funds and of real property, benefits, dues, etc., with names of presidents, secretaries and treasurers. Indeed the details as to the State of Massachusetts in this directory are exceedingly exhaustive and afford, perhaps, a better idea of the book than a general or more discursive notice could give. It contains an alphabetical list of residents, and a further list by avocations, from which more than one instructive detail for the socio-

logist would find illustration. The church and all religious statistics are given with fulness, and Fall River, Lowell, Lawrence, Worcester, Lynn, Holyoke and other cities and towns in the State are analyzed and the French population sifted and classified. All the New England States and New York are thus handled, and each section, for town, city or State, has a useful and, judging from their number, profitable series of advertisements of merchants, etc. Portraits of prominent French Canadians figure through out the work, which, it should be understood find in nearly all the States the same opportunity for careful details as noted above. Michigan, Illinois and Minnesota seem to come after the New England States in fulness of treatment, but the latter naturally here attract the most notice and interest.

Pour compléter ces *Réminiscences*, j'ajouterai l'article suivant publié par l'*Étoile* de Lowell, Mass., mercredi le 15 juin 1898.

Croissez et multipliez

Jetons un regard sur l'avenir, et voyons ce que sera la race canadienne-française, si

elle ne n'assimile pas, dans vingt-cinq ou cinquante ans, ce qui n'est pas une période bien longue pour une nation.

Sous le titre qui parait en tête de cet article, M. Benjamin Sulte, l'historien canadien si remarquable doublé d'un chercheur infatigable et habile, a publié dans la *Revue des Deux Frances*, le si intéressant périodique, une étude sur les origines de la population franco-canadienne.

Ce travail est bourré de chiffres, et prouve par le recensement que le chiffre de notre population, sans le secours de l'émigration, après la cession (ne pas dire conquête) du Canada à l'Angleterre, s'est doublé à tous les vingt-huit ans, soit huit fois en deux siècles et dix-sept ans.

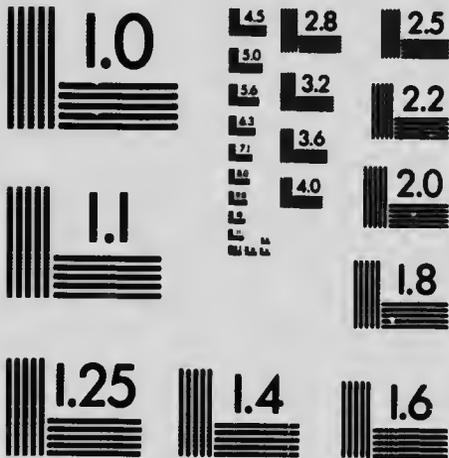
La province de Québec renferme aujourd'hui 1,282,987 personnes de sang français, et même un peu plus que ce chiffre, nous affirme M. Sulte.

Il y a bien, ajoute-t-il, 200,000 Canadiens-français dans Ontario et un million aux États-Unis. Sans tenir compte des groupes de nationaux dans les provinces maritimes—les Acadiens sont de sang français, c'est-à-dire des nôtres—pas plus que des Canadiens-français du Manitoba et du Nord-



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

Ouest, M. Sulte fait son calcul par périodes de vingt-huit ans, et arrive au résultat suivant :

1680.....	9,700
1708.....	19,400
1736.....	38,800
1764.....	77,600
1792.....	155,200
1820.....	310,500
1848.....	620,800
1876.....	1,241,600
1897.....	2,200,000

Nous pouvons affirmer que nous comptons bien près de 3,000,000 de personnes de sang français dans le nord des États-Unis et le Canada tout entier.

Alors continuons le calcul de M. Sulte, toujours par périodes de 28 ans :

1898.....	3,000,000
1926.....	6,000,000
1954.....	12,000,000

Si nous ne cessons de croître et de multiplier et si nous demeurons ce que nous sommes aujourd'hui, dans cinquante ans notre population dépassera dix millions, ce qui sera suffisant pour perpétuer le français sur la terre d'Amérique.

La perspective est, suivant nous, encourageante.

FIN

En préparation :

"Le Guide français d'Amérique"

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements,.....	9
Approbations, Recommandations, Témoignages.....	11
Lettre de Monseigneur Paul Bruchési,.....	13
Lettre de Monseigneur Louis A. Pâquet,.....	13
Lettre de M. l'abbé A. Curotte,.....	14
Lettre de M. l'abbé Edmour Hébert.....	15
Lettre du R. P. Louis Lalande, S. J.....	16
Lettre de M. l'abbé Sylvio Corbeil.....	17
Lettre de M. l'abbé Aimé Giguère.....	21
Lettre de l'Honorable L. O. David, sénateur.....	25
Lettre de M. Benjamin Sulte,.....	27
Lettre de M. Félix Marois,.....	26
Lettre de M. F. C. Laberge,.....	25
Lettre de M. Rodolphe Bédard,.....	39
Lettre de M. A. A. Brien, M. D.,.....	40
Lettre de M. Henri T. Ledoux,.....	44
Lettre de M. le Docteur Théo Cypihot,.....	45
Article de l' <i>Écho de l'Ouest</i>	47
Introduction.....	51
La Mutualité — Ce qu'elle a été.....	53
La Mutualité — Ce qu'elle est,.....	85
La Mutualité — Ce qu'elle sera,.....	155
Réminiscences.....	165

Alliance Nationale

Nous ne pouvons passer sous silence le développement, l'accumulation et la marche rapide vers le progrès qu'à constamment suivie cette belle société depuis ses vingt cinq années d'existence. C'est sans précédent dans l'histoire de la Mutualité.

Le tableau qui suit en est une preuve convaincante.

Fin d'année	Nombre de membres	Capital accumulé C.M.	Capital accumulé ass.-vie	Bénéfices mortuaires payés	Assurance en force
1888	782		\$ 2,789.97		
1894	2220		18,057.65	\$ 2,000.00	
1895	3044	\$ 8,881.00	39,294.10	11,900.00	
1896	3857		64,486.75	28,400.00	
1897	4116	19,656.00	96,344.95	35,450.00	
1898	5458		130,229.10	63,950.00	
1899	6292	33,352.00	168,917.97	92,450.00	\$5,987,500.00
1900	8101		207,781.89	133,700.00	6,762,750.00
1901	8282	49,998.00	262,077.56	174,700.00	8,090,250.00
1902	9943		311,242.59	232,200.00	9,530,600.00
1903	12071	86,832.00	376,095.28	292,600.00	11,471,250.00
1904	13528	105,917.00	440,130.61	377,280.00	12,678,500.00
1905	16705	125,551.00	538,073.83	448,650.00	15,565,750.00
1906	18569	158,618.52	634,781.85	554,052.65	17,332,000.00
1907	19647	175,875.84	733,874.86	681,302.65	17,777,250.00
1908	19889	203,412.12	867,759.32	706,060.97	17,808,250.00
1909	20346	231,625.15	970,837.90	824,310.97	18,100,375.00
1910	20988	296,965.46	1,107,566.14	1,064,564.94	18,459,891.41
1911	22725	324,863.94	1,256,986.12	1,196,652.65	19,647,783.27
1912	24080	354,871.64	1,416,063.35		20,497,579.66
1913	25604	407,570.88	1,595,628.08	1,490,202.65	21,502,632.94
1914	25810	429,035.61	1,777,783.02	1,649,602.65	21,048,431.66
1915	24408	446,465.34	2,036,114.09	1,822,536.53	19,880,982.94
1916	25777	456,791.23	2,309,925.70	1,998,147.41	20,381,398.20
1917	27289	471,936.21	2,614,727.66	2,198,048.05	21,308,783.83

Unissons tous nos efforts pour assurer la permanence de notre nationalité. Le travail et la bonne conduite de chaque membre d'une société constituent une base solide et sont deux moyens de succès.—SIR GEORGES ETIENNE CARTIER.

L'épargne consiste à priver une partie des fruits de son travail et à le réserver pour les temps moins heureux.—E. GARNIER.

Les peuples fiers de leur passé, fiers de leur patriotisme, sont ceux qui resteront debout. Soyons unis tous ensemble dans une même pensée, dans une même idée. Ferd. Gagnon.

Le grain de senece est devenu un arbre vigoureux.

Ayons un ardent amour pour les véritables intérêts de la patrie. Mgr PLESSIS.

L'attachement à nos institutions a des résultats précieux. L'hon. C. DeLORIMIER.

Où le patriotisme se révèle-t-il plus beau et plus noble qu'en Canada! L'abbé COLIN.

Les Canadiens-français doivent faire les plus grands efforts pour rivaliser avec leurs concitoyens anglais dans le domaine politique, commercial, industriel et agricole. L.-O. Doré.

En prévision des charges plus lourdes que lui imposera l'avenir, l'Alliance Nationale accumule prudemment un capital de garantie.

s'élevant à la somme de \$3,307,252,12

dont \$465,254.42 apparaît au crédit de la caisse des malades.

C'est un chiffre très élevé pour une caisse semblable

BÉNÉFICES EN MALADIE

Depuis sa fondation, au 31 décembre 1917, cette Société a payée en bénéfices en maladie :

\$887,533.79



BUREAU CENTRAL :
20, rue St-Denis

La
Société des Artisans
Canadiens Français

Fonds accumulés : \$4,263,194.19

Sociétaires : 48,940

AVANTAGES

La Société des Artisans Canadiens-Français est la plus forte société d'assurance mutuelle "française d'Amérique."

Elle enrôle sous sa bannière, les Canadiens français les Acadiens et les Franco-Américains, des deux sexes.

Elle paye à l'épouse ou aux parents des sociétaires décédés une assurance de \$100. à \$5,000.

Elle paye \$5.00 ou \$10.00 par semaine, pendant 15 semaines par année, à ses sociétaires qui, par maladie ou accidents, sont dans l'incapacité de travailler.

Elle paye, moyennant une légère cotisation additionnelle, une rente viagère annuelle de \$100, par \$1,000 d'assurance, avec cessation du paiement des cotisations à l'âge de 70 ans.

Elle paye, sur production d'une demande de rachat, aux sociétaires invalides, la moitié du montant de la police d'assurance.

Elle accorde des polices acquittées ou des polices prolongées aux sociétaires qui ont appartenu au moins 5 ans à la Société.

Le sociétaire peut aussi emprunter, la part de réserve accumulée sur sa police d'assurance.

Elle émet les genres de polices suivants :

Polices d'assurance-vie, comportant cessation des paiements après 10, 15, ou 20 ans.

Polices de dotation, payables dans 10 ans, 15 ans ou 20 ans.

Polices de dotation, payables à l'âge de 70 ans.

Les sociétaires inscrits à ces différents genres d'assurance, ont aussi le droit d'appartenir à la Caisse en maladie.

Elle émet des polices d'assurance infantile pour les enfants qui dépendent de ses sociétaires. (Assurance-vie et Dotation).

Les femmes payent les mêmes taux que les hommes.

L'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique



Le siège social de cette société de secours mutuels catholique est à Woonsocket Rhode Island, États-Unis. Elle s'adresse exclusivement à nos compatriotes Franco-Américains qu'elle veut grouper en une puissante organisation.

Au milieu de luttes incessantes que nous devons soutenir pour conserver à notre élément son caractère distinctif et lui assurer la part d'influence qui lui revient de

droit, il est nécessaire que nous ayons un signe de ralliement. Il importe donc que nos efforts soient inspirés par le plus profond sentiment de solidarité, il importe que nous soyons unis. L'influence d'une organisation nationale sur l'avenir de notre élément est incontestable, l'œuvre immense accomplie depuis un demi-siècle par nos sociétés franco-américaines, le prouve. Unissons donc nos efforts; appliquons-nous surtout à soustraire la jeunesse franco-américaine à l'influence des sociétés neutres.

L'inévitable écueil qui a causé le naufrage de tant de sociétés de secours mutuels n'est autre que le manque d'un système financier solidement et rationnellement établi sur de bonnes bases.

Le principe fondamental qui régit l'assurance de notre société est celui-ci : Tout membre doit payer des cotisations assez élevées pour former avec les intérêts composés, pendant les années qu'il doit vivre, le montant de son certificat d'assurance.

C'est le strict principe de la saine assurance.

Voici la situation financière de la Société au 1er juillet 1919 :

Caisse de Réserve.....	\$1,186,428.02
Caisse Mortuaire.....	27,957.97
Caisse Générale.....	170.98
Caisse Centrale des Malades.....	23,834.41
Caisse de l'Écolier.....	7,302.66
Caisse des Vieillards.....	2,089.96
Fonds patriotique.....	82.56
Valeur de la société.....	\$1,247,866.56

Assurance en vigueur.....	\$14,549,375.00
Membres actifs.....	33,312
Evaluation des certificats avec la valeur amortie des obligations 1918	99,618

L'Association
Canada-Américaine

Fondée en 1896

CHAPELAIN D'HONNEUR :

Mgr Georges Albert Guertin, évêque de
Manchester.

MEMBRES D'HONNEUR :

Hon. Henri S. Béland, ancien ministre des
postes au Canada.

L'abbé Thellier de Poncheville, du clergé
de Paris.

Eugène Duthoit, professeur à l'Université
catholique de Lille, France.

Gustave Gautherot, professeur à l'Univer-
sité catholique de Paris.

EXÉCUTIF : Président général, A.A.E. Brien, M.D.

Secrétaire général, Henri Langelier.

Trésorier général, J. A. Boivin, avocat.

Médecin général, Damase Caron, M. D.

Conseiller général, J. E. Lachance, avocat

Organisateur général, Joseph Francoeur.

Directeur général, J. E. Bernier, éditeur.

Montant d'assurance payé au décès depuis sa fondation
\$1,311,547.82

Montant versé pour indemnité en maladie depuis sa
fondation
\$462,809.71

Réserve de près d'un demi-million
15,000 sociétaires

300 organisations

Opérant dans la Nouvelle-Angleterre, l'ouest américain et
la Province de Québec.

Six modes d'assurance : Vie entière, dotation de vingt
ans, dotation à 70 ans, taux à réduction tous les cinq ans,
paiements limités en vingt ans, assurance infantile.

Bureau chef : adresse - - - - 1034, rue Elm
Manchester, (New-Hampshire)

La
Mutual Loan Society
de Lewiston

Le but de notre société est d'encourager l'habitude de l'économie principalement parmi les jeunes gens et jeunes filles et de venir en aide aux personnes plus âgées, en leur procurant un moyen sûr et facile de se libérer d'une hypothèque qui tient sa victime sous le joug de lourds intérêts à payer, et de rendre possible à chacun d'être propriétaire de son humble chez soi.

Tout ouvrier peut devenir propriétaire par l'entremise de la **Mutual Loan Society**. Il n'en tient qu'à vous tous de satisfaire à ce désir, à cette ambition des plus louables en profitant des offres exceptionnellement avantageuses que vous fait la **Mutual Loan Society**.

Vous pouvez vous procurer un livret expliquant le mode d'opération de la société en adressant au bureau

Mutual Loan Society

LEWISTON,

-

Me.

Officiers et Directeurs :

A. G. Gagnon, Prés.; A. T. Gastonguay, Sec.; F. X. Marcotte, Trés.; J. B. Janelle, Jos. E. Coté, L. N. Coté.



La Mutualité

Voici un nom qui n'est pas inconnu chez
DUPUIS FRÈRES, Limitée.

La force et la prospérité de cette maison
reposent sur les meilleurs principes de la
mutualité.

D'une part, la Direction s'efforce constam-
ment d'améliorer le sort de ses employés,
et de l'autre, les employés font preuve
d'un dévouement inlassable aux intérêts
de la maison.

De cette mutualité de bons procédés résul-
te l'harmonie parfaite qui rend possible
l'exécution des grandes choses et sur la-
quelle s'est édifié le succès remarquable
de notre institution.

Dupuis Frères

LIMITÉE

LE MAGASIN DU PEUPLE

447-349, RUE SAINTE-CATHERINE EST

MONTREAL

